

Fonds offrant des parts de série PA et de série PH.

FONDS

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath

Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath

Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath

Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions américaines

Fonds américain de base Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath

Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath

Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions mondiales

Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath

Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath

Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath¹

Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath¹

¹ Offre également des parts de série PO.



TABLE DES MATIÈRES

Partie A : Information générale.....	2
Introduction	2
Responsabilité de l'administration d'un OPC.....	2
Comité d'examen indépendant et gouvernance.....	9
Politiques et procédures.....	12
Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires.....	15
Contrats importants.....	16
Poursuites judiciaires.....	17
Site Web désigné.....	17
Évaluation des titres en portefeuille.....	17
Calcul de la valeur liquidative.....	19
Souscriptions, échanges et rachats.....	20
Services facultatifs.....	24
Frais.....	26
Rémunération du courtier.....	32
Incidences fiscales.....	33
Quels sont vos droits?.....	40
Dispenses et approbations.....	40
Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document.....	45
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?.....	45
L'investissement durable selon Mackenzie.....	45
Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?.....	47
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath.....	61
Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath.....	63
Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath.....	66
Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath.....	69
Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath.....	72
Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath.....	75
Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath.....	78
Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath.....	81
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath.....	83
Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath.....	85
Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath.....	87
Fonds américain de base Mackenzie FuturePath.....	90
Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath.....	92
Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath.....	94
Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath.....	96
Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath.....	98
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath.....	100
Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath.....	102
Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath.....	104
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath.....	106
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath.....	109
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath.....	112
Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath.....	115
Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath.....	117
Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath.....	120
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath.....	123
Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath.....	126

PARTIE A : INFORMATION GÉNÉRALE

INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement à un placement dans les fonds énumérés à la page couverture (chacun étant individuellement un « **Fonds** » et tous étant collectivement les « **Fonds** ») et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Il importe de choisir les séries de parts dans lesquelles vous voulez investir en fonction de votre situation personnelle et de vos besoins en matière de placement.

Le présent prospectus simplifié vous aidera à comprendre vos droits à titre d'investisseur qui investit dans les Fonds.

Nous avons utilisé des pronoms personnels dans la majeure partie de ce document afin qu'il soit plus facile à lire et à comprendre. Par « **Placements Mackenzie** », « **Mackenzie** », « **notre** », « **nos** » ou « **nous** », on entend généralement Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds (le « **gestionnaire** »). Par « **PFSL** », on entend Les Placements PFSL du Canada Ltée, en sa qualité de placeur principal des parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié. Par votre « **représentant de PFSL** », on entend votre représentant de courtier en épargne collective de PFSL. Par « **votre** », « **vos** » ou « **vous** », on entend le lecteur qui est un investisseur existant ou éventuel des Fonds.

Par votre représentant de PFSL, on entend la personne qui vous conseille dans votre choix de placements et, par PFSL, la société par actions ou société de personnes pour laquelle elle travaille.

Dans le présent document, tous les organismes de placement collectif (« **OPC** ») que nous gérons, notamment les Fonds, sont collectivement appelés les « **Fonds Mackenzie** » et individuellement un « **Fonds Mackenzie** ». Ce ne sont pas tous les Fonds Mackenzie qui sont offerts aux termes du présent prospectus simplifié. Tous les Fonds sont des organismes de placement collectif assujettis aux dispositions du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements sur chacun des Fonds, y compris les séries qu'ils offrent, et sur les risques que comporte un placement dans des OPC en général, de même que la désignation des sociétés responsables de la gestion des portefeuilles des Fonds.

Ce document est divisé en deux parties :

- la **partie A**, qui va de la page 2 à la page 42, contient de l'information générale applicable à tous les Fonds;
- la **partie B**, qui va de la page 45 à la page 128, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- les derniers aperçus du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- tout rapport financier intermédiaire déposé après les états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en vous adressant à votre représentant de PFSL, ou en communiquant avec nous au numéro sans frais **1 800 387-0615** (service en français) ou **1 800 387-0614** (service en anglais), ou à l'adresse électronique service@placementsmackenzie.com.

On peut également obtenir ces documents sur notre site Web, <https://www.placementsmackenzie.com/primerica>, ou sur le site Web de SEDAR+, www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION D'UN OPC

Gestionnaire

Nous sommes le gestionnaire, le fiduciaire et l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts de chacun des Fonds. Vous pouvez communiquer avec PFSL relativement aux Fonds ou à vos comptes par un des moyens suivants :

Les Placements PFSL du Canada Ltée
6985, route Financial, bureau 400
Mississauga (Ontario) L5N 0G3
Téléphone : 905 812-2900
Télécopieur : 905 813-5312
Site Web : www.primericacanada.ca

Les documents que renferme le dossier d'information de chaque Fonds et le registre des investisseurs correspondant sont conservés à nos bureaux de Toronto.

En tant que gestionnaire des Fonds, nous fournissons le personnel nécessaire pour voir à leur exploitation au quotidien aux termes des modalités de la convention de gestion principale décrite à la rubrique « **Convention de gestion principale** ». Les services que nous fournissons aux Fonds à titre de gestionnaire comprennent notamment :

- les services de gestionnaires de portefeuille internes ou l'embauche de sous-conseillers externes chargés de la gestion des portefeuilles des Fonds;
- la prise de dispositions relatives à la prestation de services administratifs en vue du traitement des opérations sur les titres en portefeuille et des calculs quotidiens relatifs à la

valeur des titres en portefeuille des Fonds, à la VL des Fonds et à la VL par part de chaque série des Fonds;

- les services d'un agent chargé de la tenue des registres et d'un agent des transferts pour traiter les ordres de souscription, d'échange et de rachat;
- la promotion des ventes des parts de chaque Fonds par l'intermédiaire des représentants de PFSL dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;
- les services du personnel responsable du service à la clientèle pour répondre aux demandes de PFSL et des investisseurs concernant les comptes des investisseurs;
- les services de tout autre personnel de soutien pour que les activités des Fonds soient exercées d'une manière efficace.

Pour obtenir des précisions sur la convention de gestion, y compris les modalités importantes, veuillez vous reporter à la rubrique « **Convention de gestion principale** ».

De temps à autre, nous retenons les services de parties externes à titre de mandataires pour nous venir en aide dans le cadre de la prestation des services de gestion et d'administration des Fonds. En tant que gestionnaire des Fonds, nous établissons les modalités d'embauche de ces mandataires et déterminons la rémunération qui leur est payée par les Fonds. Nous avons retenu les services de sous-conseillers possédant des compétences dans des secteurs spécialisés ou dans le marché local d'une région du monde donnée; ils dispensent des services de gestion de portefeuille et procèdent au choix de titres pour l'ensemble ou une partie du portefeuille d'un Fonds. Dans le cas des sous-conseillers, nous devons verser leur rémunération en la prélevant sur les frais de gestion que nous recevons des Fonds et devons nous assurer qu'ils respectent les objectifs et les stratégies de placement de ces Fonds, mais nous n'approuvons pas au préalable leurs opérations au nom des Fonds. Veuillez consulter la rubrique « **Services de gestion de portefeuille** » pour obtenir de plus amples renseignements sur ces sous-conseillers. Nous avons également embauché Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et Compagnie Trust CIBC Mellon (« **CIBC Mellon** ») pour agir en qualité d'administrateur des Fonds. Pour obtenir de plus amples renseignements sur CIBC, veuillez consulter la rubrique « **Administrateur des Fonds** ».

Veuillez consulter la rubrique « **Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs** » sous la rubrique « **Description des titres offerts par l'OPC** » pour obtenir de l'information sur les procédures de vote pour les fonds sous-jacents. B2B Trustco est le fiduciaire des régimes enregistrés que nous parrainons.

Le tableau 1 et le tableau 2 indiquent les noms, les lieux de résidence et les fonctions et postes actuels occupés auprès de Mackenzie des administrateurs et des membres de la haute direction de Placements Mackenzie.

Tableau 1 : Administrateurs de Placements Mackenzie

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie et personne désignée responsable de Placements Mackenzie
Naomi Andjelic Bartlett Burlington (Ontario)	Administratrice, vice-présidente principale et chef de la conformité de Société financière IGM Inc. ¹
Karen L. Gavan Toronto (Ontario)	Administratrice de Placements Mackenzie
Nancy McCuaig Winnipeg (Manitoba)	Administratrice, vice-présidente exécutive, chef de l'exploitation de Société financière IGM Inc. ¹
Nick Westlind Toronto (Ontario)	Administrateur, vice-président principal, chef des opérations commerciales et de la stratégie de Placements Mackenzie
Kristi Ashcroft Toronto (Ontario)	Administratrice, vice-présidente exécutive, Produits et solutions, de Placements Mackenzie

Tableau 2 : Membres de la haute direction de Placements Mackenzie

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Kristi Ashcroft Toronto (Ontario)	Vice-présidente exécutive, Produits et solutions, de Placements Mackenzie
Chris Boyle Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Services aux institutions, de Placements Mackenzie
Sam Burns Dunsford (Ontario)	Vice-président exécutif et chef de l'information de Société financière IGM Inc. ¹
Gary Chateram Toronto (Ontario)	Vice-président principal, chef de la distribution au détail de Placements Mackenzie
Cynthia Currie Toronto (Ontario)	Vice-présidente exécutive et chef des ressources humaines de Société financière IGM Inc. ¹
Rhonda Goldberg Toronto (Ontario)	Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de Société financière IGM Inc. ¹ et de Placements Mackenzie
Luke Gould Winnipeg (Manitoba)	Administrateur, président du conseil, président et chef de la direction de Placements Mackenzie, et personne désignée responsable
Steven Locke Toronto (Ontario)	Chef des placements, Revenu fixe et stratégies multi-actifs, de Placements Mackenzie
Lesley Marks Toronto (Ontario)	Chef des placements, Actions, de Placements Mackenzie

NOM ET VILLE DE RÉSIDENCE	POSTE
Nancy McCuaig Winnipeg (Manitoba)	Vice-présidente exécutive et chef des opérations de Société financière IGM Inc. ¹
Douglas Milne Toronto (Ontario)	Vice-président exécutif et chef du marketing de Placements Mackenzie, de Société financière IGM Inc. ¹ et de Groupe Investors Inc. ²
Keith Potter Winnipeg (Manitoba)	Vice-président exécutif et chef des finances de Placements Mackenzie, de Société financière IGM Inc. ¹ et de Groupe Investors Inc. ² ; administrateur de Services financiers Groupe Investors Inc. ² et de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.
Terry Rountes Woodbridge (Ontario)	Vice-président, Services aux Fonds et chef des finances des Fonds Mackenzie et des Fonds IG Gestion de patrimoine de Groupe Investors Inc. ²
Fate Saghir Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, Marque Mackenzie et durabilité
Gillian Seidler Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Conformité, et chef de la conformité de Placements Mackenzie, chef de la conformité de Société de gestion d'investissement I.G. Ltée ² et de Mackenzie Investments Corporation ³

NOTES

1. Notre société mère.
2. Membre de notre groupe.
3. Notre filiale.

Services de gestion de portefeuille

Même si nous sommes le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, les placements des portefeuilles des Fonds sont gérés soit directement par nous, soit par des sous-conseillers dont nous avons retenu les services.

Les gestionnaires de portefeuille sont les principaux responsables des conseils en placement donnés à l'égard des comptes qu'ils gèrent, individuellement ou conjointement. Chaque gestionnaire de portefeuille évalue continuellement les comptes dont il est responsable, notamment le pourcentage de l'actif investi dans un type de titre en général ou dans un titre en particulier, la diversification des titres en portefeuille entre les secteurs d'activité et, de manière générale, la composition des comptes.

Nous fournissons également avec les sous-conseillers des services de gestion de portefeuille à d'autres OPC et comptes privés. Si la disponibilité d'un titre donné est limitée et que ce titre correspond à l'objectif de placement de plus d'un OPC ou compte privé, il sera attribué à ceux-ci de façon proportionnelle ou de toute autre façon équitable qui tient compte de certains facteurs, notamment si le titre figure actuellement dans leurs portefeuilles respectifs, la taille et le taux de croissance des comptes et tout autre facteur que nous ou les sous-conseillers, selon le cas, jugeons raisonnable.

Aux termes des lois sur les valeurs mobilières, nous sommes tenus de vous informer qu'il peut être difficile de faire valoir des droits reconnus par la loi contre un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller qui ne réside pas au Canada et qui n'est pas inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières au Canada. À l'heure actuelle, Brandywine Investment Management Services, LLC n'est pas inscrite auprès d'une autorité en valeurs mobilières au Canada et Mackenzie Investments Corporation ne se fie pas à une inscription auprès d'une autorité en valeurs mobilières au Canada pour gérer les Fonds. À titre de gestionnaire des Fonds, nous devons nous assurer que les sous-conseillers respectent les objectifs et les stratégies de placement généraux des Fonds, mais nous n'approuvons au préalable ni ne révisons aucune décision particulière concernant les placements en portefeuille que prend un sous-conseiller.

De plus, nos sous-conseillers internationaux pourraient, pour le compte des Fonds, négocier des contrats à terme sur marchandises et des options sur contrats à terme sur marchandises sur des marchés à terme à l'extérieur du Canada et compensés par des chambres de compensation également situées à l'étranger. Il peut être difficile de faire valoir des droits reconnus par la loi contre ces sous-conseillers puisqu'ils ne résident pas au Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs biens se trouvent à l'étranger. Toutefois, nous sommes responsables de toute perte subie si le sous-conseiller ne respecte pas la norme de diligence.

Le détail des conventions de gestion de portefeuille que nous avons conclues avec les sous-conseillers figure à la rubrique « **Conventions de gestion de portefeuille** ».

Les tableaux ci-après font état du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller, de son emplacement principal et des gestionnaires de portefeuille principaux de chaque Fonds, de même que de leurs titre et rôle dans le processus de prise de décisions de placement.

Corporation Financière Mackenzie, Toronto (Ontario)

Nous fournissons des services de gestion de portefeuille directement à chacun des Fonds suivants :

- Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath
- Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath
- Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath
- Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath
- Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath
- Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath
- Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath
- Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath
- Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath
- Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath
- Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath
- Fonds américain de base Mackenzie FuturePath
- Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath
- Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

- Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath
- Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath
- Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath
- Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath
- Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath
- Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath
- Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath
- Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath

Sont énumérées, dans le tableau 3, les personnes qui sont les principaux responsables de la gestion des placements du portefeuille des Fonds indiqués :

Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
William Aldridge Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath	Cochef de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions.
Nelson Arruda Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe des stratégies multi-actifs Mackenzie, responsable des décisions de placement et responsable principal des décisions de l'équipe.
David Arpin Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	Cochef de l'équipe Mackenzie Bluewater, gestionnaire de portefeuille principal des actions américaines et étrangères, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse. Il fournit des analyses macroéconomiques et il est le principal responsable des décisions portant sur les actions américaines et étrangères.

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Konstantin Boehmer Vice-président principal, chef de l'équipe des placements à revenu fixe et gestionnaire de portefeuille	Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la direction de l'ensemble des fonctions de recherche, de gestion et de supervision des opérations de négociation des portefeuilles à revenu fixe. Responsable de l'intégration des facteurs ESG dans les mandats à revenu fixe.
Tyler Hewlett Vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater, axée sur les actions américaines et étrangères, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales. Il participe aux décisions portant sur les titres individuels des Fonds.
Tim Johal Vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des actions nord-américaines Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions. Gestionnaire principal responsable du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie. Responsable principal du volet des actions canadiennes des mandats équilibrés.
Darren McKiernan Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath Fonds américain de base Mackenzie FuturePath Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles. Responsable principal du volet des actions mondiales des mandats équilibrés.
Katherine Owen Vice-présidente, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des actions et du revenu mondiaux Mackenzie, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales des actions pour les portefeuilles.
Andrew Simpson Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe Mackenzie Betterworld, responsable de la stratégie ainsi que de l'analyse et de la recherche, responsable principal des décisions de l'équipe.
Philip Taller Vice-président principal, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe de la croissance Mackenzie, coresponsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des actions américaines. Il participe aux décisions portant sur les titres individuels des Fonds.
David Taylor Vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater, axée sur les actions américaines et étrangères, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentales. Il participe aux décisions portant sur les titres individuels des Fonds.
Felix Wong Vice-président, Gestion des placements, et gestionnaire de portefeuille	Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath	Membre de l'équipe des placements à revenu fixe, responsable de la supervision de la mise en œuvre de la gestion tactique des portefeuilles pour les mandats de fonds à revenu fixe de qualité et de fonds équilibrés. Il participe aux décisions portant sur les titres individuels des Fonds.

Brandywine Global Investment Management LLC (« Brandywine »), Philadelphie (Pennsylvanie)

Brandywine est le sous-conseiller du Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath.

Sont énumérées, dans le tableau 4, les personnes qui sont les principaux responsables des décisions de placement relatives au portefeuille de ce Fonds :

Tableau 4 : Gestionnaires de portefeuille de Brandywine

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
James J. Clarke Gestionnaire de portefeuille et directeur de la recherche fondamentale	Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath	Cogestionnaire de portefeuille, responsable de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de la recherche. L'un des deux principaux preneurs de décisions de l'équipe.
Sorin Roibu, CFA Gestionnaire de portefeuille et analyste en recherche	Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath	Cogestionnaire de portefeuille, responsable de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de la recherche. L'un des deux principaux preneurs de décisions de l'équipe.

T. Rowe Price (Canada), Inc. (« T. Rowe Price »), Baltimore (Maryland)

T. Rowe Price est le sous-conseiller du Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath.

Est présentée, dans le tableau 5, la personne qui est la principale responsable des décisions relatives aux placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 5 : Gestionnaire de portefeuille de T. Rowe Price

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Ryan Hedrick, CFA Gestionnaire de portefeuille et vice-président	Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath	Gestionnaire de portefeuille disposant d'un pouvoir décisionnel final et travaillant en étroite collaboration avec les analystes de recherche et le comité de conseils en placement de la stratégie, groupe de spécialistes en placement d'actions de T. Rowe Price qui apporte une expertise additionnelle en recherche et en gestion de portefeuille à la stratégie.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (« Gestion d'actifs 1832 »), Toronto (Ontario)

Gestion d'actifs 1832 est le sous-conseiller pour le portefeuille d'actions du Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath.

Est présentée, dans le tableau 6, la personne principalement responsable de la gestion des placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 6 : Gestionnaire de portefeuille de Gestion d'actifs 1832

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Vishal Patel Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille	Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de croissance Power Dynamique, responsable de la gestion quotidienne, de la recherche fondamentale et des prises de décisions finales du Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath.

Mackenzie Investments Corporation (« MIC »), Boston (Massachusetts)

MIC, filiale en propriété exclusive de Mackenzie, est le sous-conseiller du Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath.

Est présentée, dans le tableau 7, la personne qui est la principale responsable des décisions relatives aux placements du portefeuille de ce Fonds :

Tableau 7 : Gestionnaire de portefeuille de Mackenzie Investments Corporation

NOM ET TITRE	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Arup Datta Vice-président principal, Gestion des placements	Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath	Chef de l'équipe des actions quantitatives mondiales Mackenzie, responsable de la recherche quantitative, de la construction des portefeuilles et de la mise en œuvre des portefeuilles d'actions, responsable principal des décisions de l'équipe.

Accords relatifs au courtage

Les opérations entraînant des courtages relatives aux portefeuilles des Fonds sont exécutées par nous, à titre de gestionnaire/gestionnaire de portefeuille, le cas échéant, ou par les sous-conseillers concernés, qui ont recours à de nombreuses maisons de courtage. Les courtages facturés aux Fonds sont habituellement établis aux taux les plus favorables offerts à nous ou aux gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers respectifs des Fonds, selon le volume total de leurs opérations respectives en tant que gestionnaires, gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers, visant des actifs d'OPC et d'autres actifs importants, et sous réserve des règles de la bourse appropriée. Bon nombre de maisons de courtage qui effectuent de telles opérations pour les Fonds peuvent également vendre des parts de ces Fonds à leurs clients. Les opérations entraînant des courtages relatives aux portefeuilles des Fonds qui ont des sous-conseillers seront réparties par les sous-conseillers concernés conformément à leur propre politique à ce sujet.

À l'occasion, nous attribuons également des opérations entraînant des courtages afin de rémunérer des maisons de courtage en contrepartie de différents services, comme la recherche générale liée aux placements (notamment des analyses de l'industrie et des sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des analyses de portefeuille), des données sur la négociation ainsi que d'autres services qui soutiennent la prise de décision relative aux placements des Fonds à l'égard desquels nous ou le sous-conseiller fournissons des services de gestion de portefeuille. Ces opérations seront attribuées en tenant compte du caractère raisonnable des courtages, de l'avantage que les Fonds pourront en tirer et de la diligence dans l'exécution des opérations.

Nous ou le sous-conseiller essaierons d'attribuer les activités de courtage des Fonds d'une manière équitable en tenant compte des principes susmentionnés. Ni nous ni le sous-conseiller n'avons pris d'engagement contractuel aux termes duquel nous devons attribuer des activités de courtage à une maison de courtage particulière. À l'exception des placements fonds de fonds effectués pour certains Fonds Mackenzie, aucune opération de courtage n'est exécutée par notre intermédiaire ou l'intermédiaire d'une société qui est membre de notre groupe.

Certaines sociétés indépendantes, de même que des sociétés de courtage, peuvent nous fournir des services et en fournir à certains

sous-conseillers relativement aux Fonds et des frais pourraient être payés par les Fonds pour ces services (également appelés « opérations assorties de conditions de faveur »), notamment des services d'analyse de l'industrie et de sociétés, des rapports économiques, des données statistiques pertinentes sur les marchés boursiers ainsi que des rapports sur les portefeuilles et des services d'analyse de portefeuille. Pour obtenir de plus amples renseignements et pour obtenir le nom de ces sociétés, vous pouvez composer le **1 800 387-0615** (service en français) ou le **1 800 387-0614** (service en anglais) ou communiquer avec nous à l'adresse service@placementsmackenzie.com. Veuillez noter que nous pourrions être en conflit d'intérêts en raison des services obtenus au moyen d'opérations assorties de conditions de faveur. Nous avons recours à de telles opérations dans le cadre de la gestion des Fonds afin de ne pas verser de courtage en espèces à un courtier en contrepartie des services que nous rend ce dernier, ce qui pourrait éventuellement mener à un conflit d'intérêts. Ce genre d'opérations réduit les frais que nous engageons dans la mesure où nous aurions eu à payer des frais directement si nous n'y avons pas eu recours. Les arrangements pris par certains Fonds peuvent donner lieu à des opérations assorties de conditions de faveur par lesquelles sont obtenus des services qui, en fin de compte, profitent à d'autres Fonds Mackenzie ou à d'autres comptes gérés par les sous-conseillers auxquels nous ou le sous-conseiller pertinent fournissons des services de gestion de portefeuille. Ainsi, les Fonds ayant pris ces arrangements financent indirectement les services dont bénéficient d'autres Fonds ou comptes. Par exemple, on ne peut généralement pas effectuer d'opérations assorties de conditions de faveur à l'égard de fonds de titres à revenu fixe afin de payer des produits. Par conséquent, ce sont habituellement les fonds d'actions qui sont visés par des opérations assorties de conditions de faveur, lesquelles opérations profitent aux fonds de titres à revenu fixe. En d'autres mots, les fonds de titres à revenu fixe tirent profit de telles opérations, même si elles sont effectuées à l'égard des fonds d'actions.

Placeur principal

PFSL est le placeur principal des titres de chacun des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié des Fonds. PFSL est située au 6985, route Financial, bureau 400, Mississauga (Ontario) L5N 0G3. Des renseignements sur la convention de placement de produits figurent à la rubrique « **Contrats importants** ».

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaire

Nous sommes le fiduciaire des Fonds. Sous réserve de certaines exceptions, aux termes de la déclaration de fiducie de la plupart des Fonds, le fiduciaire peut démissionner ou être destitué par le gestionnaire moyennant un préavis de 90 jours. En vertu des déclarations de ces Fonds, si le fiduciaire démissionne, est destitué ou est incapable de s'acquitter de ses fonctions, le gestionnaire peut nommer un fiduciaire remplaçant. Si nous démissionnons en faveur d'une société membre de son groupe, il n'est pas nécessaire de donner un préavis écrit ni d'obtenir l'autorisation des investisseurs. Veuillez également vous reporter à la rubrique « **Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs** ». La liste de nos administrateurs et membres de la haute direction se trouve à la sous-rubrique « **Gestionnaire** » de la rubrique « **Responsabilité de l'administration d'un OPC** ».

Dépositaires

Aux termes d'une convention de dépôt principale (définie ci-après) que nous avons conclue, pour le compte des Fonds, avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **CIBC** ») Toronto (Ontario), la CIBC a convenu d'agir en qualité de dépositaire des Fonds. La relation que nous avons avec la CIBC constitue une relation avec un tiers. CIBC n'est pas membre de notre groupe ni n'a des liens avec nous. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la convention de dépôt principale, veuillez vous reporter à la rubrique « **Convention de dépôt principale** ».

Le dépositaire reçoit et garde toutes les espèces, tous les titres en portefeuille et les autres actifs des Fonds Mackenzie et suivra nos directives à l'égard du placement et du réinvestissement des actifs de chaque Fonds. Aux termes de la convention de dépôt et sous réserve des exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le dépositaire peut désigner un ou plusieurs sous-dépositaires afin de faciliter la conclusion d'opérations sur portefeuille à l'extérieur du Canada. Les honoraires de garde du dépositaire sont calculés pour chacun des Fonds en fonction des espèces et des titres que le Fonds a en dépôt auprès du dépositaire, et nous les payons au moyen des frais d'administration que nous recevons des Fonds. Les frais des opérations sur titres sont calculés pour chacun des Fonds selon les opérations sur titres en portefeuille entreprises pour le Fonds et ils sont payés par les Fonds.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, situé à Toronto (Ontario).

Agent chargé de la tenue des registres

Conformément à la convention de gestion principale, nous sommes l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des Fonds. Nous effectuons un suivi à l'égard des propriétaires de parts des Fonds, traitons les ordres de souscription, d'échange et de rachat et produisons des relevés de compte aux investisseurs, de même que des renseignements aux fins des déclarations annuelles d'impôt. Le registre de chaque série de parts des Fonds est gardé à nos bureaux de Toronto, en Ontario.

Mandataires d'opérations de prêt de titres

Nous avons, pour le compte des Fonds, conclu avec la CIBC, de Toronto (Ontario), le dépositaire des Fonds, et The Bank of New York Mellon (« **BNY Mellon** »), de New York (New York), une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 6 mai 2005, dans sa version modifiée (la « **convention de prêt de titres** »). Les mandataires d'opérations de prêt de titres ne sont pas des membres de notre groupe ni des personnes avec lesquelles nous avons des liens.

La convention de prêt de titres désigne la CIBC et BNY Mellon à titre de mandataires d'opérations de prêt de titres pour les Fonds qui effectuent de telles opérations, et elle les autorise à conclure, au nom de chaque Fonds visé et pour son compte, des conventions de prêt de titres avec des emprunteurs conformément au Règlement 81-102. Selon la convention de prêt de titres, la garantie reçue par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres doit généralement avoir une valeur marchande correspondant à 105 % de la valeur des titres prêtés, mais jamais à moins de 102 % de cette valeur. Aux termes de la convention de prêt de titres, la CIBC et BNY Mellon conviennent de nous indemniser de certaines pertes qui pourraient découler de tout défaut d'exécution de leurs obligations aux termes de la convention de prêt de titres. L'une ou l'autre des parties peut en tout temps résilier la convention de prêt de titres moyennant un préavis de 30 jours à l'autre partie.

Prêteurs

Au nom des Fonds, nous avons signé des documents liés au courtage de premier ordre avec BMO Nesbitt Burns Inc. et Scotia Capitaux Inc. en date du 27 avril 2018, dans leur version modifiée (dans chaque cas, un « **accord de courtage de premier ordre** »). Suivant les modalités des accords de courtage de premier ordre, les Fonds alternatifs peuvent emprunter des fonds à BMO Nesbitt Burns Inc. et/ou à Scotia Capitaux Inc. à des fins de placement conformément à ses objectifs et à ses stratégies de placement.

Ni BMO Nesbitt Burns Inc. ni Scotia Capitaux Inc. n'est un membre du groupe de Mackenzie ou une société qui a des liens avec celle-ci.

Administrateur des Fonds

Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, de Toronto, en Ontario, et Compagnie Trust CIBC Mellon, de Toronto, en Ontario, sont collectivement l'administrateur des Fonds. L'administrateur des Fonds est responsable de certains aspects de l'administration quotidienne des Fonds, notamment les calculs de la VL et la comptabilité des Fonds. Notre relation avec l'administrateur des Fonds constitue une relation avec un tiers; il n'est ni un membre de notre groupe ni une personne avec qui nous avons un lien.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT ET GOUVERNANCE

Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Aux termes du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), les OPC sont tenus de former un CEI chargé d'étudier notamment les questions relatives aux conflits d'intérêts afin de nous donner un avis impartial sur celles-ci, en qualité de gestionnaire des Fonds Mackenzie. Nous avons créé le CEI qui est composé de

trois membres : Scott Edmonds (président), Saijal Patel et Rebecca Cowdery.

Le CEI étudie les opérations pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts que nous soumettons, en notre qualité de gestionnaire des Fonds Mackenzie, formule des commentaires au sujet du caractère équitable et raisonnable de ces opérations pour les Fonds Mackenzie applicables, et, s'il le juge approprié, nous recommandons de les réaliser. Le CEI se penche également sur les opérations éventuelles et, en outre, révisé nos politiques et nos procédures en matière de conflits d'intérêts.

Le Règlement 81-107 nous permet expressément de soumettre des propositions au CEI, de sorte qu'un Fonds Mackenzie achète ou vende directement des titres à un autre Fonds Mackenzie, sans l'intermédiaire d'un courtier, bien que nous ne nous soyons pas encore prévalus de ce droit. Par ailleurs, comme il est indiqué à la rubrique « **Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement** », le CEI a approuvé une instruction permanente visant à permettre aux Fonds Mackenzie d'acquérir des titres de sociétés qui nous sont apparentées.

Le Règlement 81-107 permet également au CEI, à notre demande, d'examiner des propositions visant à remplacer l'auditeur d'un Fonds Mackenzie ou à approuver la fusion de Fonds Mackenzie. Dans la majorité des cas, lorsque le CEI approuve une opération, les investisseurs ne sont pas invités à voter sur celle-ci; vous recevrez plutôt un préavis écrit de 60 jours vous annonçant la réalisation de l'opération.

Le CEI prépare, au moins chaque année, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de titres. Ce rapport est présenté sur le site Web désigné de Mackenzie, à l'adresse <https://www.mackenzieinvestments.com/fr/legal-and-privacy/legal-disclaimers>. Les porteurs de titres peuvent également l'obtenir sur demande et sans frais en contactant Mackenzie à l'adresse électronique service@placementsmackenzie.com.

Gouvernance des Fonds

En notre qualité de gestionnaire des Fonds, nous sommes tenus, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de nous acquitter de nos fonctions avec honnêteté et bonne foi et au mieux des intérêts de tous les Fonds Mackenzie que nous gérons, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables.

Notre conseil d'administration est chargé de s'assurer que ce devoir de prudence envers les Fonds Mackenzie, prévu par la loi, est respecté.

Le conseil d'administration fonctionne conformément aux dispositions d'une convention unanime des actionnaires (la « **CUA** ») intervenue entre nos actionnaires. Aux termes de la CUA, le conseil supervise de façon générale nos fonctions à titre de gestionnaire des Fonds Mackenzie Inc., le seul actionnaire avec droit de vote, assume des responsabilités de supervision à l'égard de toute question nous concernant, dont la gouvernance d'entreprise, les résultats d'exploitation, la planification financière et stratégique, la stratégie liée aux produits, les décisions quant à la rémunération et à la main-d'œuvre et la gestion globale du risque à l'échelle de la société.

Conseil d'administration de Placements Mackenzie

Notre conseil est actuellement composé de six administrateurs, dont un est indépendant de nous, de nos filiales et des membres de notre groupe, et dont cinq sont membres de la direction. Le mandat du conseil se limite pour l'essentiel aux questions de gouvernance des fonds par le recours à la CUA et à la supervision de notre exécution de nos obligations en tant que gestionnaire et fiduciaire des Fonds Mackenzie.

Le conseil exerce ses fonctions en posant les gestes suivants :

- il approuve les documents de placement des nouveaux fonds;
- il surveille nos activités portant sur nos obligations de gestion des Fonds Mackenzie conformément aux lois et aux règlements, à l'acte constitutif des Fonds Mackenzie et aux documents d'information continue de ces derniers (comme les prospectus simplifiés, les aperçus du fonds et les rapports de la direction sur le rendement du fonds). Il a également créé des sous-comités chargés d'examiner les prospectus simplifiés, les circulaires de sollicitation de procurations et les autres documents d'information continue destinés aux investisseurs existants et éventuels;
- il se réunit au moins chaque trimestre et revoit les politiques que nous avons adoptées et les rapports sur notre conformité à ces politiques, y compris les politiques en matière de conflits d'intérêts, conformément au Règlement 81-107. Les principales politiques ont trait à l'évaluation des titres en portefeuille des Fonds Mackenzie, à l'utilisation par les Fonds Mackenzie de dérivés, et d'opérations de prêt de titres, aux ventes à découvert, aux politiques applicables au vote par procuration, à l'attribution des opérations pour le compte des Fonds Mackenzie et aux restrictions imposées sur les opérations personnelles effectuées par des dirigeants et des tiers qui ont accès aux opérations portant sur les Fonds Mackenzie (ces restrictions figurent dans le code de conduite et d'éthique). Les restrictions sur les opérations personnelles sont conformes aux normes du secteur des OPC établies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada. La conformité aux politiques susmentionnées est assurée de façon continue par nos équipes des services juridiques et de conformité, qui en rend compte au conseil régulièrement;
- il reçoit les rapports sur la conformité des Fonds Mackenzie par rapport à leurs objectifs et à leurs stratégies de placement ainsi qu'à la législation en valeurs mobilières;
- il fait le suivi du rendement des Fonds Mackenzie. En sa qualité de comité de surveillance, il reçoit des rapports réguliers de la direction qui portent sur le rendement des Fonds Mackenzie et il évalue avec elle le rendement de certains gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers. Toutefois, les décisions quant à la nomination ou au remplacement des gestionnaires de portefeuille et des sous-conseillers reviennent en dernier ressort à la direction, sous la supervision de Mackenzie Inc.;

- il examine les propositions visant à modifier de façon importante les Fonds Mackenzie et tous les documents d'information continue se rapportant à ces modifications;
- il reçoit des rapports réguliers sur les activités des Fonds Mackenzie et les évalue avec la direction. Pour ce faire, il surveille le processus d'évaluation des fonds, la fonction d'agent des transferts et les systèmes d'information utilisés pour soutenir ces activités. Le conseil examine également les services importants fournis par des tiers;
- il revoit toute l'information financière des Fonds Mackenzie, comme les états financiers intermédiaires et annuels ainsi que les rapports de la direction sur le rendement des fonds;
- il rencontre les auditeurs des Fonds Mackenzie régulièrement pour discuter de la présentation de l'information financière des Fonds Mackenzie et d'autres questions d'ordre comptable précises ainsi que de l'incidence de certains événements sur la situation financière des Fonds Mackenzie. Le conseil discute également avec la direction et avec l'auditeur des Fonds Mackenzie de l'adoption de conventions comptables particulières;
- il reçoit des rapports de la direction relativement à notre conformité aux lois et aux règlements applicables qui nous régissent à titre de gestionnaire d'OPC et qui pourraient avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière, notamment la législation sur la présentation de l'information financière et fiscale et les obligations qui en découlent. Le conseil revoit également le régime fiscal des Fonds Mackenzie et de Placements Mackenzie;
- il révisé les politiques relatives aux risques financiers établies par la direction de Placements Mackenzie et veille au respect de ces dernières; il évalue également la garantie d'assurance que nous maintenons dans la mesure où elle est liée à notre rôle de gérance des Fonds Mackenzie;
- il examine régulièrement des contrôles financiers internes avec la direction. Le conseil rencontre notre service d'audit interne, sans la présence de la direction, pour examiner les systèmes de contrôle financier mis en place et pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et efficaces;
- il révisé le plan annuel de notre service d'audit interne à l'égard des Fonds Mackenzie ainsi que les rapports de ce service;
- il surveille tous les aspects de notre relation avec l'auditeur des Fonds Mackenzie. Le conseil est responsable de ce qui suit : examiner et approuver les conditions du mandat de l'auditeur ainsi que les services, notamment d'audit, fournis par ces derniers; fixer la rémunération; examiner chaque année ou plus fréquemment le rendement de l'auditeur. Le conseil rencontre régulièrement l'auditeur sans la présence de la direction de Placements Mackenzie;
- il révisé son mandat régulièrement.

Le membre indépendant du conseil est rémunéré pour sa participation au conseil au moyen du versement d'une provision annuelle. Les membres du conseil qui sont membres de la direction ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire pour leur participation au conseil. De temps à autre, le conseil retient les services d'experts-conseils juridiques afin de l'aider à exécuter ses obligations. Nous acquittons généralement les honoraires demandés par ces conseillers.

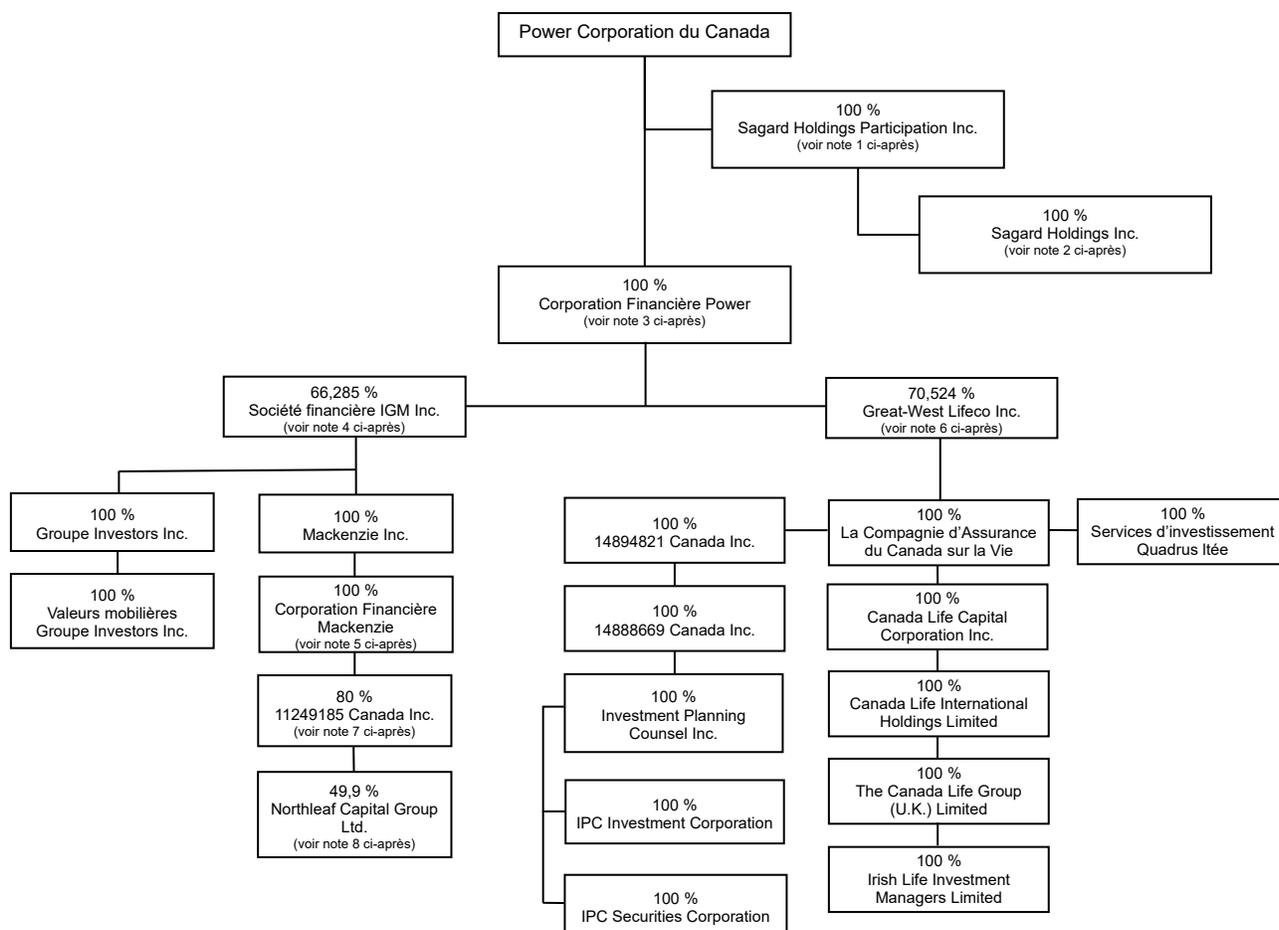
Notre conseil n'est pas responsable de la surveillance des activités de nos filiales en propriété exclusive. Nos filiales sont sous la surveillance de leur propre conseil d'administration aux termes des lois sur les sociétés applicables dans leur territoire.

Entités membres du groupe

En date du présent prospectus simplifié, aucune personne physique ou morale qui est une « **entité membre du groupe** » (au sens du Règlement 81-101), c'est-à-dire membre de notre groupe, ne fournit des services aux Fonds ni ne nous en fournit relativement aux activités des Fonds, à l'exception des sociétés énumérées ci-après. Les états financiers audités des Fonds présentent le montant des frais que les Fonds ont versé à une « entité membre du groupe ».

Comme il est indiqué à la sous-rubrique « **Gestionnaire** » de la rubrique « **Responsabilité de l'administration d'un OPC** » qui précède, en plus d'être des membres de notre haute direction, certaines personnes sont également membres de la haute direction d'autres entités du groupe, dont Groupe Investors Inc.

Le diagramme suivant fait état de la structure pertinente du groupe de sociétés de Power en date du 31 mai 2024 :



NOTES :

1. Sagard Holdings Participation Inc. appartient à 100 % à Power Corporation du Canada.
2. Sagard Holdings Inc. appartient à 100 % à Sagard Holdings Participation Inc.
3. Power Corporation du Canada contrôle directement 100 % de Corporation Financière Power.
4. Corporation Financière Power possède, directement et indirectement, 66,285 % (excluant 0,021 % détenu par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie dans ses fonds distincts ou à des fins semblables).
5. Des actions ordinaires sans droit de vote et des actions participantes sans droit de vote ont également été émises.

6. Power Corporation du Canada contrôle indirectement 70,524 % (y compris 2,374 % détenues directement et indirectement par Société financière IGM Inc.) des actions ordinaires en circulation de Great-West Lifeco Inc., ce qui représente environ 65 % de tous les droits de vote rattachés à l'ensemble des actions en circulation comportant un droit de vote de Great-West Lifeco Inc.
7. Corporation Financière Mackenzie possède 80 % des actions en circulation. Great-West Lifeco Inc. possède 20 % des actions en circulation. Commandité d'Armstrong LP.
8. 11249185 Canada Inc. détient 49,9 % des participations comportant un droit de vote ne donnant pas le contrôle de Northleaf Capital Group Ltd.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Surveillance des opérations sur dérivés et des ventes à découvert

Nous avons adopté diverses politiques et méthodes internes écrites pour effectuer un suivi de l'utilisation de dérivés dans les portefeuilles de nos Fonds. Toutes les politiques et méthodes sont conformes aux règles concernant les dérivés énoncées dans le Règlement 81-102 ou telles qu'elles ont été modifiées suivant des dispenses accordées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces politiques sont passées en revue au moins une fois par année par les membres de la haute direction.

Nous avons élaboré un processus d'approbation relatif à l'utilisation de dérivés avant que les Fonds n'aient recours à de tels instruments pour s'assurer de la conformité au Règlement 81-102 ou à toutes les dispenses au Règlement accordées et pour nous assurer que les dérivés utilisés correspondent aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds.

Nos Services aux Fonds surveillent les opérations sur les dérivés qui figurent aux dossiers du Fonds et en font rapport. Nous avons établi des exigences minimales quant à la formation et à l'expérience du personnel qui exerce des activités liées à l'évaluation, au suivi, à la déclaration et à la surveillance globale des opérations sur dérivés,

afin que de telles opérations soient effectuées avec prudence et de façon efficace.

L'administrateur des Fonds procède à l'inscription de tous les renseignements sur les dérivés et ces renseignements, ainsi que les évaluations, sont revus à ce moment-là par un autre membre compétent du personnel, lequel membre possède le niveau de formation et d'expérience requis. L'évaluation des dérivés est effectuée conformément aux procédures énoncées à la rubrique « **Évaluation des titres en portefeuille** ».

Le Service de la conformité surveille constamment les stratégies sur les dérivés pour respecter la réglementation et veiller à ce que toutes les stratégies des Fonds Mackenzie sur les dérivés soient conformes aux exigences réglementaires. Les nouvelles stratégies relatives aux dérivés sont assujetties à un processus d'approbation normalisé auquel participent des membres du Service de gestion des placements, des Services aux Fonds et du Service de la conformité.

Aux termes du Règlement 81-102, les OPC peuvent participer à des opérations sur dérivés à différentes fins, notamment aux fins de couverture. Lorsque nous retenons les services d'une entreprise de gestion de portefeuille externe et que cette entreprise effectue des opérations sur des dérivés (ou d'autres instruments) pour les Fonds, le Règlement 81-102 nous oblige à nous assurer que toutes les opérations effectuées pour le compte des Fonds par les sous-conseillers sont conformes aux objectifs et aux stratégies des Fonds. Lorsque des dérivés sont utilisés à des fins de couverture, nos politiques internes exigent que les dérivés aient un degré élevé de corrélation négative par rapport à la position faisant l'objet de la couverture, conformément au Règlement 81-102. Les dérivés ne seront pas utilisés pour créer un effet de levier au sein du portefeuille des Fonds, sauf de la manière prévue au Règlement 81-102. Nous n'avons pas recours aux simulations de risque pour mesurer les risques associés à l'utilisation de dérivés par les Fonds.

Le vice-président principal, Placements, surveille le respect, par les gestionnaires de portefeuille, des politiques régissant l'utilisation de dérivés. Le Service de la conformité déclare toute exception aux politiques et aux méthodes régissant l'utilisation des dérivés décrites précédemment qui a été décelée.

La plupart des Fonds peuvent se livrer à la vente à découvert si, pour ce faire, ils respectent la réglementation sur les valeurs mobilières. Nous avons adopté une politique écrite qui établit les responsabilités réglementaires et fiduciaires liées à la réalisation de ventes à découvert. Cette politique (qui comprend des contrôles et des limites sur les opérations) est établie par notre service de la conformité et le chef des placements et est passée en revue une fois l'an. Le chef des placements est chargé de déterminer si un Fonds peut avoir recours à la vente à découvert et de superviser les opérations de vente à découvert effectuées par le Fonds. Les opérations de vente à découvert sont sous la supervision de notre service de la conformité. De façon générale, aucune procédure ni aucune simulation n'est utilisée pour mesurer les risques associés au portefeuille dans des conditions difficiles.

Suivi des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres

Un grand nombre de Fonds sont autorisés à faire des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, à la condition qu'elles soient conformes à leurs objectifs de placement et aux dispositions applicables du Règlement 81-102. Nous avons nommé le dépositaire des Fonds comme mandataire des Fonds et avons conclu avec lui une convention pour qu'il administre les opérations de prêt et les mises en pension de titres pour le compte des Fonds (une « **convention de prêt de titres** »). Ces Fonds peuvent également conclure des opérations de prise en pension de titres soit directement, soit par l'entremise d'un mandataire.

La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102 et le mandataire est tenu de les respecter. Nous gérons les risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres, comme il est décrit à la sous-rubrique « **Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres** » de la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** », en obligeant le mandataire à faire ce qui suit :

- maintenir les contrôles, les méthodes et les registres internes, dont une liste des contreparties approuvées en fonction des normes de solvabilité généralement reconnues, des plafonds concernant les opérations et le crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification des biens donnés en garantie;
- établir quotidiennement la valeur marchande des titres prêtés par un Fonds dans le cadre d'une opération de prêt de titres ou des titres vendus par un Fonds dans le cadre d'une mise en pension, ainsi que des espèces ou des biens donnés en garantie détenus par un Fonds. Si, un jour donné, la valeur marchande des espèces ou du bien donné en garantie est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres empruntés ou vendus, le mandataire demandera à la contrepartie de fournir d'autres espèces ou biens donnés en garantie au Fonds pour combler l'insuffisance;
- s'assurer qu'un Fonds ne prête ni ne vend plus de 50 % de son actif total dans le cadre d'opérations de prêt ou de mises en pension de titres (compte non tenu des biens donnés en garantie pour les titres prêtés et des espèces pour les titres vendus).

Les opérations de prêt et les prises en pension de titres sont conclues par le mandataire pour le compte des Fonds, et nous surveillons les risques que ces opérations présentent. Pour faciliter notre travail de surveillance, le mandataire nous soumet régulièrement des rapports complets résumant les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres.

Nos services juridiques et aux Fonds ont élaboré des politiques et des méthodes qui établissent les objectifs des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres ainsi que les méthodes de gestion des risques et de surveillance qui s'appliquent lorsqu'un Fonds effectue ces opérations.

Nos services juridiques, de la conformité et aux Fonds ont la responsabilité de revoir la convention de prêt de titres. Notre conseil d'administration prendra connaissance s'il y a lieu des rapports qui lui sont destinés concernant les dérogations aux règles de conformité en relation avec l'utilisation par les Fonds des opérations de prêt, de mises en pension et de prises en pension de titres.

À l'heure actuelle, nous ne faisons pas de simulation pour mesurer les risques provenant d'opérations de prêt, de mises en pension et de prises en pension de titres. L'évaluation des risques ou les simulations sont réalisées par le mandataire à l'égard des prêts en cours et de la garantie déposée par chacun des emprunteurs, en tenant compte de l'ensemble des opérations de ce genre qu'il effectue. Ces procédures et simulations portent notamment sur les parts des Fonds, mais ne visent pas exclusivement ces derniers.

Modalités et politiques applicables au vote par procuration

Les Fonds gérés par nos gestionnaires de portefeuille internes se conforment aux modalités et politiques applicables au vote par procuration que nous leur avons soumises.

Notre objectif est d'exercer les droits de vote afférents aux titres de sociétés à l'égard desquelles nous avons compétence en matière de vote par procuration, de la manière la plus conforme aux intérêts économiques à long terme des investisseurs du Fonds.

Pratiques de vote

Nous prenons des mesures raisonnables pour exercer les droits de vote afférents à toutes les procurations que nous avons reçues. Cependant, nous ne pouvons garantir que nous voterons en toutes circonstances. Nous pouvons refuser de voter lorsque des procédures administratives ou toute autre procédure font en sorte que les frais associés à l'exercice du droit de vote dépassent les avantages qui y sont liés. Nous pouvons également refuser de voter si, à notre avis, le fait de s'abstenir d'exercer notre droit de vote ou de ne pas s'en prévaloir sert au mieux vos intérêts.

Vote de fonds de fonds

Nous pouvons exercer les droits de vote afférents aux titres d'un Fonds sous-jacent appartenant à un Fonds, si nous ne gérons pas le Fonds sous-jacent en question. Si un Fonds sous-jacent est géré par nous ou par l'une des sociétés avec qui nous avons un lien ou bien par l'un des membres de notre groupe, nous ne serons pas autorisés à exercer de droits de vote afférents aux titres du Fonds sous-jacent, mais déciderons si l'exercice de ces droits de vote par vous sert au mieux vos intérêts. En règle générale, nous jugerons que cela ne sert pas au mieux vos intérêts lorsqu'il s'agit d'affaires courantes. Cependant, si nous jugeons que l'exercice des droits de vote est dans votre intérêt, nous vous demanderons de nous donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote relatifs à votre part proportionnelle des titres dans le Fonds sous-jacent appartenant au Fonds, et voterons en conséquence. Nous n'exercerons le droit de vote qu'en proportion des titres du Fonds sous-jacent à l'égard desquels nous avons reçu des directives.

Résumé des lignes directrices applicables au vote par procuration

Les lignes directrices relatives au vote par procuration de Mackenzie établissent des lignes directrices relativement à l'exercice des droits de vote rattachés aux titres à l'égard de plusieurs questions, notamment l'élection des membres du conseil d'administration, la rémunération de la direction et des administrateurs, la nomination de l'auditeur, les régimes de droits des actionnaires, et la gestion des propositions environnementales et sociales. Le gestionnaire votera généralement de façon conforme aux lignes directrices relatives au vote par procuration; cependant, il peut y avoir des circonstances où il croit qu'il est dans l'intérêt d'un Fonds Mackenzie particulier de voter différemment de la manière envisagée par les lignes directrices relatives au vote par procuration. Le gestionnaire a retenu les services de Glass Lewis pour fournir des services administratifs et des services ayant trait au vote par procuration aux Fonds Mackenzie. Pour les Fonds Mackenzie autres que les Solutions d'investissement durable, le gestionnaire utilisera généralement la recherche sur le vote par procuration effectuée par Glass Lewis, telle qu'elle est appliquée dans les lignes directrices standard de Glass Lewis pour éclairer le vote. Pour les Fonds Mackenzie qui sont des Solutions d'investissement durable, le gestionnaire utilisera généralement la recherche, telle qu'elle est appliquée dans les lignes directrices relatives au vote par procuration en matière ESG de Glass Lewis. Lorsqu'un gestionnaire croit qu'il est dans l'intérêt du Fonds Mackenzie de voter différemment de la manière envisagée dans les lignes directrices relatives au vote par procuration de Glass Lewis, s'il y a lieu, le gestionnaire doit documenter les motifs de sa décision. Les lignes directrices relatives au vote par procuration de Mackenzie, qui comprennent des liens vers les lignes directrices standard de Glass Lewis et les lignes directrices ESG de Glass Lewis, sont disponibles sur la page Politiques et rapports concernant la durabilité de notre site Web à l'adresse [Politiques et rapports concernant la durabilité | Placements Mackenzie](#)

Conflits d'intérêts

Il peut y avoir des circonstances où il y a conflit d'intérêts potentiel relativement à l'exercice des droits de vote par procuration d'un Fonds Mackenzie. Lorsqu'un gestionnaire de portefeuille interne constate qu'il y a conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts potentiel, il en avise notre chef des placements ainsi que le vice-président, Services juridiques ou le chef de la conformité. Si le chef des placements, ainsi que le vice-président Services juridiques ou le chef de la conformité en viennent à la conclusion qu'il y a conflit d'intérêts, le chef de la conformité fournira des preuves de ce conflit et en informera nos Services aux Fonds.

Nous maintiendrons une liste de surveillance du vote par procuration (la « **liste de surveillance** ») où figurent les noms des émetteurs qui peuvent être en situation de conflit d'intérêts et notre administrateur des Fonds nous informera sans délai de la réception de toute circulaire ou de tout formulaire de procuration d'un émetteur dont le nom figure sur cette liste. Le chef des placements ainsi que le vice-président, Services juridiques ou le chef de la conformité discuteront des questions soumises au vote avec le gestionnaire de portefeuille interne ou le sous-conseiller et s'assureront que la décision à cet égard se fonde sur nos politiques applicables au vote

par procuration et qu'elle sert au mieux les intérêts du Fonds Mackenzie en question.

Toutes les décisions quant au vote prises de la façon décrite à la rubrique qui suit doivent être appuyées par les preuves nécessaires et déposées par l'administrateur des Fonds.

Procédures applicables au vote par procuration

Mackenzie utilise la plateforme Viewpoint de Glass Lewis pour administrer et exécuter son processus de vote par procuration. Glass Lewis reçoit les documents relatifs aux procurations et passe en revue l'ensemble des documents, effectue son processus de recherche et produit un ensemble de recommandations pour Mackenzie à l'égard de chaque assemblée. Les recommandations sont conformes aux lignes directrices relatives au vote par procuration de Glass Lewis dont Mackenzie a demandé la mise en application.

Un avis automatique, comprenant un lien direct vers la recherche et la recommandation, est envoyé par Glass Lewis aux équipes de gestion des placements de Mackenzie au moyen du système Viewpoint. Le gestionnaire de portefeuille de Mackenzie passe en revue la recherche et tout renseignement supplémentaire et prend en considération tous les aspects du vote, y compris sa propre opinion, pour prendre une décision indépendante quant au vote. Le gestionnaire de portefeuille exerce les droits de vote par l'intermédiaire de la plateforme Viewpoint, en votant pour ou contre les recommandations de Glass Lewis.

Après la réception électronique de la décision de Mackenzie quant au vote par l'intermédiaire de Viewpoint, Glass Lewis communique cette décision par voie électronique au responsable du scrutin ainsi qu'au réseau bancaire du dépositaire, à l'échelle mondiale, pour le compte de Mackenzie. Tous les registres relatifs au vote par procuration et tous les votes ainsi que tout matériel de recherche s'y rattachant sont conservés par Mackenzie au sein de la plateforme Viewpoint de Glass Lewis.

Vote par procuration des sous-conseillers

Les sous-conseillers des Fonds sont autorisés à prendre toutes les décisions en matière d'exercice de droit de vote en ce qui a trait aux titres détenus par les Fonds de façon entièrement discrétionnaire, conformément à la convention de gestion de portefeuille. Mackenzie a déterminé que les sous-conseillers ont mis en place des politiques en matière de vote par procuration, et nous sommes d'avis que ces politiques sont essentiellement similaires à nos politiques en matière de vote par procuration.

Demandes de renseignements

Vous pouvez obtenir en tout temps, sur demande et sans frais, un exemplaire des politiques et des procédures auxquelles se conforment les Fonds pour le vote par procuration se rapportant aux titres en portefeuille, en communiquant sans frais au **1 800 387-0615** (service en français) ou au **1 800 387-0614** (service en anglais), ou encore, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, **180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1**.

Les investisseurs de chacun des Fonds pourront également obtenir gratuitement et en tout temps après le 31 août le dossier de vote par procuration du Fonds pour la période de 12 mois la plus récente ayant

pris fin le 30 juin précédent, en communiquant sans frais au **1 800 387-0615** (service en français) ou au **1 800 387-0614** (service en anglais); ce dossier est également disponible sur notre site Web désigné à l'adresse www.placementsmackenzie.com.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS ET DES FIDUCIAIRES

Pour exercer leurs activités, les Fonds n'emploient pas directement des administrateurs, des dirigeants ou des fiduciaires. Nous, en notre qualité de gestionnaire des Fonds, fournissons tout le personnel nécessaire à l'exercice des activités des Fonds.

Chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 50 000 \$ (60 000 \$ pour le président) et à des jetons de présence de 3 000 \$ pour chacune des réunions trimestrielles auxquelles il assiste. De plus, les membres du CEI ont droit à des jetons de présence de 1 500 \$ pour chaque réunion additionnelle à laquelle ils assistent. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Nous souscrivons et maintenons également au profit des membres du CEI une assurance responsabilité. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les Fonds Mackenzie ont engagé à cet égard un montant total de 315 999,60 \$. La totalité des frais et des charges a été répartie de manière juste et raisonnable entre les Fonds Mackenzie.

Les Fonds Mackenzie ont versé au total à chacun des membres du CEI la rémunération et le remboursement des frais indiqués ci-après :

Tableau 8 : Rémunération des membres du CEI

MEMBRE DU CEI*	RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE TOTALE, Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DES FRAIS
Scott Edmonds (président)	67 999,92 \$
Robert Hines ¹	77 999,88 \$
George Hucal ¹	67 999,92 \$
Atul Tiwari	67 999,92 \$
Sajjal Patel	33 999,96 \$
Rebecca Cowdery ²	

*Veuillez noter que Sajjal Patel a été nommée membre du CEI avec prise d'effet le 13 septembre 2023. Scott Edmonds est devenu président du CEI le 1^{er} janvier 2024, et Atul Tiwari n'est plus membre du CEI depuis le 5 mars 2024.

¹ Les mandats de Robert Hines et de George Hucal au sein du CEI ont pris fin le 30 avril 2024.

² Veuillez noter que Rebecca Cowdery a été nommée membre du CEI avec prise d'effet le 30 avril 2024.

Pour connaître davantage le rôle du CEI, veuillez consulter la rubrique « **Comité d'examen indépendant** ».

CONTRATS IMPORTANTS

On trouvera ci-dessous des renseignements sur les contrats importants conclus par les Fonds en date du présent prospectus simplifié de même qu'une description de la convention de gestion de portefeuille que nous avons conclue avec certaines sociétés à l'égard de certains des Fonds. Les contrats moins importants conclus par les Fonds dans le cours normal de leurs activités ont été exclus.

Vous pouvez consulter des copies des contrats dont il est question ci-après durant les heures normales d'ouverture à nos bureaux de Toronto, au **180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1**.

Déclaration de fiducie

La déclaration de fiducie des Fonds aux termes de laquelle les Fonds sont régis ainsi que la date de prise d'effet de cette déclaration sont présentées à la rubrique « **Nom, constitution et historique des Fonds** ». La déclaration de fiducie fait état des pouvoirs et des responsabilités du gestionnaire et du fiduciaire des Fonds, des caractéristiques des parts des Fonds, des modalités relatives à la souscription, à l'échange et au rachat de parts, à la tenue de livres, au calcul du revenu des Fonds et d'autres formalités administratives. La déclaration de fiducie renferme également des dispositions relatives au choix d'un fiduciaire remplaçant, advenant notre démission, et à la dissolution des Fonds, s'il est impossible de trouver un fiduciaire remplaçant. Nous ne recevons aucune rémunération pour agir en tant que fiduciaire (une telle rémunération serait exigée si les services d'un fiduciaire externe étaient retenus), mais nous pouvons nous faire rembourser tous les frais engagés pour le compte des Fonds.

Convention de gestion principale

Nous avons conclu une convention de gestion principale modifiée et mise à jour (la « **convention de gestion principale** ») le 19 octobre 1999 à l'égard de tous les Fonds, dans sa version modifiée, en vue d'assurer la prestation des services de gestion et d'administration aux Fonds qui sont nécessaires pour leur permettre d'exercer leurs activités commerciales.

Aux termes de la convention de gestion principale, nous devons directement assurer la prestation de services administratifs aux Fonds, de services de gestion de portefeuille, de services de placement dans le cadre de la promotion et de la vente des parts des Fonds et d'autres services, ou prendre des dispositions avec d'autres personnes ou sociétés à cet égard. Les conventions de gestion principales renferment une description des frais et des charges qui nous sont payables par les Fonds, y compris les taux des frais de gestion et les taux des frais d'administration lorsqu'ils sont applicables, et les conventions de gestion principales sont modifiées chaque fois qu'un nouveau fonds ou une nouvelle série d'un Fonds s'ajoute aux conventions de gestion principales. Nous avons signé les conventions de gestion principales, pour notre propre compte, en qualité de gestionnaire, et pour le compte des Fonds pour lesquels nous agissons comme fiduciaire, en notre qualité de fiduciaire.

La convention de gestion principale est, en général, reconduite d'année en année, sauf si elle est résiliée relativement à un ou plusieurs des Fonds moyennant un préavis écrit d'au moins 6 mois à cet effet. La convention de gestion principale peut être résiliée sur remise d'un préavis plus court si l'une des parties manque à ses

obligations aux termes de la convention pendant au moins 30 jours sans remédier à ce manquement ou si l'autre partie déclare faillite, cesse de détenir les approbations requises des autorités de réglementation ou commet un acte ayant une incidence négative importante sur sa capacité de s'acquitter des obligations aux termes de la convention de gestion principale.

Convention de dépôt principale

En date du 24 février 2005, nous avons conclu une convention de dépôt principale, dans sa version modifiée, avec la CIBC pour le compte des Fonds, en vue d'obtenir des services de garde pour les actifs des Fonds (la « **convention de dépôt principale** »).

La convention de dépôt principale est conforme aux dispositions pertinentes du Règlement 81-102 concernant les services de garde et, aux termes de celle-ci, le dépositaire doit détenir les actifs du Fonds en fidéicomis et désigner séparément les actifs détenus dans chacun des comptes du Fonds. La convention renferme un barème qui définit quels Fonds sont régis par cette convention, ainsi que les honoraires devant être versés au dépositaire pour les services qu'il fournit aux Fonds. La convention peut être résiliée par les Fonds ou par le dépositaire moyennant un préavis écrit de 120 jours.

Conventions de gestion de portefeuille

Sauf indication contraire, nous sommes le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds aux termes des modalités de nos conventions de gestion principales conclues avec les Fonds. Nous avons conclu des conventions de gestion de portefeuille avec chacune des sociétés mentionnées à la rubrique « **Services de gestion de portefeuille** » pour la prestation de services de gestion de portefeuille aux Fonds.

Aux termes de chacune des conventions de gestion de portefeuille, les sociétés de sous-conseils offriront de l'aide et du soutien à la commercialisation des Fonds et établiront toutes les dispositions en matière de courtage nécessaires, de même que toutes les dispositions avec le dépositaire des Fonds pour régler les opérations visant les portefeuilles. Ces sociétés doivent respecter les objectifs et les stratégies de placement adoptés par les Fonds. Elles ont convenu de s'acquitter de leurs fonctions avec honnêteté et bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds, avec la prudence, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne d'une prudence raisonnable placée dans des circonstances semblables. Nous verserons une rémunération aux sous-conseillers en la prélevant sur les frais de gestion que nous recevons de chaque Fonds.

La plupart des conventions de gestion de portefeuille énumérées dans le tableau 9 peuvent être résiliées sur remise par une partie d'un préavis écrit de 90 jours à cet effet à l'autre partie, sous réserve de certaines exceptions.

Tableau 9 : Conventions de gestion de portefeuille

SOUS-CONSEILLER	DATE DE PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION
Brandywine	Le 22 juin 2022
T. Rowe Price	Le 22 juin 2022
Gestion d'actifs 1832	Le 22 juin 2022
MIC	Le 9 mars 2018

Convention de placement principal

PFSL est le placeur principal de chaque série des Fonds offerts aux termes du prospectus simplifié des Fonds suivant les modalités de la convention de placement principal datée du 17 novembre 2021, intervenue entre PFSL et nous.

À titre de placeur principal, PFSL prendra des dispositions pour le placement des parts des Fonds par l'intermédiaire de ses représentants inscrits. PFSL fournira également un soutien à la commercialisation et son aide relativement au placement et à la vente des parts des Fonds.

Cette convention peut être résiliée par nous ou PFSL sur-le-champ dans les cas suivants : i) la fraude ou un défaut délibéré d'une partie à l'égard de ses fonctions aux termes de la convention; ii) l'adoption par une partie d'une résolution en vue de sa faillite, de sa liquidation ou de sa dissolution; et iii) le manquement d'une partie à maintenir la validité d'un enregistrement, d'une inscription, d'un permis, d'une licence ou de toute autre qualification nécessaire pour donner effet à l'objet de la convention et auquel il n'est pas remédié dans les 90 jours. En outre, la convention peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours aux autres parties dans les cas suivants : i) une partie est visée par une procédure réglementaire ou criminelle intentée par les autorités en valeurs mobilières; ou ii) une modification des règles ou des lignes directrices publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières fait en sorte que la convention n'est pas conforme à ces règles, et le défaut n'est pas réglé dans un délai 90 jours.

Des exemplaires de la convention de placement principal peuvent être examinés par les investisseurs des Fonds existants et éventuels à notre bureau principal pendant les heures d'ouverture habituelles.

POURSUITES JUDICIAIRES

Nous ne sommes au courant d'aucune poursuite judiciaire ou administrative en cours qui est importante pour les Fonds Mackenzie et à laquelle ceux-ci ou nous sommes parties.

Amendes et sanctions

Nous avons conclu une entente de règlement avec la CVMO le 6 avril 2018 (l'« **entente de règlement** »).

L'entente de règlement énonce que nous avons fait défaut i) de nous conformer au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « **Règlement 81-105** ») en ne respectant pas les normes de conduite minimales attendues des participants du secteur à l'égard de certaines pratiques commerciales qui ont eu cours entre mai 2014 et décembre 2017; ii) de mettre en place les systèmes de contrôle et de surveillance concernant nos pratiques commerciales qui nous auraient permis de donner une assurance raisonnable que nous nous conformions aux obligations qui nous incombent selon le Règlement 81-105; et iii) de tenir les livres et les registres et de conserver les autres documents qui nous auraient permis de démontrer que nous nous conformions au Règlement 81-105.

Nous avons pris les engagements suivants : i) acquitter une pénalité administrative de 900 000 \$ auprès de la CVMO; ii) soumettre nos pratiques, nos procédures et nos contrôles en matière de vente à un

examen régulier par un conseiller indépendant jusqu'à ce que la CVMO soit satisfaite que notre programme sur les pratiques commerciales respecte en tous points les lois sur les valeurs mobilières; et iii) acquitter les frais d'enquête de la CVMO, s'élevant à 150 000 \$.

Le Règlement 81-105 a pour but de décourager les pratiques commerciales qui pourraient être perçues comme incitant les courtiers et leurs représentants à vendre des titres d'OPC à l'égard desquels ils ont reçu des incitatifs (comme des articles ou des activités de promotion) plutôt que parce que les titres conviennent à leurs clients et qu'elles sont dans leur intérêt.

Dans l'entente de règlement et à l'issue de son enquête, la CVMO a souligné que i) nous avons consacré d'importantes ressources financières et humaines à l'amélioration de nos systèmes de contrôle et de surveillance concernant nos pratiques commerciales; ii) nous avons retenu les services d'un conseiller indépendant en septembre 2017 pour évaluer la qualité de nos contrôles sur nos pratiques commerciales, et que le conseiller avait constaté une amélioration constante, dans l'ensemble, de notre culture de conformité, et une augmentation des ressources, tant en personnel que dans les systèmes, affectées à la conformité des pratiques commerciales depuis 2014; et iii) nous n'avons fait l'objet par le passé d'aucune mesure disciplinaire de la part de la CVMO et avons collaboré avec le personnel de la CVMO dans le cadre de son enquête sur les questions visées à l'entente de règlement.

Nous, à l'exclusion de nos produits de fonds d'investissement (les « **produits Mackenzie** »), avons fourni tous les avantages pécuniaires et non pécuniaires en cause. Ces questions n'ont eu aucune incidence sur le rendement et le ratio des frais de gestion des produits Mackenzie. Nous, à l'exclusion des produits Mackenzie, avons acquitté l'ensemble des frais, amendes et charges liés au règlement de ces questions, notamment la sanction administrative, les frais d'enquête et les honoraires du conseiller en conformité indépendant mentionnés ci-dessus.

SITE WEB DÉSIGNÉ

Un OPC doit afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des Fonds auxquels se rapporte le présent document peut être consulté à l'adresse suivante : www.placementsmackenzie.com/primerica.

ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE

Les titres en portefeuille de chacun des Fonds sont évalués à la fermeture (l'« **heure d'évaluation** ») de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») chaque jour de bourse. Un « **jour de bourse** » correspond à tout jour au cours duquel la TSX est ouverte. La valeur des titres en portefeuille et des autres actifs de chaque Fonds est établie comme suit :

- La valeur de toute encaisse détenue ou déposée, de tous les effets, billets et comptes clients, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou accumulés, mais non encore reçus, est généralement établie selon leur montant intégral, à moins que nous n'ayons décidé que ces actifs ont une valeur moindre que ce montant intégral,

auquel cas, leur valeur sera celle que nous jugeons de façon raisonnable être juste.

- Les métaux précieux (certificats ou lingots) et les autres marchandises sont évalués à leur juste valeur marchande, généralement établie selon les cours publiés par les bourses ou d'autres marchés.
- Les titres en portefeuille cotés à une bourse sont évalués à leur cours de clôture ou au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucun cours de clôture ni aucune vente ne sont déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Les titres en portefeuille des Fonds non cotés à une bourse qui sont négociés sur le marché hors cote sont évalués au dernier cours vendeur déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Malgré ce qui précède, si les titres en portefeuille sont intercotés ou négociés sur plus d'une bourse ou d'un marché, nous nous servirons du cours de clôture, du dernier cours vendeur ou de la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur, selon le cas, qui ont été déclarés avant l'évaluation sur la bourse ou le marché que nous considérons être la principale bourse ou le principal marché pour ces titres.
- Les titres à revenu fixe inscrits à la cote d'une bourse seront évalués au cours de fermeture ou à leur dernier cours de vente déclaré avant l'évaluation ce jour de bourse ou, s'il n'y a pas de cours de fermeture et si aucune vente n'est déclarée avant l'évaluation ce jour de bourse, à la moyenne des derniers cours vendeur et acheteur déclarés avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Les titres à revenu fixe non cotés en bourse des Fonds sont évalués à leur juste valeur établie selon les prix fournis par des établissements reconnus, des participants au marché ou selon des modèles d'établissement des prix établis avant l'évaluation ce jour de bourse.
- Lorsqu'un Fonds détient des titres émis par un autre OPC (un « **Fonds sous-jacent** »), les titres du Fonds sous-jacent sont évalués selon le cours calculé par le gestionnaire de cet OPC pour la série de titres applicables de cet OPC ce jour de bourse, conformément aux actes constitutifs de cet OPC.
- Les positions acheteur sur des options, des titres assimilables à un titre de créance et des bons de souscription sont évaluées à la valeur marchande courante de leurs positions.
- Lorsqu'un Fonds vend une option, la prime reçue par celui-ci est inscrite comme un crédit reporté. Ce crédit reporté correspond à la valeur marchande courante de

l'option qui serait nécessaire pour liquider la position. Toute différence découlant d'une réévaluation sera traitée comme un gain latent ou une perte latente sur les placements. Le crédit reporté sera déduit de la VL du Fonds. Les titres en portefeuille du Fonds qui sont l'objet de l'option vendue continueront d'être évalués à la valeur marchande courante, telle que nous l'avons établie.

- Les couvertures sur devises sont évaluées à leur valeur marchande ce jour de bourse et toute différence qui résulterait d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement.
- La valeur des contrats à terme de gré à gré ou des swaps est le gain ou la perte, le cas échéant, qui se dégagerait si, ce jour de bourse, la position sur les contrats à terme de gré à gré ou les swaps, selon le cas, était liquidée.
- La valeur d'un contrat à terme standardisé sera :
 - si les limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat à terme standardisé a été émis ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte qui serait réalisé sur le contrat à terme standardisé si, ce jour de bourse, la position sur les contrats à terme standardisés était liquidée;
 - si les limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat à terme standardisé a été émis sont en vigueur, fondée sur la valeur marchande courante de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé.
- La marge payée ou déposée pour des contrats à terme standardisés ou des contrats à terme de gré à gré est prise en compte comme débiteur et la marge composée d'actifs autres que des espèces est indiquée comme détenue à titre de marge.
- Les titres en portefeuille dont la revente fait l'objet de restrictions ou de limitations, par l'effet de la loi ou par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat du Fonds, sont évalués à la moindre des valeurs suivantes :
 - leur valeur selon les cotations publiées d'usage commun ce jour de bourse;
 - la valeur marchande des titres en portefeuille de la même catégorie ou de la même série d'une catégorie, dont la revente ne fait pas l'objet de restrictions (les « **titres correspondants** »), réduite d'un escompte équivalant à la différence entre le coût d'acquisition des titres en question et la valeur marchande des titres correspondants à la date de la souscription. Ce montant diminue de façon proportionnelle au cours de la période de restriction jusqu'au moment où les titres ne font plus l'objet de restrictions.
- Pour ce qui est des titres en portefeuille dont le cours est donné en devise, le cours est converti en dollars canadiens au moyen d'un taux de change en vigueur à la fermeture des marchés nord-américains ce jour de bourse. Pour ce qui est des titres en portefeuille d'un Fonds en dollars

américains (défini ci-après) dont le cours est donné dans une devise autre que le dollar américain, le cours est converti en dollars américains au moyen d'un taux de change en vigueur à la fermeture des marchés nord-américains ce jour de bourse.

- Malgré ce qui précède, les titres en portefeuille et les autres actifs pour lesquels aucune cotation du marché n'est, de notre avis, exacte ou fiable ou ne tient compte des renseignements importants disponibles ou ne peut être obtenue facilement sont évalués à leur juste valeur, telle que nous l'avons établie.

Si un titre en portefeuille ne peut être évalué selon les règles précitées ou selon toute autre règle en matière d'évaluation adoptée aux termes des lois sur les valeurs mobilières pertinentes ou si toute règle adoptée par nous mais non énoncée dans les lois sur les valeurs mobilières applicables n'est pas pertinente compte tenu des circonstances, nous utiliserons une évaluation que nous considérons comme juste et raisonnable et qui est dans votre intérêt. Dans ces circonstances, nous reverrons généralement les communiqués concernant le titre en portefeuille, discuterons d'une évaluation appropriée avec d'autres gestionnaires de portefeuille, des analystes et l'Institut des fonds d'investissement du Canada et consulterons d'autres sources pour procéder à une évaluation juste et appropriée. Si les règles précitées sont en conflit avec les règles en matière d'évaluation adoptées conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes, nous utiliserons les règles en matière d'évaluation adoptées aux termes de ces lois.

Les actes constitutifs de chacun des Fonds contiennent les détails des passifs qui doivent être inclus dans le calcul de la VL pour chaque série de parts des Fonds. Les passifs d'un Fonds comprennent, notamment, tous les effets, les billets et les comptes créditeurs, tous les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds payables ou courus, tous les engagements contractuels relatifs au paiement de fonds ou à des biens, toutes les provisions que nous autorisons ou approuvons pour les impôts (le cas échéant) ou les engagements éventuels et tous les autres passifs du Fonds de quelque type ou nature que ce soit, sauf les passifs représentés par les parts en circulation du Fonds (le cas échéant). Nous déterminerons, de bonne foi, si les passifs constituent des frais attribuables à la série en cause ou des frais courants des Fonds. Aux fins du calcul de la VL pour chaque série de parts, nous utiliserons les renseignements les plus récents publiés chaque jour de bourse. L'achat ou la vente de titres en portefeuille d'un Fonds sera pris en compte au plus tard lors du premier calcul de la VL pour chaque série de parts après la date où l'achat ou la vente devient irrévocable.

Au cours des trois (3) dernières années, nous n'avons pas fait le choix de nous écarter des pratiques d'évaluation des Fonds décrites ci-dessus.

Différences par rapport aux IFRS

Conformément aux modifications apportées au Règlement 81-106, la juste valeur d'un titre en portefeuille utilisée pour déterminer le cours quotidien des parts d'un Fonds pour les souscriptions et les rachats des investisseurs sera établie en fonction des principes d'évaluation d'un Fonds décrits ci-dessus, lesquels pourraient différer des exigences des normes comptables IFRS. Par conséquent, la valeur

déclarée des titres détenus par un Fonds peut être différente de celle qui figure dans ses états financiers annuels et intermédiaires.

CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La VL d'un Fonds, au moment d'une évaluation, est la valeur marchande de l'actif du Fonds moins son passif. Si le Fonds offre différentes séries de parts, l'actif et le passif de toutes les séries sont mis en commun pour un seul objectif de placement.

Après la fermeture des bureaux, chaque date d'évaluation, une VL distincte pour chaque série de parts de chaque Fonds sera calculée, étant donné que les frais de gestion, les frais d'administration et les charges du fonds pour chaque série sont différents. Une « **date d'évaluation** » correspond à chaque jour ouvrable ou à tout autre jour désigné par le gestionnaire au cours duquel la VL et la VL par part d'un Fonds Mackenzie sont calculées.

Veillez noter que la VL du Fonds en dollars américains est calculée en dollars américains.

Pour les titres de chaque série de chaque Fonds, la VL par part est calculée en :

- **additionnant** la quote-part des espèces, des titres en portefeuille et de tout autre actif du Fonds attribués à cette série;
- **soustrayant** les dettes applicables à cette série de parts (ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série);
- **divisant** l'actif net par le nombre total de parts de cette série détenues par les investisseurs.

En général, la VL par part appliquée aux ordres de souscription ou de rachat de parts des Fonds (exception faite des indications du paragraphe ci-après) augmentera ou diminuera chaque jour de bourse en raison des changements de la valeur des titres en portefeuille de ces Fonds. Lorsqu'un Fonds déclare des distributions (autres que des distributions sur les frais de gestion) à l'égard de l'une de ses séries, la VL par part de la série en question diminue du montant des distributions par titre à la date de versement.

Nous nous efforçons de maintenir en tout temps un prix par titre de 10 \$ CA pour chaque série de parts du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath. Ce Fonds suit la méthode de l'amortissement du coût pour l'évaluation de ses titres en portefeuille, et le revenu net du Fonds est affecté quotidiennement à chaque série de parts, puis distribué aux investisseurs chaque semaine et/ou chaque mois sous forme de parts supplémentaires du Fonds, sauf si, avant la distribution, un investisseur demande un paiement par chèque.

Dans le cas des souscriptions et des rachats de parts des Fonds, la VL par part est la première valeur établie une fois que nous avons reçu tous les documents appropriés pertinents à un ordre de souscription ou de rachat.

Toute personne peut obtenir gratuitement la VL de chaque Fonds de même que la VL par part en nous téléphonant sans frais au 1 800 387-0615 (service en français) ou au 1 800 387-0614 (service

en anglais); on peut également obtenir la VL par part sur notre site Internet à l'adresse www.placementsmackenzie.com/primerica.

SOUSCRIPTIONS, ÉCHANGES ET RACHATS

Fonds et séries

Chaque Fonds a droit au rendement total (y compris les gains réalisés et non réalisés) dégagé par les actifs de son portefeuille, déduction faite de certains frais et charges.

Séries de parts

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts de chaque série. Les Fonds peuvent offrir de nouvelles séries ou cesser d'offrir des séries existantes en tout temps, sans vous en aviser et sans avoir à obtenir votre approbation. Les frais de chacune des séries de chaque Fonds sont comptabilisés séparément et une VL distincte est calculée pour les parts de chaque série. Même si les sommes d'argent que d'autres investisseurs et vous affectez à la souscription de parts, de même que les frais afférents à toute série sont comptabilisés par série dans les registres administratifs de votre Fonds, les actifs de toutes les séries de votre Fonds sont regroupés pour créer un seul portefeuille aux fins de placement.

Il y a actuellement 3 séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié, soit les parts des séries PA, PH et PO. Les séries offertes par chaque Fonds aux termes du présent prospectus simplifié sont précisées à la page couverture et à la partie B de

chaque Fonds. La mise de fonds minimale et les critères d'admissibilité pour la souscription de parts de séries offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont présentés en détail ci-après.

Certains Fonds comportent d'autres séries de parts qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Les parts de série R sont offertes uniquement par voie de placements dispensés. Ces séries ne figurent généralement pas à la page couverture ni dans la partie B d'aucun Fonds et elles ne sont pas offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Critères d'admissibilité et de convenance associés aux séries

Des exigences quant à la mise de fonds minimale sont associées à chacune des séries. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents** ».

Outre la mise de fonds minimale, le tableau suivant indique les caractéristiques particulières que comporte un placement dans chacune des séries (votre représentant de PFSL est en mesure de bien vous conseiller pour choisir la série qui vous convient le mieux) et donne d'autres renseignements sur les critères d'admissibilité auxquels vous devez satisfaire avant de souscrire des titres de l'une ou l'autre des séries. Mackenzie ne surveille pas la pertinence d'une série donnée d'un Fonds pour vous.

SÉRIE	CONVENANCE SUGGÉRÉE	AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Série PA	Investisseurs qui sont des particuliers	Offerte exclusivement si PFSL a confirmé que vous avez conclu une entente avec PFSL, dans laquelle sont fixés des frais de service de courtage.
Série PH	Certains investisseurs bien nantis; Ces investisseurs ont habituellement des placements importants dans les Fonds, et peuvent inclure des investisseurs bien nantis, des investisseurs institutionnels, d'autres fonds d'investissement et d'autres investisseurs.	Offerte exclusivement si PFSL a confirmé que vous avez conclu une entente avec PFSL, dans laquelle sont fixés des frais de service de courtage.
Série PO	Certains investisseurs institutionnels et les clients qui sont des particuliers par l'intermédiaire d'un compte tenu auprès de PFSL, aux termes d'une convention distincte conclue avec PFSL.	Offertes exclusivement si vous avez conclu une entente avec nous en vue de la mise sur pied d'un compte pour les parts de série PO, laquelle entente précisera les frais qui s'appliquent à votre compte.

Critères d'admissibilité associés aux Fonds

Vous ne pouvez pas souscrire des parts d'une série de ce Fonds dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie :

- Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath

Toutes les souscriptions enregistrées visant ce Fonds sont des Placements Mackenzie administrés conformément à la convention de placement principal entre Mackenzie et PFSL. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Services facultatifs – Régimes enregistrés** » du présent document pour de plus amples renseignements sur les types de régimes qui sont considérés être des régimes enregistrés.

Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents

Les exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale sont indiquées dans le tableau qui suit. **Veillez prendre note que nous nous réservons le droit d'augmenter, de réduire ou de supprimer l'exigence relative à la mise de fonds initiale minimale applicable à la souscription de titres de toute série des Fonds ou de renoncer à pareille exigence en tout temps.**

Tableau 10 : Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale

Série	Mise de fonds initiale minimale ¹
Parts de série PA	500 \$
Parts de série PH	100 000 \$
Parts de série PO	5 000 000 \$

¹ Pour le Fonds en dollars américains, la mise de fonds minimale est calculée en dollars américains.

Le montant minimal des placements subséquents pour toutes les séries est de 25 \$ par Fonds et 50 \$ par Portefeuille.

Nous nous réservons le droit de modifier ou de renoncer à exiger un placement subséquent minimal pour l'acquisition de titres de l'une des séries des Fonds.

Règles sur le regroupement des comptes relativement à la mise de fonds minimale

Dans le but de respecter l'exigence relative à la mise de fonds minimale décrite dans la présente rubrique, chacun des comptes suivants constitue un « **compte admissible** » :

- votre compte;
- un compte de votre conjoint ou d'un membre de la famille qui réside à la même adresse;
- un compte que vous détenez conjointement avec votre conjoint;
- un compte détenu par vos enfants mineurs à charge;
- un compte détenu par une société dont vous ou votre conjoint détenez plus de 50 % des titres de capitaux propres et à l'égard de laquelle vous ou votre conjoint avez une emprise sur plus de 50 % des actions avec droit de vote.

En ce qui concerne les parts de série PH, si vous investissez plus de 100 000 \$ dans des parts des Fonds pour vos différents comptes admissibles, nous pouvons ne pas exiger la mise de fonds initiale minimale pour un compte admissible à l'égard des parts de série PH des Fonds. Il vous incombe de vous assurer que votre représentant de PFSL a connaissance de tous les comptes admissibles qui doivent être liés aux fins de l'admissibilité à la réduction de la mise de fonds initiale minimale. Nous lierons vos comptes admissibles seulement lorsque votre représentant de PFSL nous aura communiqué les renseignements concernant vos comptes admissibles. En général, ni Mackenzie ni votre représentant de PFSL n'est individuellement habilité à décider des comptes qui doivent être liés. Mackenzie liera néanmoins automatiquement les comptes appartenant à un particulier si ces comptes sont associés à une adresse identique et à un même numéro de représentant de courtier. Donc, si vous disposez de deux comptes ou plus auprès d'un même représentant de PFSL, et pourvu que votre représentant de PFSL tienne ces comptes auprès d'un même représentant de courtier, nous lierons automatiquement ces comptes. **Les comptes ne seront pas automatiquement liés si vous détenez des titres de Fonds auprès de plus d'un conseiller ou courtier.**

Non-respect des exigences relatives à la mise de fonds minimale

Le tableau qui suit précise les échanges ou les rachats auxquels nous pouvons procéder si la valeur marchande de votre placement dans une série devient inférieure à la mise de fonds minimale parce que vous avez fait racheter des parts :

Tableau 11

Si vous avez effectué un placement dans cette série :	Nous pouvons racheter votre placement ou l'échanger contre cette série ¹ :
Série PA ²	Nous pouvons racheter vos parts, fermer le compte et vous rendre le produit du rachat.
Série PH ²	Série PA
Série PO ²	Série PH, si vous y êtes admissible, autrement la série PA.

¹ Pour le Fonds en dollars américains, les montants ci-dessus sont calculés en dollars américains.

² L'échange ou le rachat ne sera traité que lorsque nous vous aurons donné un préavis de 30 jours à cet égard.

Vous devez savoir que le taux des frais de gestion et celui des frais d'administration imposés aux parts de la série que vous avez obtenues au moment de l'échange peuvent être plus élevés que ceux qui sont imposés aux parts de la série dans laquelle vous aviez d'abord investi. Vous devriez discuter avec votre représentant de PFSL de la possibilité de procéder à d'autres placements dans votre compte pendant la période de préavis afin que le statut de votre placement puisse être maintenu. Nous n'échangerons ni ne rachèterons votre placement ni ne vous demanderons d'accroître la mise de fonds jusqu'à concurrence du montant de la mise de fonds minimale, si la mise de fonds du compte s'établit en dessous de ce seuil en raison d'une chute de la VL et non d'un rachat de vos parts.

Vous êtes responsable des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat de parts d'un Fonds lorsque nous exerçons notre droit d'échange ou de rachat de vos parts.

Modification des exigences relatives à la mise de fonds minimale par série ou des critères d'admissibilité

Nous pouvons modifier à tout moment les exigences relatives à la mise de fonds minimale ou les conditions d'admissibilité applicables aux investisseurs éventuels des différentes séries de parts.

Nous pouvons racheter vos parts, sans préavis, si nous jugeons, à notre appréciation :

- que vous effectuez des opérations à court terme inappropriées ou excessives;
- que vous êtes devenu un résident, au sens des lois sur les valeurs mobilières ou à des fins fiscales, d'un territoire étranger, dans les cas où le fait de résider à l'étranger peut avoir une incidence défavorable sur le plan juridique, réglementaire ou fiscal pour un Fonds;
- qu'il est dans l'intérêt du Fonds de le faire.

Vous assumerez la responsabilité des conséquences fiscales, des charges et des pertes découlant, le cas échéant, du rachat de parts d'un Fonds dans la mesure où celles-ci résultent de l'exercice de notre droit d'échange ou de rachat de vos parts.

Séries donnant droit à un revenu régulier

Les séries PA, PH et PO, selon le cas, du Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath, du Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath et du Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath (les « **Portefeuilles de revenu mensuel** ») conviennent particulièrement aux investisseurs qui désirent toucher du Fonds un revenu mensuel régulier.

Pour chaque série des Portefeuilles de revenu mensuel, le montant de la distribution mensuelle correspondra à la VL par titre de la série en question le dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable (c.-à-d. 5 %) à cette série et divisée par 12. **Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.**

Les distributions mensuelles que vous recevez à l'égard de la série PA, PH ou PO des Portefeuilles de revenu mensuel seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série en question, à moins que vous n'ayez choisi à l'avance de les recevoir en espèces. Vous ne pouvez pas choisir de recevoir ces distributions en espèces si vous détenez vos parts dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie, sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez demander que ces distributions soient versées à partir du CELI.

Opérations à court terme

Nous avons adopté des politiques et des procédures conçues pour déceler et prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives.

Par opérations à court terme inappropriées, nous entendons la souscription et le rachat de parts, ou les échanges de parts entre les Fonds Mackenzie, effectués sur une période de 30 jours ou moins et qui, selon nous, peuvent être préjudiciables aux investisseurs des Fonds et viser à profiter du fait que les Fonds détiennent des placements dont le cours est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou qui sont non liquides parce qu'ils ne sont pas négociés souvent.

Par opérations à court terme excessives, nous entendons la souscription et le rachat de parts (y compris les échanges de parts entre les Fonds Mackenzie) effectués de façon si fréquente sur une période de 30 jours que, selon nous, cela peut être préjudiciable aux investisseurs des Fonds.

Les opérations à court terme inappropriées d'investisseurs qui ont recours à une pratique de synchronisation du marché peuvent nuire aux investisseurs d'un Fonds qui n'ont pas recours à une telle pratique en réduisant la VL de leurs parts de ce Fonds. Les opérations à court terme inappropriées et excessives peuvent faire en sorte qu'un Fonds maintienne un niveau anormalement élevé de trésorerie ou que son taux de rotation des titres en portefeuille soit anormalement élevé, ce qui, dans les deux cas, est susceptible de réduire le rendement de ce Fonds.

Toute opération qui, selon nous, constitue une opération à court terme inappropriée entraînera des frais de 2 %. Toute opération qui, selon nous, dénote une habitude d'opérations à court terme excessives entraînera des frais de 1 %. Les frais imposés seront versés au Fonds.

Nous prendrons en outre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répéteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment la remise d'un avis à votre intention, l'inscription de votre nom ou de votre ou vos comptes sur une liste de surveillance, de même que le rejet des ordres de souscription qui émanent de vous si vous tentez encore d'effectuer de telles opérations et, éventuellement, la fermeture de votre compte.

Pour déterminer si une opération à court terme est inappropriée ou excessive, nous tiendrons compte de différents facteurs, dont les suivants :

- un changement légitime de la situation ou des intentions de placement de l'investisseur;
- les imprévus de nature financière;
- la nature du Fonds Mackenzie visé;
- les habitudes de négociation antérieures;
- les circonstances inhabituelles sévissant sur les marchés;
- l'évaluation des incidences négatives sur le Fonds Mackenzie et sur nous.

Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imposés si le rachat (ou l'échange) :

- porte sur des titres du marché monétaire ou de fonds similaires. Aucuns frais d'opérations à court terme ne sont imposés à ces fonds parce que ces derniers ne devraient pas être exposés aux incidences défavorables liées aux opérations à court terme. À l'heure actuelle, ce groupe comprend le Fonds suivant, mais nous pouvons le retirer de cette liste en tout temps sans vous en aviser :
 - Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath;
- porte sur des titres d'un fonds sous-jacent et est demandé par un Fonds dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou de tout autre programme analogue;
- se fait dans le cadre de programmes de répartition de l'actif;
- se fait dans le cadre des programmes de retraits systématiques (seulement pour les comptes non enregistrés et les CELI);
- porte sur des parts reçues au réinvestissement du revenu ou d'autres distributions;
- porte sur les rachats de parts effectués afin de payer les frais de gestion, les frais d'administration, les charges opérationnelles, les charges du fonds et/ou les frais de courtage afférents aux parts de série PO.

Nous, les Fonds Mackenzie ou les tiers assujettis aux accords ci-dessus ne recevons aucune rémunération découlant de ces accords. Sauf indication contraire dans le présent document, nous n'avons conclu aucun accord avec d'autres entités (y compris d'autres fonds) qui permettrait à ces entités d'effectuer des opérations à court terme.

Dans notre évaluation de ce type d'opérations, nous chercherons toujours à agir d'une façon qui, selon nous, protège vos intérêts. Les opérations à court terme inappropriées ou excessives peuvent nuire à vos intérêts et à la capacité des Fonds Mackenzie de gérer leurs placements du fait, notamment, qu'elles peuvent diluer la valeur des parts des Fonds Mackenzie, compromettre l'efficacité de la gestion du portefeuille d'un Fonds Mackenzie et entraîner une augmentation des courtages et des frais d'administration. Nous surveillerons activement les opérations effectuées sur ces Fonds afin de déceler et de prévenir les opérations à court terme inappropriées ou excessives, mais nous ne pouvons pas garantir que ces opérations seront complètement éliminées. Par exemple, certaines institutions financières peuvent offrir au public des produits d'investissement de rechange composés en totalité ou en partie de parts des Fonds Mackenzie. Ces institutions peuvent ouvrir, auprès de nous, des comptes au nom de différents investisseurs dont l'identité et les opérations ne sont pas habituellement consignées dans le système de notre agent des transferts.

Nous pouvons restreindre, rejeter ou annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou d'échange, y compris toute opération à court terme que nous jugeons inappropriée ou excessive.

Souscriptions de parts des Fonds

Vous pouvez souscrire des parts des Fonds ou demander un échange uniquement par l'intermédiaire de votre représentant de PFSL. Votre représentant de PFSL est votre mandataire; il vous fera des recommandations de placement qui correspondent à votre tolérance au risque et à vos objectifs de rendement et passera des ordres de souscription, d'échange et de rachat pour votre compte. Nous ne sommes pas responsables des recommandations que vous fait votre représentant de PFSL et nous sommes autorisés à nous fier aux directives que nous aura transmises votre représentant de PFSL, de façon électronique ou autre, sans les valider auprès de vous. Vous pouvez faire racheter les parts des Fonds par l'intermédiaire de votre représentant de PFSL ou, dans certains cas, par l'intermédiaire de votre courtier autorisé.

Si nous recevons votre ordre avant 16 h (heure de Toronto) un jour où la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») est ouverte (un « **jour de bourse** »), nous le traiterons selon la VL calculée plus tard ce jour-là. Sinon, nous le traiterons selon la VL calculée le jour de bourse suivant. Nous pouvons traiter les ordres de souscription avant cela, si la TSX ferme plus tôt. (Les ordres reçus après une fermeture prématurée seront traités le jour de bourse suivant.)

Nous calculons la VL de chaque Fonds à la fermeture de la séance à la TSX chaque jour de bourse. Nous calculons une VL distincte pour chaque série de parts de chacun des Fonds de la façon suivante :

- en **additionnant** la quote-part des espèces, des titres en portefeuille et de tous les autres actifs du Fonds attribués à cette série;

- en **soustrayant** les dettes applicables à cette série de parts (ce qui comprend la quote-part des dettes communes attribuables à cette série et les dettes attribuables directement à la série);
- en **divisant** l'actif net par le nombre total de parts de cette série détenues par les investisseurs.

Nous devons recevoir les documents appropriés et le paiement pour les parts souscrites dans le jour de bourse qui suit la réception de votre ordre de souscription. Nous sommes en droit de refuser tout ordre de souscription, mais seulement dans la journée suivant sa réception. En cas de refus d'un ordre, nous rendrons immédiatement à PFSL sans intérêt toutes les sommes d'argent qui l'accompagnaient.

Si, au moment d'une souscription, nous recevons votre paiement, mais que les documents qui l'accompagnent sont incomplets, nous investirons cette somme dans des parts de série PA du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath.

Une fois que nous aurons été informés du nom du ou des Fonds que vous avez sélectionnés et aurons reçu vos instructions en bonne et due forme, ce placement sera alors échangé contre des parts du ou des Fonds que vous aurez choisis, sans frais supplémentaires, à la VL de ce ou de ces Fonds à la date de l'échange.

Les Fonds sont offerts selon le mode de souscription avec frais d'acquisition.

Vous trouverez une description du mode de souscription avec frais d'acquisition et de la marche à suivre pour présenter un ordre de souscription à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la signification des expressions « critères d'admissibilité associés aux séries », « exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale » et « exigences relatives aux placements subséquents minimums », veuillez vous reporter à la rubrique « **Séries de parts** ».

Vente de parts des Fonds

La somme que vous recevrez pour votre ordre de rachat se fonde sur la prochaine VL du Fonds pour la série de parts qui est établie après la réception en bonne et due forme de votre ordre de rachat. Votre ordre de rachat doit être fait par écrit ou, si vous avez conclu une entente avec votre courtier, par un moyen électronique, par l'intermédiaire de votre courtier. Si vous possédez un certificat de titres, vous devez le présenter au moment de faire votre demande de rachat. Afin de vous protéger contre les fraudes, les rachats dépassant certains montants nécessitent que votre signature sur l'ordre de rachat et, le cas échéant, sur le certificat, soit avalisée par une banque, une société de fiducie, un membre d'une bourse reconnue ou tout autre organisme que nous jugeons satisfaisant.

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons ne pas être en mesure de traiter votre ordre de rachat. Cette situation risque le plus de se produire en cas de suspension des opérations à des bourses de valeurs, d'options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % en valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres en portefeuille de ce Fonds ne peuvent être négociés à aucune autre bourse qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour ce dernier. Pendant ces périodes, aucun titre du Fonds

touché ne pourra non plus être émis ni échangé. Aux fins de parvenir à cette détermination, le Fonds sera réputé être directement propriétaire des parts appartenant à tout fonds sous-jacent dont le Fonds est propriétaire des parts.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir de plus amples renseignements sur les incidences fiscales fédérales canadiennes qui peuvent découler d'un rachat de votre placement dans un Fonds.

Échange de parts des Fonds

Vous pouvez procéder à des échanges entre les séries d'un Fonds si vous êtes admissible à détenir les parts de la série que vous recevrez par suite de l'échange. Vous pouvez également échanger vos parts d'un Fonds contre des parts d'un autre Fonds.

Vous pouvez échanger vos parts contre des parts des Fonds en communiquant avec votre représentant de PFSL, qui nous transmettra immédiatement vos directives. Si vous effectuez un échange qui touche des titres d'un Fonds Mackenzie offert aux termes d'un prospectus simplifié distinct, l'échange doit être effectué par l'intermédiaire de votre représentant de PFSL. Vous devez tenir compte de ce qui suit en ce qui concerne les échanges :

- dans le cas d'un échange de parts, le prix de la part est la première VL pour la série de parts du Fonds qui est établie après la réception en bonne et due forme de votre ordre d'échange;
- des frais d'échange pourraient être exigibles si vous échangez des parts des Fonds contre des parts de Fonds Mackenzie offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts (y compris les échanges au sein d'un même Fonds). Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie.

Vous pouvez échanger des titres d'un Fonds libellé en dollars canadiens contre des titres d'un Fonds en dollars américains. Dans un tel cas, une conversion entre les deux devises est effectuée au taux de change publié à la clôture des marchés nord-américains. Ce taux est utilisé pour établir le nombre de parts des Fonds en dollars américains qui vous seront émises suivant l'échange. Vous pouvez également échanger des parts d'un Fonds en dollars américains contre des parts d'un autre Fonds qui n'est pas un Fonds en dollars américains. Dans un tel cas, la conversion entre les deux devises mentionnée précédemment est effectuée. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Mode de souscription en devise** » du présent document pour obtenir des renseignements sur les souscriptions de parts du Fonds en dollars américains.

Le tableau ci-après indique quels sont les échanges imposables dans votre situation si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** » pour obtenir d'autres renseignements sur les incidences fiscales fédérales canadiennes qui peuvent découler d'un échange ou d'un rachat de votre placement dans un Fonds.

Tableau 12

Type d'échange	Imposable	Non imposable
Des titres d'une série d'un Fonds contre des titres d'une autre série du même Fonds ou des titres souscrits selon un mode de souscription contre des titres souscrits selon un autre mode de souscription du même Fonds		☑
Tous les autres échanges	☑	

Mode de souscription en devise

Le Fonds en dollars américains procède à toutes ses opérations en dollars américains. Il calcule également sa VL par part en dollars américains.

Vous pouvez souscrire des titres du Fonds en dollars américains en dollars canadiens. Dans un tel cas, vous recevez le nombre de parts du Fonds en dollars américains établi au moyen du taux de change publié à la clôture des marchés nord-américains le jour auquel votre ordre nous est transmis.

Les distributions et rachats en dollars américains sont versés par chèque.

SERVICES FACULTATIFS

Le Fonds en dollars américains n'est pas admissible aux services facultatifs suivants : les programmes de prélèvements automatiques et le programme de transferts systématiques.

Programmes de prélèvements automatiques

Vous pouvez souscrire régulièrement la plupart des parts des Fonds au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (« **PPA** »). Vous pouvez effectuer des placements toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an. Chaque placement doit être d'au moins 25 \$ par Fonds ou 50 \$ par Portefeuille. Veuillez demander à votre représentant de PFSL un formulaire d'autorisation pour mettre sur pied le programme. Aucuns frais administratifs ne s'appliquent à ce service.

Une fois que vous aurez adhéré à un PPA, PFSL vous enverra un exemplaire complet des aperçus du fonds courants des Fonds ou d'autres Fonds Mackenzie, ainsi qu'un formulaire d'accord de PPA (un « **formulaire** »), comme il est décrit ci-après. Si vous en faites la demande, vous recevrez également un exemplaire du prospectus simplifié des Fonds.

Par la suite, lorsque vous effectuerez d'autres souscriptions dans le cadre du PPA, vous ne recevrez pas le ou les aperçus du fonds, sauf si vous en avez fait la demande au moment d'effectuer votre placement initial ou si vous avez par la suite transmis une demande à cet effet. Vous pouvez vous procurer des copies de ces documents en consultant le www.placementsmackenzie.com ou le www.sedarplus.ca, en les demandant à PFSL, en communiquant avec nous au numéro sans frais **1 800 387-0615** (service en français) ou **1 800 387-0614** (service en anglais), ou en nous envoyant un courriel

à l'adresse service@placementsmackenzie.com. Nous vous enverrons uniquement un exemplaire mis à jour des aperçus du fonds tous les ans au moment du renouvellement et de toute modification si vous en avez fait la demande.

Vous avez, en vertu de la loi, un droit de résolution à l'égard d'une souscription initiale de parts des Fonds aux termes du PPA, mais ce droit de résolution ne s'applique pas à toute souscription subséquente de parts des Fonds aux termes du PPA. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés aux termes des lois sur les valeurs mobilières, dont le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité d'un contrat de souscription si un aperçu du fonds ou un document intégré par renvoi dans tout prospectus simplifié de renouvellement contient des informations fausses ou trompeuses, et ce, que vous ayez demandé ou non le ou les aperçus du fonds.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PPA ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins dix (10) jours ouvrables.

L'Association canadienne des paiements a mis en œuvre la Règle H1 qui vise à protéger les consommateurs contre les débits non autorisés. Au moment de l'adhésion à un PPA, vous devez recevoir le formulaire ou des documents d'information qui décrivent les modalités du PPA ainsi que les droits de l'investisseur. En adhérant à un PPA, vous êtes réputé :

- renoncer à toute obligation de préavis;
- autoriser PFSL à débiter votre compte bancaire;
- autoriser PFSL et votre représentant de PFSL à accepter des modifications qui leur sont transmises par votre courtier inscrit ou conseiller financier;
- convenir de dégager votre institution financière de toute responsabilité si votre demande d'annulation d'un PPA n'est pas respectée, sauf dans le cas d'une négligence grave de la part de l'institution financière;
- convenir qu'une petite partie de vos renseignements seront partagés avec l'institution financière aux fins de l'administration de votre PPA;
- convenir d'être entièrement responsable de tous frais imposés si les débits ne peuvent pas être effectués en raison d'une insuffisance de provisions ou pour toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable;
- savoir que vous avez certains droits et que vous pouvez modifier vos directives en tout temps, sur préavis de dix (10) jours à PFSL, et que vous pouvez obtenir davantage de renseignements concernant votre droit d'annuler une entente de débits préautorisés en communiquant avec votre institution financière ou en visitant le site www.cdnpay.ca.

D'autres conditions peuvent s'appliquer; veuillez communiquer avec votre représentant de PFSL pour obtenir plus de détails.

Régimes enregistrés

Vous pouvez, par l'intermédiaire de votre courtier, vous prévaloir de certains régimes enregistrés que nous offrons. Nous offrons les régimes suivants (collectivement appelés les « régimes enregistrés ») :

- régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), y compris :
 - comptes de retraite immobilisés (« CRI »);
 - régimes d'épargne-retraite immobilisés (« RERI »);
 - régimes d'épargne immobilisés restreints (« REIR »);
- fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), y compris :
 - fonds de revenu viager (« FRV »);
 - fonds de revenu de retraite immobilisés (« FRI »);
 - fonds de revenu de retraite prescrits (« FRRP »);
 - fonds de revenu viager restreints (« FRVR »);
- comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI »);
- régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »);
- régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »);
- comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP »).

Les parts du Fonds en dollars américains ne peuvent être détenues dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie.

Si vous investissez dans des parts d'un Fonds au moyen d'un régime enregistré, vous devriez consulter votre conseiller fiscal pour savoir si les parts du Fonds constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré dans votre cas particulier. Pour de plus amples renseignements sur les régimes enregistrés, veuillez vous reporter à la rubrique « **Incidences fiscales** ».

Le fiduciaire de nos régimes enregistrés est B2B Trustco.

Programme de transferts systématiques

Notre programme de transferts systématiques (le « PTS ») vous permet de transférer de l'argent régulièrement et de façon systématique d'un Fonds (le « **Fonds initial** ») vers un autre Fonds (le « **Fonds cible** »), dans le même compte ou dans un autre compte. Le PTS s'applique à la majorité des séries placées aux termes du présent prospectus simplifié. Vous pouvez transférer un montant de votre choix vers un autre fonds toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an, et vous pouvez modifier : i) le Fonds cible; ii) la fréquence des transferts; et iii) le montant transféré, en nous faisant parvenir un préavis écrit de trois (3) jours ouvrables. **Nous vendrons automatiquement des parts du Fonds initial et affecterons le produit à la souscription de parts du Fonds cible.** Aucuns frais d'opérations à court terme ne seront imposés aux parts ainsi vendues. Cependant, vous devrez peut-être verser des frais d'échange à votre conseiller financier,

lesquels peuvent être négociés avec lui. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou subissiez une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Lorsque la date choisie pour l'échange n'est pas un jour de bourse, l'échange sera reporté au prochain jour de bourse.

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PTS ou y mettre fin à tout moment avant une date de placement prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

Programmes de retraits systématiques

Vous pouvez mettre sur pied un programme de retraits systématiques (« PRS ») si vous avez investi au moins 5 000 \$ dans des Fonds de votre compte. Vous pouvez choisir la fréquence des retraits (soit toutes les semaines, toutes les deux semaines, deux fois par mois, tous les mois, tous les deux mois, tous les trimestres, tous les semestres ou une fois l'an), ainsi que le montant de chaque rachat. Aucuns frais administratifs ne s'appliquent à ce programme. Certains types de régimes enregistrés ne donnent pas le droit d'adhérer au programme et certaines séries de parts pourraient ne pas le permettre. Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont généralement imposables. Vous pouvez obtenir plus de renseignements concernant la mise sur pied d'un PRS auprès de votre représentant de PFSL. **Veillez prendre note que les retraits réguliers pourraient à la longue épuiser le montant de votre placement si vous n'effectuez pas de souscriptions supplémentaires dans votre compte.**

Vous pouvez apporter des modifications à votre participation au PRS ou y mettre fin à tout moment avant une date de retrait prédéterminée en nous faisant parvenir un préavis à cet effet d'au moins trois (3) jours ouvrables.

Les rachats en dollars américains sont versés par chèque.

FRAIS

Les tableaux ci-après font état des frais et des charges que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans un Fonds. Vous pourriez devoir payer une partie de ces frais et charges directement. Par ailleurs, certains autres frais et charges peuvent être payables directement par le Fonds en question, ce qui aura pour effet de réduire la valeur de votre placement. Sauf indication contraire, les Fonds paient des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration nous sont payés, à titre de gestionnaire des Fonds. Les frais de gestion sont versés en contrepartie des services de conseils en placement fournis aux Fonds, dont l'analyse du portefeuille et la prise de décisions, afin que toutes les activités des Fonds soient conformes à leurs objectifs et stratégies de placement, ainsi qu'à des fins de commercialisation et de promotion des Fonds. Nous versons une partie des frais de gestion au placeur principal en contrepartie des services qu'il fournit à nous et aux Fonds à titre de placeur principal. La proportion des frais de gestion versés au placeur principal augmente jusqu'à concurrence d'un montant maximal à mesure que les actifs des Fonds augmentent. Veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération du courtier » pour obtenir de plus amples renseignements, y compris une description des services que fournit le placeur principal à nous et aux Fonds.

Les frais afférents aux parts de série PO des Fonds sont négociés par vous et nous sont payés directement. Ces frais peuvent être acquittés au moyen du rachat de parts de série PO que vous détenez. De plus, les charges du fonds seront facturées à l'égard des parts de série PO.

Comme l'indique le tableau ci-après, les frais de gestion et les frais d'administration annuels varient d'une série à l'autre.

Tableau 13 : Frais et charges payables par les Fonds

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS		
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)		
FONDS	PA	PH
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE		
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath	0,50 %	0,35 %
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE		
Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath	0,55 %	0,45 %
Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath	0,75 %	0,65 %
FONDS ÉQUILIBRÉS		
Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath	0,85 %	0,70 %
Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath	0,85 %	0,70 %
Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath	0,85 %	0,70 %
Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	0,85 %	0,75 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS		
Taux des frais de gestion annuels par série (en %)		
FONDS	PA	PH
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES		
Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,75 %
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath	0,85 %	0,75 %
Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,75 %
Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,75 %
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES		
Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
Fonds américain de base Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
FONDS D' ACTIONS MONDIALES		
Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %
PORTEFEUILLES DE GESTION DE L'ACTIF		
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	0,60 %	0,55 %
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	0,70 %	0,65 %
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	0,75 %	0,70 %
Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath	0,50 %	0,45 %
Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath	0,75 %	0,65 %
Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath	0,85 %	0,70 %
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,75 %
Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	1,00 %	0,80 %

*Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, notamment la TPS/TVH.

Réductions des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds

Nous pouvons réduire le taux des frais de gestion, le taux des frais d'administration et/ou les charges du fonds que nous facturons relativement à toute part des Fonds que vous pouvez détenir.

Nous procéderons à toute réduction des frais et/ou des charges du fonds en réduisant le montant facturé au Fonds, et le Fonds vous versera alors une distribution spéciale (une « **distribution sur les frais** ») qui sera réinvestie, sans frais, dans des parts additionnelles de la série à l'égard de laquelle la distribution est versée, à moins que vous ne nous demandiez à l'avance de vous verser la distribution sur les frais en espèces. Les distributions sur les frais versées par le Fonds seront d'abord prélevées sur le revenu et les gains en capital du Fonds et, au besoin, sur le capital.

À l'exception des réductions à l'égard de la série PH, vous pouvez généralement négocier le montant de la réduction avec nous, et ce montant sera habituellement établi selon la taille de votre compte et l'étendue des services qui doivent vous être rendus.

Les conséquences fiscales des distributions sur les frais versées par le Fonds seront généralement assumées par les porteurs de parts qui reçoivent ces distributions.

Échanges entre la série PA et la série PH

Nous procéderons à l'échange automatique de vos parts de série PA contre des parts de série PH une fois que vous avez 100 000 \$ en placements admissibles (au sens donné ci-après) dans vos comptes admissibles (les « **critères d'admissibilité** »), sous réserve de certaines exceptions décrites ci-dessous. Ces échanges seront effectués pour que vos placements se trouvent dans des parts des séries assorties des frais de gestion et des frais d'administration combinés les plus bas auxquels vous êtes admissible.

Les placements admissibles sont les parts de série PA ou de série PH de n'importe quels Fonds que vous détenez dans vos comptes admissibles.

Une fois que vous remplissez les critères d'admissibilité grâce à une souscription ou à une opération d'échange, vos parts seront

automatiquement échangées contre des parts de série PH le jour ouvrable suivant. Nous procéderons également à un échange automatique de vos parts contre des parts de série PH vers le deuxième vendredi de chaque mois si des fluctuations du marché favorables vous permettent de remplir les critères d'admissibilité. Veuillez noter que vos parts de série PH ne feront jamais l'objet d'un échange en raison d'une baisse de la valeur marchande.

Il vous incombe de vous assurer que votre conseiller a connaissance de tous les comptes admissibles qui doivent être liés aux fins de l'admissibilité à la série PH. Nous lierons vos comptes admissibles seulement lorsque votre conseiller nous aura communiqué les renseignements concernant vos comptes admissibles. En général, ni Mackenzie ni votre conseiller ne sont individuellement habilités à décider des comptes qui doivent être liés. Mackenzie liera néanmoins automatiquement les comptes appartenant à un particulier si ces comptes sont associés à une adresse identique et à un même numéro de représentant de courtier. Donc, si vous disposez de deux comptes ou plus auprès d'un même conseiller, et pourvu que votre conseiller tienne ces comptes auprès d'un même représentant de courtier, nous lierons automatiquement ces comptes.

Le total de vos placements auprès de nous aux fins de déterminer si vous êtes ou demeurez admissible à la série PH sera établi conformément au calcul d'un « seuil ». Un « seuil » est la valeur la plus élevée qu'un fonds ou un compte a atteinte. Le « seuil » est

calculé chaque jour et correspond à la valeur la plus élevée entre la somme du seuil du jour précédent et des achats supplémentaires courants, moins les rachats courants, et la valeur marchande courante.

Les rachats de vos parts (sauf les rachats à partir de FERR, y compris les FRV, les FRR1, les FRRP et les FRVR) feront baisser le « seuil ». Toutefois, une baisse de la valeur marchande des placements admissibles dans vos comptes admissibles ne fera pas baisser le « seuil ».

Si vous ne remplissez plus les critères d'admissibilité de la série PH, nous échangerons automatiquement vos parts contre des parts de la série PA, qui comportera des frais de gestion et d'administration plus élevés que ceux de la série PH. Ces échanges auront lieu vers le deuxième vendredi de chaque mois. Malgré ce qui précède, sauf si vos placements admissibles tombent sous le seuil de 75 000 \$ (pour toute raison autre qu'une baisse de la valeur marchande), nous n'échangerons pas automatiquement vos parts contre des parts de série PA. Ces exigences visent à vous offrir une certaine souplesse pour faire face aux aléas de la vie. Nous nous réservons le droit d'échanger vos parts de série PH contre des parts de série PA si, à notre avis, vous usez de cette souplesse pour tomber sous les critères d'admissibilité de la série PH.

Veuillez consulter votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme.

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

Nous acquittons toutes les charges opérationnelles, à l'exception des « **charges du fonds** », de chaque série, en contrepartie de frais d'administration annuels à taux fixe (les « **frais d'administration** »). Chaque série de chaque Fonds acquitte des frais d'administration. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables, dont la TPS/TVH. Nous assurons la prestation de plusieurs des services nécessaires à l'exploitation des Fonds, bien que nous retenions les services de tiers pour en fournir certains.

En contrepartie des frais d'administration, les dépenses que nous assumons au nom des séries comprennent i) la tenue de livres, les frais relatifs à la comptabilité et à l'évaluation du fonds; ii) les frais de garde; iii) les frais d'audit et les frais juridiques; et iv) les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports financiers, des prospectus simplifiés et des autres documents des Fonds destinés aux investisseurs requis afin que nous respections l'ensemble des lois applicables (autres que les frais engagés pour se conformer à toute nouvelle exigence réglementaire décrite à la rubrique « **Charges du fonds** » ci-après).

Aucuns frais d'administration ne sont imposés à l'égard des parts de série PO des Fonds. Toutefois, les charges du fonds qui leur reviennent seront attribuées à cette série.

Les frais d'administration sont facturés séparément des frais de gestion pour chaque série. Ils sont calculés au moyen d'un pourcentage annuel fixe de la VL de chaque série, comme il est indiqué ci-après.

Frais d'administration

	PA	PH
FONDS		
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath	0,19 %	0,17 %
Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath	0,19 %	0,17 %
Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath	0,22 %	0,17 %
Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath	0,24 %	0,17 %
Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath	0,24 %	0,17 %
Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds américain de base Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath	0,30 %	0,17 %
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	0,24 %	0,17 %
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	0,24 %	0,17 %
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	0,27 %	0,17 %
Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath	0,17 %	0,17 %
Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath	0,22 %	0,17 %
Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath	0,22 %	0,17 %
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	0,22 %	0,17 %
Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	0,28 %	0,17 %

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

Charges du fonds

Chaque série de chaque Fonds paie des « **charges du fonds** », lesquelles comprennent les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), toute la rémunération et toutes les dépenses du CEI des Fonds Mackenzie, les coûts liés à la conformité aux exigences de la réglementation visant la préparation des aperçus du fonds, les frais payés aux fournisseurs de services externes afférents aux recouvrements ou aux remboursements d'impôt ou à la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte des Fonds, les nouveaux frais liés aux services externes qui n'étaient pas habituellement facturés au sein de l'industrie canadienne des organismes de placement collectif et imposés après le 27 juin 2024, et les frais engagés afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris les nouveaux frais imposés après le 27 juin 2024. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement imposés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité à toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Nous pouvons répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition que nous jugeons juste et raisonnable pour le Fonds en question. Pour le Fonds suivant, les charges du fonds sont les mêmes que celles de tous les autres Fonds et comprennent en plus les frais liés aux audits semestriels afin de s'assurer que le Fonds est conforme à la charia pendant la période d'audit applicable :

- Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath

Mackenzie peut décider, à son appréciation, d'acquitter certaines de ces charges du fonds par ailleurs payables par un Fonds, plutôt que de laisser le Fonds engager ces charges du fonds. Mackenzie n'a pas l'obligation de le faire et, si elle décide d'acquitter des charges du fonds, elle peut mettre fin à une telle pratique en tout temps.

Les charges du fonds sont facturées à chaque série séparément des frais de gestion et des frais d'administration.

Comme il a été noté précédemment, chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 50 000 \$ (60 000 \$ pour le président) et à des jetons de présence de 3 000 \$ pour chacune des réunions trimestrielles auxquelles il assiste. De plus, les membres du CEI ont droit à des jetons de présence de 1 500 \$ pour chaque réunion additionnelle. Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Nous souscrivons et maintenons également au profit des membres du CEI une assurance responsabilité. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les Fonds Mackenzie ont engagé à cet égard un montant total de 315 999,60 \$. Ces frais ont été répartis entre les Fonds Mackenzie d'une manière juste et raisonnable.

Information générale relative aux frais de tous les Fonds

Nous pouvons réduire vos frais d'administration ou d'autres frais et/ou charges, comme il est indiqué à la rubrique précédente du tableau. Des frais ne seront jamais facturés en double aux Fonds par suite de placements dans des fonds sous-jacents. Les ratios des frais de gestion (« **RFG** ») sont calculés séparément pour chaque série de parts des Fonds et comprennent les frais de gestion, les frais d'administration et/ou les charges du fonds, s'il y a lieu (sauf comme il est indiqué ci-après).

Chaque Fonds acquitte les courtages afférents aux opérations visant son portefeuille et aux opérations connexes. Ces frais ne sont pas inclus dans le RFG du Fonds mais sont, aux fins du calcul de l'impôt, ajoutés au prix de base des titres du portefeuille du Fonds ou déduits du produit de la vente de pareils titres. Ces frais constituent le ratio des frais d'opérations (le « **RFO** ») du Fonds. Le RFG et le RFO figurent dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds, annuel et intermédiaire, de chaque Fonds.

Nous vous donnerons un préavis écrit de 60 jours en cas de modification de la base de calcul des frais ou des charges qui sont imposés aux Fonds ou, encore, d'imposition de nouveaux frais ou de nouvelles charges aux Fonds par une partie sans lien de dépendance pouvant entraîner une augmentation des frais ou des charges de ces Fonds.

FRAIS ET CHARGES PAYABLES PAR LES FONDS

Fonds de fonds

Si des Fonds investissent dans des fonds sous-jacents, les frais et charges payables au titre de la gestion du fonds sous-jacent s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds. Toutefois, aucuns frais de gestion ni frais d'administration ne seront payables par un Fonds si, de l'avis d'une personne raisonnable, ils doubleraient les frais payables par un fonds sous-jacent pour le même service. Si les Fonds investissent dans des FNB qui sont admissibles à titre de parts indicielles, les frais et charges payables pour la gestion des FNB s'ajoutent à ceux payables par le Fonds. À l'heure actuelle, comme nous sommes le gestionnaire de ces FNB, nous renoncerons à ces frais pendant au moins un an à compter de la date du présent prospectus simplifié. Cet arrangement pourrait changer par la suite.

Sauf pour ce qui est décrit ci-dessous à l'égard de FNB gérés par Mackenzie, aucuns frais d'acquisition (notamment des courtages ou des frais d'opérations) ni frais de rachat ne seront imposés à un Fonds à l'égard de l'achat ou du rachat par celui-ci de parts d'un fonds sous-jacent géré par nous ou un membre de notre groupe. De plus, un Fonds n'aura à payer aucuns frais d'acquisition ni de rachat à l'égard de la souscription ou du rachat de parts de son fonds sous-jacent si, du point de vue d'une personne raisonnable, vous les avez déjà payés à l'égard du Fonds.

S'ils investissent dans des FNB gérés par Mackenzie, les Fonds peuvent payer des courtages et des frais d'opérations relativement au placement dans ces FNB, conformément au Règlement 81-102.

FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

Mode de souscription avec frais d'acquisition

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription que vous négociez avec votre conseiller financier et que vous paierez à PFSL (qui, à son tour, versera la totalité ou une partie de ces frais de souscription à votre conseiller financier) au moment de l'achat. Les frais de souscription seront négociés avec votre conseiller financier et varieront entre 0 % et 5 %. Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à la souscription de parts de série PO.

Frais de service de courtage pour les séries PA et PH

Vous devrez payer des frais de service de courtage à PFSL pour les services fournis relativement à vos placements dans les parts de série PA et de série PH des Fonds. Ces frais de service figureront dans votre formulaire de demande d'ouverture d'un nouveau compte auprès de PFSL.

Nous acquitterons les frais de service de courtage en votre nom en procédant au rachat de parts des Fonds détenues dans votre compte, dont le montant correspond aux frais de service de courtage prévus dans votre formulaire de demande d'ouverture d'un nouveau compte auprès de PFSL, et en remettant le produit de rachat à votre courtier. Dans tous les cas, les frais de service de courtage annuels maximums sont de 1,50 %, mais le taux annuel diminuera à mesure que vos actifs sous gestion augmenteront.

Ces frais s'ajoutent aux frais de gestion que reçoit Mackenzie des Fonds (dont une partie est versée au placeur principal en contrepartie de ses services à titre de placeur principal).

Frais de la série PO et frais de service de courtage

Les frais maximums (à l'exclusion des frais de service de courtage) qui nous sont payables par vous directement pour les parts de série PO correspondent à un montant pouvant atteindre 1,50 % de la valeur des parts souscrites, majoré des taxes applicables, pour tous les Fonds. Les frais afférents à la série PO nous sont versés en contrepartie des services de gestion et d'administration fournis à chaque Fonds.

Ces frais seront décrits dans votre convention de compte relative aux parts de série PO.

De plus, vous pouvez devoir payer des frais de service de courtage, qui sont négociés entre vous et votre conseiller financier. Ces frais sont indiqués dans votre convention de compte, dans laquelle vous acceptez de nous permettre de racheter des parts du Fonds qui sont dans votre compte pour un montant égal à ces frais et de remettre le produit à PFSL. Dans tous les cas, les frais de service de courtage maximums pour les parts de série PO sont de 1,50 %.

Frais d'échange

Si vous échangez des parts entre les Fonds ou entre les séries d'un Fonds, vous pourriez devoir payer des frais d'échange pouvant atteindre 2 %. Ces frais peuvent être négociés avec votre courtier, comme il est décrit à la rubrique « **Rémunération du courtier – Courtages** » du présent prospectus simplifié.

FRAIS ET CHARGES DIRECTEMENT PAYABLES PAR VOUS

Frais pour opérations à court terme inappropriées	<p>Un Fonds facturera des frais de 2 % de la valeur des parts échangées ou rachetées en cas d'opérations à court terme inappropriées. Par opération à court terme inappropriée, on entend la souscription et le rachat de parts, y compris l'échange de parts entre les Fonds Mackenzie, effectués dans les 30 jours et qui, de notre avis, peuvent être préjudiciables aux investisseurs et viser à profiter du fait que les Fonds détiennent des placements dont le cours est fixé dans d'autres fuseaux horaires ou qui sont non liquides parce qu'ils ne sont pas négociés souvent.</p> <p>Pour obtenir plus de renseignements sur nos politiques concernant les opérations à court terme inappropriées, veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations à court terme » du présent prospectus simplifié.</p>
Frais pour opérations à court terme excessives	<p>Un Fonds facturera des frais de 1 % de la valeur des parts échangées ou rachetées si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme qui, selon nous, peut porter préjudice aux investisseurs.</p> <p>Les frais pour opérations à court terme seront versés aux Fonds.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques concernant les opérations à court terme excessives, veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations à court terme » du présent prospectus simplifié.</p>
Frais de tenue de compte	<p>Vous pourriez devoir payer des frais de tenue de compte à PFSL chaque année, jusqu'à concurrence de 50 \$. PFSL pourrait décider de renoncer à ces frais de tenue de compte ou de les prendre en charge si vous atteignez et maintenez un certain niveau d'investissement dans les Fonds.</p>

RÉMUNÉRATION DU COURTIER

Courtages

Le tableau ci-après indique les courtages payables à votre courtier lorsque vous souscrivez les parts du Fonds indiquées ci-après. Les courtages sont fonction du montant de la souscription et sont négociés et payés par vous. Mackenzie ne surveille pas ni ne fait de déclaration quant au caractère approprié des parts d'une série du Fonds pour un investisseur donné souscrites par l'intermédiaire d'un courtier inscrit.

Tableau 14 : Courtages payables à votre courtier

Série	Mode de souscription avec frais d'acquisition
Parts de série PA	Au plus 5 %
Parts de série PH	Au plus 5 %

Le mode de souscription avec frais d'acquisition aura une incidence sur la rémunération à laquelle PFSL aura droit initialement au moment de l'opération de souscription.

Vous serez tenu de payer à PFSL des frais de service de courtage, en plus des frais de gestion de la série concernée. Ces frais s'ajoutent aux frais de gestion que reçoit Mackenzie des Fonds (dont une partie est versée au placeur principal en contrepartie de ses services à titre de placeur principal). Les frais de service de courtage sont calculés en fonction de la taille de votre placement et diminueront à mesure que la valeur liquidative des actifs détenus dans votre compte augmentera.

Nous ne versons pas de courtages lorsque vous effectuez un échange entre des Fonds. Dans ces cas, des frais d'échange d'au plus 2 % du montant faisant l'objet de l'échange peuvent être

imposés et retenus par votre courtier. Le Fonds ne paiera pas de courtages s'il souscrit des parts d'un autre OPC géré par Mackenzie.

Aucun courtage n'est payé au moment de la souscription de parts au moyen du réinvestissement des distributions du Fonds.

Services fournis et rémunération du courtier versée à PFSL

Le placeur principal agit à titre de placeur principal exclusif des Fonds et fournit certains services de soutien et d'assistance en matière de commercialisation dans le cadre du placement et de la vente des titres des Fonds. Le placeur principal ne placera que les titres des Fonds, ainsi que ceux d'autres OPC pour lesquels il agit à titre de placeur principal (sous réserve d'exceptions limitées pour les clients existants). À l'heure actuelle, le placeur principal agit à titre de placeur principal d'une autre famille d'OPC gérés par un gestionnaire de fonds non lié et a convenu avec nous de limiter le nombre de relations futures de placement principal. La convention de placement principal conclue entre le placeur principal et nous constitue un contrat important des Fonds. Outre l'exclusivité qui nous est accordée à l'égard du placement des titres des Fonds par le placeur principal, les autres services fournis aux Fonds et à nous par le placeur principal comprennent les suivants :

- participation à la conception initiale des Fonds, de sorte qu'ils ont été adaptés aux clients du placeur principal;
- examen et attestation du présent prospectus, en sa qualité de placeur principal;
- participation, avec nous, à un comité mixte de surveillance des fonds afin de surveiller le rendement et l'évolution continus des Fonds;
- accès élargi, pour nous et nos représentants, aux succursales du placeur principal pour lui permettre de commercialiser les Fonds et de formuler des

recommandations sur les Fonds, le tout de façon appropriée, auprès de ses clients;

- formation continue et personnalisée à ses représentants pour leur permettre d'acquérir une connaissance approfondie des Fonds afin qu'ils fournissent des recommandations appropriées à ses clients.

Nous versons au placeur principal une partie des frais de gestion que les Fonds nous versent en contrepartie des services qu'il fournit. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous payons le matériel de commercialisation que nous remettons aux courtiers afin de les aider à promouvoir les ventes de titres. Ce matériel comprend des rapports et des observations sur les titres, les marchés, les Fonds Mackenzie et les services que nous vous offrons. PFSL offre un soutien en matière de marketing et en ce qui a trait au placement et à la vente de titres des Fonds.

Nous pouvons payer une partie des coûts de PFSL et des membres de son groupe pour qu'ils offrent des séances d'information ou des conférences aux représentants de PFSL afin de leur donner des renseignements, entre autres, sur les faits nouveaux liés au secteur des OPC, la planification financière ou les nouveaux produits financiers. PFSL et les membres de son groupe prennent toutes les décisions concernant les endroits où se tiennent ces conférences et les dates auxquelles elles ont lieu ainsi que les personnes qui peuvent y assister.

Nous organisons également des séances d'information et des conférences pour les conseillers financiers au cours desquelles nous leur donnons des renseignements sur les faits nouveaux liés aux Fonds, nos produits et services ainsi que sur des questions portant sur le secteur des OPC. Nous invitons PFSL à faire en sorte que ses représentants participent à nos séances d'information et nos conférences. Toutefois, nous ne prenons aucune décision concernant les personnes autorisées à y assister. Les représentants de PFSL doivent payer leurs propres frais de déplacement et de séjour, ainsi que leurs dépenses personnelles lorsqu'ils assistent à ces séances et à ces conférences.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

En contrepartie des services qu'il fournit aux Fonds et à nous, nous versons à PFSL, à titre de placeur principal des Fonds, une partie des frais de gestion qui nous sont versés par les Fonds, en fonction des actifs qui sont investis dans les Fonds par l'intermédiaire de PFSL. La proportion des frais de gestion versés au placeur principal augmente jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 65 % à mesure que les actifs des Fonds augmentent. La rémunération qui sera versée à PFSL suivant cette entente sera fondée sur un pourcentage de l'ensemble des frais de gestion que nous touchons des Fonds pour chaque exercice qui prend fin après que les Fonds sont initialement vendus.

PFSL prend en charge les frais liés au placement des titres des Fonds, y compris tous les frais d'administration (la « **rémunération liée au placement** »). Après l'acquiescement de toute la rémunération liée au placement, PFSL conserve le reste de ce montant.

Information sur les participations dans le capital

Nous sommes une filiale indirecte en propriété exclusive de Société financière IGM Inc. (« **IGM** »), une société de services financiers cotée à la TSX. IGM est une filiale à participation majoritaire de Power Corporation du Canada (« **Power** »). Great-West Lifeco Inc. (« **GWL** ») est également une filiale à participation majoritaire de Power. IGM mène ses activités principalement par notre intermédiaire ainsi que par celle du Groupe Investors Inc. et d'Investment Planning Counsel Inc. (« **IPCI** »). IGM possède d'autres filiales indirectes en propriété exclusive, qui sont, par le fait même, membres de notre groupe et qui, à titre de courtiers, peuvent détenir, vendre ou recommander les parts des Fonds Mackenzie. Ces sociétés comprennent notamment : a) Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. et IPC Securities Corporation, toutes deux des maisons de courtage en valeurs mobilières, ainsi que b) Services financiers Groupe Investors Inc. et IPC Investment Corporation, des maisons de courtage en épargne collective. Chacune des sociétés du Groupe Investors est détenue en propriété exclusive par Groupe Investors Inc. Chacune des sociétés IPC est détenue en propriété exclusive par IPCI.

GWL mène ses activités principalement par l'intermédiaire de sa filiale La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. GWL possède d'autres filiales en propriété indirecte, qui sont, par le fait même, membres de notre groupe et qui, à titre de courtiers, peuvent détenir, vendre ou recommander les parts des Fonds Mackenzie. Ces sociétés comprennent notamment Services d'investissement Quadrus Itée, maison de courtage en épargne collective. L'ensemble des courtiers et des maisons de courtage en épargne collective dont il est fait mention précédemment sont collectivement appelés des « **courtiers participants** ». À l'occasion, des représentants des différents courtiers participants peuvent détenir, de façon directe ou indirecte, des actions d'IGM, de GWL ou de Power.

INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** ») et du règlement adopté en vertu de celle-ci (le « **Règlement** ») qui s'appliquent aux Fonds ainsi qu'à vous lorsque vous détenez des titres des Fonds. Il est supposé dans ce résumé que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) qui réside au Canada et que vous détenez vos parts directement à titre d'immobilisations ou dans un régime enregistré, que vous n'êtes pas affilié au Fonds et que vous n'avez pas de lien de dépendance avec celui-ci. **Le présent résumé ne se veut pas un avis juridique ou fiscal. Nous avons essayé de rendre ces explications les plus claires possible. Par conséquent, nous avons évité les aspects trop techniques et n'avons pu aborder toutes les incidences fiscales pouvant s'appliquer à votre situation. Vous devriez donc consulter votre conseiller en fiscalité pour connaître les incidences de la souscription, de l'échange ou du rachat de parts d'un Fonds compte tenu de votre situation particulière.**

Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et du Règlement, et toutes les propositions visant des modifications précises de la Loi de l'impôt ou du Règlement qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), ainsi

que sur notre compréhension des pratiques administratives et des politiques en matière de cotisations actuellement publiées de l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** »). À l'exception de ce qui précède, le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications au droit, que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. En outre, le présent résumé ne tient pas compte des lois fiscales provinciales, territoriales ou étrangères et de leurs incidences.

Le présent résumé est également fondé sur l'hypothèse selon laquelle i) aucun des émetteurs des titres détenus par un Fonds ne sera une société étrangère affiliée du Fonds ou d'un porteur de parts, ii) aucun des titres détenus par un Fonds ne sera un « abri fiscal déterminé » au sens de l'article 143.2 de la Loi de l'impôt, iii) aucun des titres détenus par un Fonds ne constituera une participation dans une fiducie (ou dans une société de personnes qui détient cette participation) qui obligerait le Fonds (ou la société de personnes) à déclarer un revenu important relativement à cette participation conformément aux règles prévues aux articles 94.1 ou 94.2 de la Loi de l'impôt, ou une participation dans une fiducie non résidente autre qu'une « fiducie étrangère exempte » au sens la Loi de l'impôt; et iv) aucun Fonds ne conclura une entente s'il en résulte un mécanisme de transfert de dividendes pour l'application de la Loi de l'impôt.

Incidences fiscales pour les Fonds

Les paragraphes qui suivent décrivent certaines des façons dont les OPC peuvent gagner un revenu :

- Les OPC peuvent recevoir des intérêts, des dividendes ou du revenu sur les placements qu'ils effectuent, y compris les placements dans d'autres OPC, et peuvent être réputés avoir gagné du revenu sur des placements dans certaines entités étrangères. Tout le revenu doit être calculé en dollars canadiens même s'il a été gagné dans une monnaie étrangère.
- Les OPC peuvent réaliser un gain en capital en vendant un placement à un prix supérieur à son prix de base rajusté (« **PBR** »). Ils peuvent également subir une perte en capital en vendant un placement à un prix inférieur à son PBR. Un OPC qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son PBR et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un OPC peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien.
- Les OPC peuvent réaliser des gains et des pertes en ayant recours à des dérivés ou en effectuant des ventes à découvert. En règle générale, les gains et les pertes sur les dérivés sont ajoutés au revenu d'un OPC ou soustraits de celui-ci. Toutefois, si les dérivés sont utilisés par un OPC comme couverture afin de limiter les gains ou les pertes sur une immobilisation donnée ou un groupe d'immobilisations donné et qu'il existe un lien suffisant, les gains et les pertes sur ces dérivés constitueront alors généralement des gains ou des pertes en capital. En règle générale, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert sont traités comme du revenu, sauf si les titres sont des « titres

canadiens » au sens de la Loi de l'impôt et que le Fonds a déposé un choix prévu par le paragraphe 39(4) aux termes de la Loi de l'impôt. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme de la Loi de l'impôt (les « **règles relatives aux CDT** ») ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, des rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire. Les règles relatives aux CDT ne s'appliqueront généralement pas aux dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Si une couverture, outre une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, cherche à réduire l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés, les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, ces rendements seront traités au titre de revenu aux termes des règles relatives aux CDT.

- Les primes reçues à la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes en espèces par un Fonds qui ne sont pas exercées avant la fin de l'exercice constitueront des gains en capital pour le Fonds dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues, à moins que les primes soient reçues par le Fonds en tant que revenu provenant d'une entreprise exerçant des activités d'achat et de vente de titres ou qu'elles n'aient été reçues dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations réalisées par le Fonds et considérées comme une entreprise à caractère commercial. Chaque Fonds achète des titres pour son portefeuille dans le but de gagner des dividendes sur ces titres pendant la durée du Fonds, vend des options d'achat couvertes dans le but d'augmenter le rendement du portefeuille au-delà des dividendes reçus et vend des options de vente couvertes en espèces afin d'augmenter les rendements et de réduire le coût net d'achat de titres à l'exercice des options de vente. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède et conformément aux politiques administratives publiées de l'ARC, les opérations entreprises par les Fonds à l'égard des actions et des options sur de telles actions sont traitées et déclarées par les Fonds au titre du compte de capital.
- Les primes reçues par un Fonds à l'égard des options d'achat couvertes (ou des options de vente couvertes en espèces) qui sont exercées par la suite seront ajoutées au calcul du produit de disposition (ou déduites du calcul du PBR) du Fonds relativement aux titres vendus (ou acquis) par le Fonds à l'exercice des options d'achat (ou de vente). En outre, lorsque la prime est reçue à l'égard d'une option accordée au cours d'un exercice antérieur, de sorte qu'elle constituait un gain en capital du Fonds au cours de l'exercice antérieur, le gain en capital peut être contrepassé.
- Les gains ou les pertes réalisés lors de la négociation de métaux précieux et de lingots seront traités comme un

revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital.

Dans certaines circonstances, un Fonds peut être assujéti aux règles relatives à la restriction des pertes, qui lui interdisent de déduire certaines pertes ou l'obligent à en reporter la déduction. Par exemple, une perte en capital réalisée par un Fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui commence 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, le Fonds ou une personne affiliée (selon la définition dans la Loi de l'impôt), acquiert le bien sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique, et possède encore ce bien à la fin de la période.

Si un Fonds investit dans un autre fonds qui est une fiducie résidente du Canada (un « **fonds canadien sous-jacent** »), sauf une fiducie intermédiaire de placement déterminée, le fonds canadien sous-jacent pourra attribuer au Fonds une partie des sommes distribuées qui peuvent raisonnablement être considérées comme i) des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) reçus par le fonds canadien sous-jacent à l'égard d'actions de sociétés canadiennes imposables et ii) des gains en capital imposables nets réalisés par le fonds canadien sous-jacent. Ces sommes ainsi désignées seront réputées, à des fins fiscales, avoir été reçues ou réalisées par le Fonds à titre de dividendes imposables ou de gains en capital imposables, respectivement. Le fonds canadien sous-jacent qui doit payer une retenue d'impôt étrangère peut faire les désignations faisant en sorte qu'un Fonds soit réputé avoir payé sa part de l'impôt étranger en question aux fins de l'application des règles sur les crédits pour impôt étranger prévues dans la Loi de l'impôt.

Les Fonds

Chaque Fonds calcule son revenu ou ses pertes séparément. Toutes les dépenses déductibles d'un Fonds, y compris les frais de gestion, sont déduites du calcul de son revenu pour chaque année d'imposition. Le Fonds sera assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris ses gains en capital nets imposables, qui n'a pas été versé ou n'est pas payable à ses investisseurs pour l'année d'imposition, compte tenu de tous les reports prospectifs de pertes ou des remboursements de gains en capital. Chaque Fonds entend verser chaque année d'imposition aux investisseurs suffisamment de son revenu et de ses gains en capital de sorte à ne pas être tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les pertes d'un Fonds peuvent faire l'objet d'une restriction si une personne ou une société de personnes devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds (ce qui se produit généralement lorsqu'elle détient des parts qui représentent plus de 50 % de la VL du Fonds), à moins que le Fonds ne soit une « fiducie de placement déterminée » parce qu'il respecte certaines conditions, notamment des conditions concernant la diversification des placements.

Chaque Fonds aura le droit, pour chaque année d'imposition tout au long de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement, de diminuer son impôt à payer, s'il en est, sur ses gains en capital nets réalisés (ou de recevoir un remboursement à l'égard de cet impôt) d'un montant calculé conformément à la Loi de l'impôt d'après les rachats de ses parts au cours de l'année (un « **remboursement au**

titre des gains en capital »). Le gestionnaire peut à son appréciation utiliser le mécanisme de remboursement au titre des gains en capital pour un Fonds dans une année donnée. Le remboursement au titre des gains en capital au cours d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement pour l'impôt à payer par le Fonds pour cette année d'imposition par suite de la vente de ses placements dans le cadre du rachat de parts.

Un Fonds est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens aux fins fiscales. Les placements à l'étranger d'un Fonds peuvent donc donner lieu à des gains et à des pertes sur change qui devront être pris en compte lors du calcul du revenu du Fonds aux fins fiscales. De façon générale, le revenu de source étrangère est assujéti à une retenue d'impôts.

Fonds qui ne sont pas admissibles à titre de « fiducies de fonds commun de placement »

Un Fonds qui n'est pas admissible à titre de « **fiducie de fonds commun de placement** » pour l'application de la Loi de l'impôt pendant l'ensemble de son année d'imposition n'est admissible à aucun remboursement au titre des gains en capital et pourrait être assujéti à un impôt minimum de remplacement pour l'année en question et à l'impôt prévu par la partie X.2, en plus des autres formes d'impôt prévues par la Loi de l'impôt. De plus, si une ou plusieurs « **institutions financières** », au sens de la Loi de l'impôt, sont propriétaires de plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts d'un tel Fonds, ce Fonds sera une « **institution financière** » aux fins de l'impôt sur le revenu et sera en conséquence assujéti à certaines règles fiscales d'« **évaluation à la valeur du marché** ». Dans ce cas, la plupart des placements du Fonds constitueraient des « biens évalués à la valeur du marché » et, en conséquence :

- il sera réputé avoir disposé de ses biens évalués à la valeur du marché et les avoir rachetés à la fin de chacune de ses années d'imposition ainsi qu'au moment où il devient, ou cesse d'être, une institution financière;
- les gains et les pertes découlant de ces dispositions réputées seront comptabilisés comme revenu et non comme capital.

Pour toute année au cours de laquelle un Fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt, le Fonds pourrait être assujéti à l'impôt prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. La partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit que certaines fiducies (autres que les fiducies de fonds commun de placement) qui ont un investisseur qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé » au sens de la Loi de l'impôt à tout moment au cours de l'année d'imposition sont assujéties à un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt sur leur « revenu de distribution », au sens de la Loi de l'impôt. Les « bénéficiaires étrangers ou assimilés » comprennent, en général, les personnes non résidentes, les sociétés de placement qui sont la propriété d'une personne non résidente, certaines fiducies, certaines sociétés de personnes et certaines personnes exonérées d'impôt dans certaines circonstances où les personnes exonérées d'impôt font l'acquisition de parts d'un autre bénéficiaire. Le « revenu de distribution » englobe en général le revenu d'entreprises exploitées au Canada et les gains en capital imposables provenant de la disposition de biens canadiens imposables. Si le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la

partie XII.2, les dispositions de la Loi de l'impôt visent à faire en sorte que les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés reçoivent un crédit d'impôt remboursable convenable.

Les Fonds qui suivent sont admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en 2024 ou ne sont pas encore admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement et, par conséquent, ils pourraient être assujettis aux régimes d'imposition qui précèdent applicables aux fonds qui ne constituent pas des fiducies de fonds commun de placement :

- Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath
- Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath
- Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath
- Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath.

Imposition des Fonds qui investissent dans des fiducies sous-jacentes domiciliées à l'étranger

Article 94.1

Un Fonds pourrait être assujetti à l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'il détient un « bien d'un fonds de placement non-résident », au sens de la Loi de l'impôt, ou une participation dans celui-ci. Pour que l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'applique au Fonds, il doit être possible de considérer de façon raisonnable que la valeur des participations provient, directement ou indirectement, principalement de placements de portefeuille liés au bien d'un fonds de placement non-résident. Si elles sont applicables, ces règles pourraient faire en sorte que le Fonds doive inclure dans son revenu un montant calculé en fonction du coût de son bien d'un fonds de placement non-résident multiplié par un taux d'intérêt prescrit. Ces règles s'appliqueraient à un Fonds pour une année d'imposition donnée s'il était possible de conclure raisonnablement, compte tenu de toutes les circonstances, que l'un des motifs principaux de l'acquisition ou de la détention de l'entité qui constitue un bien d'un fonds de placement non-résident, ou de la possession d'un placement dans cette entité, était de profiter des placements de portefeuille de celle-ci, de sorte que les impôts sur le revenu, les profits et les gains en découlant, pour une année d'imposition donnée, soient considérablement inférieurs à ceux qui auraient été applicables si un tel revenu, de tels profits ou de tels gains avaient été gagnés directement par le Fonds. Le gestionnaire a avisé qu'aucun Fonds n'a acquis de participation dans un « bien d'un fonds de placement non-résident » pour un motif qu'il est possible de considérer raisonnablement comme un motif correspondant à ce qui est indiqué ci-dessus.

Article 94.2

Un Fonds peut investir dans des fonds d'investissement sous-jacents domiciliés à l'étranger qui sont admissibles en tant que « fiducies étrangères exemptes » (les « **Fonds étrangers sous-jacents** ») aux fins des règles sur les fiducies non résidentes prévues aux articles 94 et 94.2 de la Loi de l'impôt.

Si la juste valeur marchande totale à un moment donné de l'ensemble des participations fixes d'une catégorie donnée d'un Fonds étranger sous-jacent détenues par le Fonds, par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec le Fonds

ou par des personnes ou des sociétés de personnes qui ont acquis leurs participations dans le Fonds étranger sous-jacent en échange d'une contrepartie donnée par le Fonds au Fonds étranger sous-jacent, correspond au moins à 10 % de la juste valeur marchande totale, à ce moment, de l'ensemble des participations fixes de la catégorie donnée du Fonds étranger sous-jacent, le Fonds étranger sous-jacent constituera une « société étrangère affiliée » du Fonds et sera réputé, aux termes de l'article 94.2 de la Loi de l'impôt, constituer à ce moment une « société étrangère affiliée contrôlée » du Fonds.

Si le Fonds étranger sous-jacent est réputé être une « société étrangère affiliée contrôlée » du Fonds à la fin de l'année d'imposition donnée du Fonds étranger sous-jacent et qu'il touche un revenu qui est défini comme un « **revenu étranger accumulé, tiré de biens** » au sens de la Loi de l'impôt au cours de cette année d'imposition du Fonds étranger sous-jacent, la quote-part du Fonds du revenu étranger accumulé, tiré de biens (sous réserve de la déduction d'un montant majoré au titre de l'« impôt étranger accumulé », comme il est indiqué ci-après) doit être incluse dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien pour l'année d'imposition du Fonds au cours de laquelle l'année d'imposition du Fonds étranger sous-jacent prend fin, que le Fonds reçoive ou non dans les faits une distribution de ce revenu étranger accumulé, tiré de biens. Il est prévu que la totalité du revenu, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, attribué ou distribué à un Fonds étranger sous-jacent par les émetteurs dont il détient des titres sera un revenu étranger accumulé, tiré de biens. Ce revenu étranger accumulé, tiré de biens, comprendra également tout gain en capital imposable net réalisé, calculé aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, du Fonds étranger sous-jacent tiré de la disposition de ces titres.

Si un montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, devait être inclus dans le calcul du revenu d'un Fonds aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, un montant majoré peut être déductible au titre de l'« **impôt étranger accumulé** » au sens de la Loi de l'impôt, s'il y a lieu, applicable au revenu étranger accumulé, tiré de biens. Tout montant de revenu étranger accumulé, tiré de biens, inclus dans le revenu (moins toute déduction au titre de l'impôt étranger accumulé) fera augmenter le PBR des parts du Fonds étranger sous-jacent que le Fonds détient et à l'égard desquelles le revenu étranger accumulé, tiré de biens, a été inclus.

Incidences fiscales pour les investisseurs

L'imposition de votre placement dans les Fonds dépend de la manière dont votre placement est détenu, soit dans le cadre d'un régime enregistré, soit hors de ce cadre.

Si vous détenez les parts des Fonds autrement que dans le cadre d'un régime enregistré

Distributions

Vous devez tenir compte, aux fins de l'impôt sur le revenu, de la partie imposable de toutes les distributions (y compris les distributions sur les frais) qui vous ont été versées ou qui doivent vous être versées (collectivement, « **versées** ») par un Fonds au cours de l'année, calculées en dollars canadiens, que ces montants vous soient versés au comptant ou qu'ils soient réinvestis dans d'autres parts. Dans le

cas du Fonds en dollars américains, vous recevrez des dollars américains; toutefois, vous devrez convertir les montants qui vous sont versés en dollars canadiens aux fins de l'impôt. Le montant des distributions réinvesties s'ajoute au PBR de vos parts afin de réduire votre gain en capital ou d'augmenter votre perte en capital lorsque vous faites racheter les parts ultérieurement. Ainsi, vous n'aurez aucun impôt à payer de nouveau sur le montant par la suite.

Les distributions versées par un Fonds pourraient se composer de gains en capital, de dividendes ordinaires imposables, de revenu de source étrangère, d'autres types de revenu ou d'un remboursement de capital.

Les dividendes imposables ordinaires sont inclus dans votre revenu et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes applicables. Les distributions de gains en capital seront traitées comme des gains en capital, dont la moitié devra généralement être comprise dans le calcul de votre revenu, à titre de gains en capital imposables. Toutefois, les propositions fiscales du 10 juin, définies à la sous-rubrique « **Imposition des gains en capital et des pertes en capital** » de la rubrique « **Incidences fiscales** », pourraient avoir une incidence sur le montant de la distribution de gains en capital inclus dans le calcul de votre revenu à titre de gain en capital imposable. Un Fonds peut effectuer des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère de sorte que vous pourriez être en mesure de demander tous les crédits pour impôts étrangers qu'il vous attribue.

Votre Fonds peut vous verser un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas immédiatement imposable, mais il réduit le PBR de vos parts de ce Fonds (sauf si la distribution est réinvestie), de sorte que lorsque vous ferez racheter vos parts, vous réaliserez un gain en capital plus important (ou une perte en capital moins importante) que si vous n'aviez pas touché de remboursement de capital. Si le PBR de vos parts est inférieur à zéro, il sera réputé avoir augmenté à zéro et vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital équivalant au montant de cette augmentation.

Plus le taux de rotation d'un Fonds au cours d'un exercice est élevé, plus il est probable qu'un porteur recevra des distributions de gains en capital au cours de l'exercice. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Lorsque des parts d'un Fonds sont acquises au moyen de l'achat ou de l'échange de parts de ce Fonds, une partie du prix d'acquisition peut représenter le revenu et les gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés ou distribués. Par conséquent, les porteurs de parts qui acquièrent des parts d'un Fonds avant une date de distribution, y compris en fin d'exercice, pourraient être tenus d'inclure dans leur revenu des montants distribués par le Fonds même si ces montants ont été gagnés par le Fonds avant que le porteur de parts acquière les parts et ont été inclus dans le prix des parts.

Frais d'acquisition et frais de service de courtage

Les frais d'acquisition payés à la souscription de parts ne sont pas déductibles dans le calcul de votre revenu, mais s'ajoutent au PBR de vos parts.

Les frais que vous payez à la souscription de parts de série PO (les « **frais non regroupés** ») sont composés d'honoraires de

services-conseils que vous payez à PFSL et de frais de gestion que vous nous payez. Dans la mesure où les frais non regroupés ou les frais de service de courtage que vous payez à l'égard des parts de série PA ou de série PH sont perçus au moyen du rachat de parts, vous réaliserez des gains ou des pertes dans vos comptes non enregistrés. La déductibilité des frais non regroupés et des frais de service de courtage, aux fins de l'impôt sur le revenu, dépendra de la nature exacte des services qui vous ont été fournis et du type de placement détenu. Les frais se rapportant aux services fournis à des comptes enregistrés ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, qu'ils aient ou non été facturés au compte enregistré. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet de la déductibilité des frais de service de courtage payés compte tenu de votre situation personnelle.

Échanges

Vous ne réaliserez ni gain en capital ni perte en capital si vous échangez des parts entre différentes séries du même Fonds. Le coût des parts dont vous faites ainsi l'acquisition correspondra au PBR des parts dont vous venez de vous départir.

D'autres échanges comportent un rachat des parts échangées et un souscription des parts acquises au moment de l'échange.

Rachats

Si vous faites racheter des parts détenues autrement que dans un régime enregistré (y compris dans le cadre d'échanges entre Fonds), le Fonds peut vous verser des gains en capital en guise de paiement partiel du prix de rachat. La partie imposable des gains en capital ainsi attribués doit être comprise dans votre revenu (à titre de gains en capital) et pourrait être déduite par le Fonds dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Le paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt permet uniquement à une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt de déduire un gain en capital de la « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts lorsque le produit de disposition du porteur de parts est réduit par l'attribution, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur de parts sur ces parts. Les porteurs de parts qui demandent le rachat de parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Vous réaliserez un gain en capital (ou une perte en capital) si des parts que vous détenez dans un Fonds sont rachetées. En général, si la VL des parts rachetées est supérieure à leur PBR, vous réaliserez un gain en capital. Si leur VL est inférieure au PBR, vous subirez une perte en capital. Vous pouvez déduire les frais de rachat et d'autres frais lors du calcul de vos gains (ou de vos pertes) en capital.

Imposition des gains en capital et des pertes en capital

Sous réserve des propositions fiscales du 10 juin dont il est question ci-après, de façon générale, la moitié de tout gain en capital réalisé par un porteur de parts et le montant de tous gains en capital nets imposables réalisés ou réputés réalisés par un Fonds et attribués par ce Fonds au porteur de parts sont inclus dans le revenu du porteur de parts à titre de gains en capital imposables. La moitié d'une perte en capital peut être déduite des gains en capital imposables sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt et conformément à

celles-ci. Aux termes des propositions fiscales publiées le 10 juin 2024 (les « **propositions fiscales du 10 juin** »), ce taux d'inclusion et de déduction sera généralement augmenté pour passer de la moitié aux deux tiers pour un porteur de parts qui est une société ou une fiducie, et aux deux tiers pour un porteur de parts qui est un particulier (autre que la plupart des types de fiducies) réalisant des gains en capital nets supérieurs à un seuil annuel de 250 000 \$, dans tous les cas à l'égard des gains en capital obtenus à compter du 25 juin 2024.

Aux termes des propositions fiscales du 10 juin, deux taux d'inclusion et de déduction différents s'appliqueraient pour les années d'imposition qui commencent avant le 25 juin 2024 et se terminent à cette date ou par la suite (l'« **année de transition** »). Par conséquent, pour l'année de transition, un porteur de parts serait tenu d'identifier de façon distincte les gains en capital et les pertes en capital réalisés avant le 25 juin 2024 (la « **période 1** ») et ceux réalisés à compter du 25 juin 2024 (la « **période 2** » et, avec la période 1, les « **périodes** »). Les gains en capital et les pertes en capital réalisés au cours de la même période seraient, dans un premier temps, déduits les uns par rapport aux autres. Un gain en capital net (ou une perte en capital nette) surviendrait si les gains en capital (ou les pertes en capital) d'une période dépassent les pertes en capital (ou les gains en capital) de la même période. Un porteur de parts serait assujéti au taux d'inclusion et de déduction le plus élevé (les deux tiers) à l'égard de ses gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) réalisés au cours de la période 2, dans la mesure où ces gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) dépassent les pertes en capital nettes (ou gains en capital nets) réalisés au cours de la période 1. Inversement, un porteur de parts serait assujéti au taux d'inclusion et de déduction le moins élevé (la moitié) à l'égard de ses gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) réalisés au cours de la période 1, dans la mesure où ces gains en capital nets (ou pertes en capital nettes) sont supérieurs aux pertes en capital nettes (ou gains en capital nets) réalisés au cours de la période 2.

Le seuil annuel de 250 000 \$ pour un porteur de parts qui est un particulier (autre que la plupart des types de fiducies) serait entièrement disponible en 2024, sans répartition proportionnelle, et s'appliquerait uniquement à l'égard des gains en capital nets réalisés au cours de la période 2, déduction faite de toute perte en capital nette de la période 1.

Les propositions fiscales du 10 juin prévoient également des rajustements aux pertes en capital pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement afin de tenir compte des modifications apportées aux taux d'inclusion et de déduction pertinents.

Si les propositions fiscales du 10 juin sont promulguées dans leur forme proposée, le montant attribué à un porteur de parts par un Fonds à l'égard des gains en capital imposables nets réalisés par ce Fonds au cours de son année de transition sera majoré (c'est-à-dire qu'il sera doublé pour les gains en capital imposables nets réalisés au cours de la période 1 ou multiplié par 3/2 pour les gains en capital imposables nets réalisés au cours de la période 2), et le montant majoré sera réputé constituer un gain en capital réalisé par le porteur de parts (le « **gain en capital réputé** »). La mesure dans laquelle le gain en capital réputé sera réparti entre la période 1 et la période 2

de l'année de transition du porteur de parts dépend de la méthode d'attribution choisie par le Fonds pour son année de transition :

- a) si un Fonds déclare à un porteur de parts la tranche du gain en capital réputé du porteur de parts qui se rapporte à des dispositions d'immobilisations qui ont eu lieu au cours de la période 1 et/ou de la période 2 de l'année de transition du Fonds (la « **déclaration relative à l'année de transition** »), il peut répartir le gain en capital entre les deux périodes de l'une des deux façons suivantes :
 - i) en se fondant sur la période au cours de laquelle les dispositions d'immobilisations pertinentes ont réellement eu lieu;
 - ii) en choisissant de traiter le gain en capital réputé devant être réalisé de façon proportionnelle au cours des deux périodes en fonction du nombre de jours de chaque période;
- b) si un Fonds ne fournit pas une déclaration relative à l'année de transition au porteur de parts, la totalité du gain en capital réputé sera réputée avoir été réalisée dans le cadre de dispositions d'immobilisations ayant eu lieu au cours de la période 2.

Dans certaines circonstances, les règles relatives à la restriction des pertes limiteront ou élimineront le montant de la perte en capital que vous pouvez déduire. Par exemple, une perte en capital que vous subissez au rachat de parts sera réputée être nulle si, durant la période qui commence 30 jours avant le jour du rachat et se termine 30 jours après celui-ci, vous avez acquis des parts identiques (y compris au moyen du réinvestissement des distributions ou des distributions sur les frais qui vous sont versées) et que vous les détenez toujours à la fin de la période. Dans un tel cas, le montant de la perte en capital refusée devra être ajouté au PBR de vos parts. Cette règle s'applique aussi lorsque les parts identiques sont acquises et détenues par une personne affiliée (au sens de la Loi de l'impôt).

Calcul du PBR

Le PBR doit être calculé distinctement en dollars canadiens pour chaque série de parts de chaque Fonds dont vous êtes propriétaire. Le PBR global des parts d'une série donnée d'un Fonds correspond généralement à ce qui suit :

- le total de tous les montants que vous avez payés afin de souscrire ces parts, y compris les frais d'acquisition que vous avez acquittés au moment de la souscription;

plus

- le PBR de toutes les parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds qui ont été échangées avec report d'imposition contre des parts de la série visée;

plus

- le montant de toutes les distributions réinvesties de cette série;

moins

- l'élément des distributions correspondant à un remboursement de capital à l'égard de cette série;

moins

- le PBR de toutes les parts de la série qui ont été échangées avec report d'imposition contre des parts d'une autre série et/ou d'un autre Fonds;

moins

- le PBR de l'ensemble de vos parts de cette série qui ont été rachetées.

Le PBR d'un seul titre correspond à la moyenne du PBR total. Si vous échangez vos parts d'une série contre des parts d'une autre série et/ou vos parts souscrites selon un mode de souscription contre des parts souscrites selon un autre mode de souscription du même Fonds, le coût des nouvelles parts acquises en échange correspondra généralement au PBR des anciennes parts échangées.

Par exemple, supposons que vous êtes propriétaire de 500 parts d'une série donnée d'un Fonds ayant un PBR unitaire de 10 \$ (soit un total de 5 000 \$). Supposons ensuite que vous souscrivez 100 parts supplémentaires de la même série du Fonds moyennant 1 200 \$, compte tenu des frais d'acquisition. Votre PBR total s'élève à 6 200 \$ pour 600 parts et votre nouveau PBR à l'égard de chaque part de série du Fonds correspond à 6 200 \$ divisé par 600 parts, soit 10,33 \$ la part.

Impôt sur le revenu en dollars américains

L'ARC exige que le revenu ainsi que tout gain ou toute perte en capital soient déclarés en dollars canadiens. En conséquence, si vous recevez une distribution d'un Fonds en dollars américains, vous devez calculer le montant de celle-ci en dollars canadiens. En outre, si vous demandez le rachat de parts d'un Fonds en dollars américains, vous devez calculer le gain ou la perte en vous fondant sur la valeur en dollars canadiens des parts du Fonds le jour où elles ont été souscrites et le jour où elles ont été rachetées.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant les conséquences fiscales découlant de la réception d'un revenu et d'un produit de rachat en dollars américains.

Relevés d'impôt et déclarations

S'il y a lieu, nous vous ferons parvenir chaque année des relevés d'impôt faisant état de la partie imposable de vos distributions, du volet remboursement du capital des distributions et du produit de rachat qui vous sont payés. Aucun relevé d'impôt ne vous sera envoyé si vous n'avez pas reçu de distributions ou de produit de rachat, ou encore si les parts sont détenues dans votre régime enregistré. Vous devriez conserver des relevés détaillés du coût d'acquisition, des frais d'acquisition, des distributions, du produit de rachat et des frais de rachat qui vous sont applicables afin d'être en mesure de calculer le PBR de vos parts. Vous pouvez également consulter un conseiller en fiscalité qui vous aidera à effectuer ces calculs.

En règle générale, vous devrez transmettre à votre conseiller financier des renseignements sur votre citoyenneté ou votre résidence à des fins fiscales et, s'il y a lieu, votre numéro d'identification de contribuable aux fins de l'impôt étranger. Si vous ou votre ou vos personnes détenant le contrôle i) êtes identifiés comme une personne des États-Unis (y compris un résident ou un citoyen américain); ii) êtes identifiés comme un résident aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis; ou iii) ne fournissez pas

les renseignements demandés et des indices d'un statut américain ou autre que canadien sont présents, les détails sur vous et votre placement dans un Fonds seront communiqués à l'ARC, sauf si les parts sont détenues dans le cadre d'un régime enregistré (autre qu'un CELIAPP). Selon des propositions de modification de la Loi de l'impôt et les pratiques administratives publiées de l'ARC, les CELIAPP devraient être traités de la même manière que les autres régimes enregistrés. L'ARC transmettra ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes en vertu de traités d'échange de renseignements.

Si vous détenez les parts des Fonds dans le cadre d'un régime enregistré

Si les parts d'un Fonds sont détenues dans votre régime enregistré, en général, ni vous ni le régime enregistré n'êtes assujettis à l'impôt sur les distributions reçues du Fonds ni sur les gains en capital réalisés à la disposition des parts du Fonds, pourvu que les parts correspondent à un placement admissible et non à un placement interdit pour le régime enregistré. Cependant, un retrait d'un régime enregistré peut être assujetti à l'impôt.

Les parts de chaque Fonds devraient constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés en tout temps.

Malgré ce qui précède, si le titulaire d'un CELIAPP, d'un CELI ou d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »), le souscripteur d'un REEE ou le rentier d'un REER ou d'un FERR (un « particulier contrôlant ») détient une « participation notable » dans un Fonds, ou si un tel particulier contrôlant ne traite pas sans lien de dépendance avec un Fonds aux fins de la Loi de l'impôt, les parts du Fonds constitueront un « placement interdit » pour le CELIAPP, CELI, REER, REEE, REEI ou FERR. Si les parts d'un Fonds sont un « placement interdit » pour un CELIAPP, un CELI, un REER, un REEE, un REEI ou un FERR qui fait l'acquisition de telles parts, le particulier contrôlant devra payer la pénalité prévue dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un particulier contrôlant ne sera pas considéré comme ayant une « participation notable » dans un Fonds, sauf s'il détient 10 % ou plus de la valeur des parts en circulation du Fonds, individuellement ou collectivement avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il ne traite pas sans lien de dépendance. Si votre régime enregistré détient un placement interdit, vous devez assujetti à un impôt de 50 % éventuellement remboursable sur la valeur du placement interdit et à un impôt de 100 % sur le revenu et les gains en capital attribuables au placement interdit et sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition de ce placement.

Aux termes d'une règle d'exonération visant les OPC nouvellement créés, les parts d'un Fonds ne constitueront à aucun moment un placement interdit pour votre régime enregistré au cours des 24 premiers mois suivant la création du Fonds, pourvu que le Fonds soit une fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt durant cette période et qu'il soit conforme, pour l'essentiel, aux exigences du Règlement 81-102 ou adopte une politique de diversification des placements raisonnable.

Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque type de régime enregistré, et notamment si une part en particulier d'un Fonds pourrait constituer un placement interdit pour votre régime

enregistré. Il vous incombe de déterminer les incidences fiscales, pour vous et votre régime enregistré, de l'établissement du régime enregistré et des placements de ce régime dans les Fonds. Ni nous ni les Fonds n'assumons aucune responsabilité envers vous du fait que les Fonds et/ou les séries sont offerts aux fins de placement dans des régimes enregistrés.

QUELS SONT VOS DROITS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

DISPENSES ET APPROBATIONS

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer les Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit fournit une description des dispenses que certains Fonds ont reçues à l'égard de l'application des dispositions du Règlement 81-102 et/ou une description de l'activité générale de placement.

A. Dispense relative aux FNB cotés aux États-Unis

Compte tenu de l'inclusion des OPC alternatifs dans le Règlement 81-102, la présente dispense relative aux FNB ne s'applique qu'aux placements dans des fonds négociés en bourse inscrits à la cote d'une bourse américaine.

1. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé aux Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, une dispense qui leur permet d'acheter et de détenir des titres dans les types de FNB suivants (collectivement, les « **FNB sous-jacents** ») :
 - a) des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« **indice sous-jacent** » du FNB) selon un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB haussiers avec effet de levier** »), selon l'inverse d'un multiple d'au plus 100 % (des « **FNB à rendement**

inverse ») ou selon l'inverse d'un multiple d'au plus 200 % (des « **FNB baissiers avec effet de levier** »);

- b) des FNB qui tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont l'or ou l'argent est l'élément sous-jacent sans effet de levier (l'« **élément or ou argent sous-jacent** ») ou selon un multiple d'au plus 200 % (collectivement, les « **FNB d'or et d'argent avec effet de levier** »);
- c) des FNB qui investissent directement, ou indirectement au moyen de dérivés, dans des marchandises, y compris, notamment, des produits de l'agriculture ou du bétail, l'énergie, les métaux précieux et les métaux industriels, sans effet de levier (les « **FNB de marchandises sans effet de levier** » et, collectivement avec les FNB d'or et d'argent avec effet de levier, les « **FNB de marchandises** »).

La dispense est assortie des conditions suivantes :

- le placement d'un Fonds dans des titres d'un FNB sous-jacent doit être conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- les titres du FNB sous-jacent doivent être négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis;
- un Fonds ne peut pas acheter de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la VL du Fonds est composée de titres de FNB sous-jacents, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- un Fonds ne peut pas acheter des titres de FNB à rendement inverse ou de FNB baissiers avec effet de levier ni vendre à découvert des titres si, immédiatement après l'opération, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds que représente l'ensemble des titres achetés et/ou vendus à découvert correspond à plus de 20 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération;
- immédiatement après la conclusion d'un achat, d'une opération sur dérivés ou d'une autre opération en vue d'obtenir une exposition à des marchandises, l'exposition de la valeur marchande totale du Fonds (directe ou indirecte, y compris au moyen de FNB de marchandises) à l'ensemble des marchandises (dont l'or) ne peut représenter plus de 10 % de la VL du Fonds, selon la valeur marchande au moment de l'opération.

B. Dispense relative à la couverture de certains dérivés

Tous les Fonds, sauf les fonds du marché monétaire, ont obtenu une dispense qui permet à chacun d'entre eux d'utiliser, à titre de couverture, le droit ou l'obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé, du contrat à terme de gré à gré ou du swap lorsque :

- le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante

est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré; ou

- le Fonds conclut ou maintient une position de swap, et au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap.

La dispense est assujettie aux conditions suivantes :

- lorsque le Fonds conclut ou maintient une position de swap au cours des périodes où il a le droit de recevoir des paiements aux termes du swap, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant total des obligations du fonds aux termes du swap, moins les obligations du Fonds aux termes du swap de compensation;
 - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds de faire face à ses obligations relatives au swap;
- lorsque le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance dont une composante est une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds détient l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge sur compte pour la position, est au moins égale au montant, le cas échéant, dont le prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré, est en excédent du prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
 - une combinaison des positions mentionnées aux deux alinéas qui précèdent qui, sans recours à d'autres actifs du Fonds, est suffisante pour permettre au Fonds d'acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou de gré à gré;

- le Fonds s'abstiendra de faire ce qui suit :
 - acheter un titre assimilable à un titre de créance assorti d'une composante d'option ou d'une option;
 - acheter ou vendre une option afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102 si, immédiatement après l'achat ou la vente d'une telle option, plus de 10 % de la VL du Fonds, au moment de l'opération, prendrait la forme A) de titres assimilables à des titres de créance achetés qui sont dotés d'une composante d'option ou d'options achetées détenus, dans chaque cas, par le Fonds à des fins autres que de couverture, ou B) d'options utilisées afin de couvrir quelque position que ce soit en vertu des alinéas 2.8(1)b), c), d), e) ou f) du Règlement 81-102.

C. Dispense relative aux titres visés par la Rule 144A

Tous les Fonds ont obtenu une dispense de certaines exigences du Règlement 81-102 visant l'achat et la détention d'actifs illiquides à l'égard de certains titres à revenu fixe. Ces titres à revenu fixe sont appelés les « titres visés par la Rule 144A » puisqu'ils sont dispensés des exigences d'inscription prévues par la Rule 144A, prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en ce qui concerne la revente à des « acheteurs institutionnels admissibles ». En règle générale, un Fonds est admissible à titre d'acheteur institutionnel admissible lorsqu'il a un actif net de plus de 100 millions de dollars américains. La dispense fait l'objet de certaines conditions.

D. Dispense relative aux emprunts de fonds

Chaque Fonds a obtenu une dispense de l'application du seuil de 5 % de la VL visant les emprunts de fonds prévus au sous-paragraphe 2.6(1)(a)(i) du Règlement 81-102 (la « **limite d'emprunt** ») pour permettre à chaque Fonds d'emprunter temporairement des fonds d'un montant qui ne dépasse pas 10 % de sa VL au moment de l'emprunt :

- a) dans le cas d'un Fonds qui règle des opérations sur titres du Fonds le premier jour ouvrable qui suit une date d'opération, afin de répondre aux demandes de rachat de titres du Fonds pendant que le Fonds règle des opérations sur portefeuille lancées pour satisfaire à ces demandes de rachat (le « **financement du manque aux fins du règlement des rachats** »).

Chaque Fonds peut se prévaloir de cette dispense pour emprunter des fonds d'un montant qui ne dépasse pas 10 % de sa VL au moment de l'emprunt en vue du financement du manque aux fins du règlement des rachats, pourvu qu'il respecte les conditions suivantes :

- le Fonds a utilisé la totalité de son encaisse disponible qui n'est pas détenue par le Fonds en vue de l'atteinte de ses objectifs de placement ou dans le cadre de ses stratégies de placement;
- l'encours de tous les emprunts du Fonds ne dépasse pas 10 % de la VL du Fonds au moment de l'emprunt;

- le montant des fonds empruntés par le Fonds ne dépasse pas le montant des fonds que le Fonds recevra dans le cadre de la vente de titres en portefeuille;
- le gestionnaire a des politiques et des procédures écrites visant le recours à la dispense qui obligent le gestionnaire à mettre en œuvre des contrôles relatifs à la prise de décisions concernant les emprunts supérieurs à la limite d'emprunt et à surveiller les niveaux de rachats et d'achats du Fonds et le solde de trésorerie de chaque Fonds.
- qu'elle aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Le CEI est tenu d'aviser les autorités en valeurs mobilières s'il a connaissance de tout manquement de notre part à l'une des conditions susmentionnées.

Veillez consulter la rubrique « **Comité d'examen indépendant** » pour obtenir de plus amples renseignements sur le CEI.

Restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement

Les autres restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 sont réputées faire partie intégrante du présent prospectus simplifié. Vous pouvez vous procurer un exemplaire des restrictions et pratiques ordinaires en matière de placement adoptées par les Fonds en nous écrivant à l'adresse indiquée à la rubrique « **Gestionnaire** ».

Comme le permet le Règlement 81-107, les Fonds peuvent participer à des opérations entre fonds, sous réserve du respect de certaines conditions, y compris, en ce qui concerne les titres cotés, que les opérations soient réalisées au cours du marché d'un titre plutôt qu'au dernier cours vendeur avant l'exécution de l'opération. Par conséquent, les Fonds ont obtenu une dispense les autorisant à réaliser des opérations entre fonds si le titre est un titre coté et que l'opération est réalisée au dernier cours vendeur immédiatement avant la réalisation de l'opération, sur une bourse à la cote de laquelle le titre est inscrit ou coté.

Approbation du comité d'examen indépendant

Le CEI, formé aux termes du Règlement 81-107, a approuvé une instruction permanente visant à permettre aux Fonds d'acquérir les titres émis par des entités qui nous sont apparentées, comme il est prévu au Règlement 81-107. Les émetteurs qui nous sont apparentés comprennent des émetteurs ayant le contrôle de Mackenzie ou des émetteurs contrôlés par les mêmes personnes que Mackenzie. Malgré les dispositions du Règlement 81-107 et l'instruction permanente adoptée par le CEI, nous estimons qu'il est inapproprié pour les Fonds d'investir dans des titres émis par IGM, laquelle détient indirectement en propriété la totalité des actions ordinaires en circulation de Mackenzie. Le CEI vérifie au moins chaque trimestre les opérations de placement effectuées par les Fonds lorsque celles-ci visent des titres émis par des entités apparentées. Le CEI s'assure de ce qui suit à l'égard de chacune des décisions de placement :

- qu'elle a été prise libre de toute influence et sans qu'il soit tenu compte d'aucun facteur se rapportant à un émetteur apparenté ou à d'autres entités liées au Fonds ou qui nous sont liées;
- qu'elle reflète notre jugement commercial, sans être influencé par des facteurs autres que l'intérêt fondamental du Fonds;
- qu'elle est conforme à nos politiques et à l'instruction permanente du CEI;

ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 27 juin 2024.

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath

Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath

Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath

Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions américaines

Fonds américain de base Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath

Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath

Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions mondiales

Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath

Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath

Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

(collectivement, les « **Fonds** »)

« Luke Gould »

Luke Gould

Président du conseil, président et chef de la direction

Corporation Financière Mackenzie

« Keith Potter »

Keith Potter

Vice-président exécutif et chef des services financiers

Corporation Financière Mackenzie

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE
(EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS)**

« Nancy McCuaig »

Nancy McCuaig

Administratrice

Corporation Financière Mackenzie

« Naomi Andjelic Bartlett »

Naomi Andjelic Bartlett

Administratrice

Corporation Financière Mackenzie

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Datée du 27 juin 2024.

Fonds du marché monétaire

Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath

Fonds de titres à revenu fixe

Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath

Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath

Fonds équilibrés

Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath

Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath

Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath

Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions américaines

Fonds américain de base Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath

Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath

Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions mondiales

Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath

Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath

Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath

Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath

Portefeuilles de gestion de l'actif

Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath

Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath

***Les Placements PFSL du Canada Ltée,
en qualité de placeur principal***

« John A. Adams »

John A. Adams

Chef de la direction

Les Placements PFSL du Canada Ltée

PARTIE B : INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES OPC DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif consiste en des fonds mis en commun par des personnes dont les objectifs de placement sont semblables. Les investisseurs se partagent le revenu et les frais de l'OPC, de même que les gains et les pertes réalisés par ce dernier sur ses placements, en fonction de la somme qu'ils ont investie dans l'OPC.

Les Fonds ont été constitués sous forme de fiducies d'investissement à participation unitaire et ils émettent des parts aux investisseurs.

Veillez vous reporter à la page couverture du présent prospectus simplifié ou à l'information précise sur chacun des Fonds, que vous trouverez à la partie B, pour connaître les séries émises par chacun des Fonds aux termes du présent document. Certains Fonds peuvent également offrir d'autres séries de parts aux termes de prospectus simplifiés distincts et de notices annuelles connexes et/ou offrir des séries qui ne sont offertes que dans le cadre de placements dispensés. Les différentes séries de parts qui sont offertes aux termes du présent prospectus simplifié sont décrites à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** ». Il est possible que nous offrions d'autres séries de parts des Fonds à l'avenir sans en aviser les investisseurs et sans avoir à obtenir leur approbation.

L'INVESTISSEMENT DURABLE SELON MACKENZIE

La politique en matière d'investissement durable de Mackenzie a été mise au point par le Centre d'excellence du développement durable de Mackenzie. Le Centre d'excellence du développement durable est une équipe distincte au sein de Mackenzie qui offre un soutien en matière de durabilité ou de questions environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») à l'échelle de l'entreprise et qui contribue à accroître les capacités dans l'ensemble de l'organisation. Ces efforts vont de l'élaboration de produits de placement durables à l'offre de services de recherche et d'expertise ESG centralisées, en passant par l'harmonisation de nos efforts de gérance et la transparence des activités de l'entreprise pour les investisseurs et les conseillers. Le groupe travaille en étroite collaboration avec les équipes de placement pour soutenir leurs pratiques et leurs efforts en matière d'intégration et de gestion des questions ESG.

Nous définissons l'**investissement durable** comme suit :

- i) une approche en matière de placement qui prend en considération, de façon continue, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») importants du point de vue financier et qui visent à atténuer le risque de placement ainsi qu'à améliorer le rendement financier, ce que nous qualifions de **Fonds intégrant des critères ESG**;

- ii) une approche en matière de placement qui cherche à avoir une incidence positive sur un ou plusieurs facteurs ESG, ce que nous qualifions de **solutions d'investissement durable**, ou encore des Fonds dont les critères ESG font partie de l'objectif de placement fondamental.

Les Fonds n'investiront pas sciemment dans des sociétés qui participent à la production, à l'utilisation ou à la distribution de mines terrestres antipersonnel ou d'armes à sous-munitions. Ces exclusions ne s'appliquent pas aux placements dans des dérivés qui sont utilisés pour obtenir une exposition à des indices boursiers généraux ni aux fonds qui reproduisent un indice, puisqu'une telle exposition est alors indirecte et/ou hors du contrôle de Mackenzie.

Que sont les facteurs ESG?

De nombreux facteurs et enjeux sont pris en considération dans le cadre de la prise de décisions de placement. Certains facteurs ESG importants dont nous tenons compte peuvent inclure ce qui suit :

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
• gestion de l'énergie	• niveau de paix	• composition du conseil
• émissions de gaz à effet de serre	• équité salariale	• rémunération de la haute direction
• pollution atmosphérique	• droits de la personne	• structure et diversité du conseil
• épuisement des ressources et rareté de l'eau	• sécurité des données et protection de la vie privée des clients	• pratiques en matière d'audit, de comptabilité et de fiscalité
• gestion des déchets et des matières dangereuses	• gestion du capital humain	• corruption
• biodiversité et déforestation	• diversité et inclusion	• stabilité politique
	• sécurité et santé en milieu de travail	• primauté du droit
	• relations avec les collectivités	

Types d'approches en matière d'investissement durable

Sélection négative – un fonds exclut certains types de titres, de sociétés ou d'émetteurs de titres de créance de son portefeuille en fonction de certaines activités liées aux enjeux ESG, de certaines pratiques commerciales ou de certains secteurs d'activité.

Intégration des facteurs ESG – un fonds prend en considération, de façon continue, des facteurs ESG dans le cadre d'un processus d'analyse de placements et de prise de décisions dans le but d'améliorer les rendements rajustés en fonction du risque.

Sélection du meilleur de la catégorie – un fonds vise à investir dans les sociétés ou les émetteurs de titres de créance dont le rendement dépasse celui de leurs pairs en fonction de plusieurs paramètres de rendement liés aux enjeux ESG.

Placements thématiques – un fonds vise à investir dans des secteurs, des industries, des émetteurs ou des sociétés qui devraient tirer profit des tendances structurelles ESG ou macroéconomiques à long terme.

Investissement à retombées sociales – un fonds cherche à générer une incidence positive et mesurable sur le plan social ou environnemental, en plus de générer un rendement.

Gérence – un fonds se sert de ses droits et de sa situation de propriétaire pour influencer les activités ou le comportement des sociétés du portefeuille sous-jacent en ce qui concerne avec les enjeux ESG. Il peut s'agir de recourir notamment aux stratégies ESG suivantes :

- i) Vote par procuration – un fonds exerce les droits de vote sur les résolutions de la direction et des actionnaires en conformité avec certaines considérations ESG;
- ii) Interventions à titre d'actionnaire – lorsqu'un fonds interagit avec la direction de la société ou de l'émetteur de titres de créance au moyen de réunions et/ou d'un dialogue écrit en conformité avec certains paramètres liés à des facteurs ESG.

Les Fonds n'ont pas recours à l'investissement à retombées sociales. Les pratiques de gérence de Mackenzie sont décrites plus en détail ci-après à la rubrique « **Pratiques de gérence** ».

Fonds intégrant des critères ESG

Les Fonds qui suivent une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est définie précédemment, tiennent compte des risques et des occasions ESG dans le processus de placement bien qu'il ne s'agisse pas d'un aspect fondamental de l'objectif de placement de ces Fonds. Les Fonds qui suivent cette approche utiliseront des données ESG et des conseils internes et/ou externes afin d'évaluer les facteurs ESG importants dans le cadre de leurs recherches, analyses ou décisions à l'égard des placements dans le but d'améliorer les rendements rajustés en fonction du risque.

Tous les Fonds qui suivent cette approche en intégrant les facteurs ESG à leur processus de placement énonceront le processus précis suivi dans leurs stratégies de placement.

Solutions d'investissement durable

Les solutions d'investissement durable sont des fonds qui répartissent intentionnellement leur actif parmi des sociétés affichant des comportements durables progressistes et qui favorisent des résultats durables positifs. Les objectifs de placement fondamentaux de ces fonds sont axés sur des facteurs ESG. Les solutions d'investissement durable sont réparties entre trois catégories :

- i) les fonds de base durables qui investissent dans des sociétés ou des émetteurs dont les pratiques ESG sont positives et qui devraient améliorer la valeur globale;
- ii) les fonds à thématique durable qui ciblent des macro-tendances ou des thèmes ESG donnés qui visent à obtenir des rendements concurrentiels;

- iii) les fonds à impact durable qui mettent l'accent sur les résultats durables tout en tenant compte de la performance financière.

Dans le présent prospectus simplifié, les Fonds suivants constituent des fonds de base durables :

- Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath
- Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath

Exclusions/tris négatifs à l'égard des solutions d'investissement durable

Les solutions d'investissement durable de Mackenzie excluent les titres associés aux activités commerciales qui suivent. Dans de rares cas et lorsque cela est jugé dans l'intérêt fondamental des investisseurs, le gestionnaire de portefeuille peut choisir de prioriser l'engagement plutôt que le dessaisissement :

- **les armes controversées** : les sociétés ou les émetteurs qui participent directement à la production d'armes controversées, comme des armes nucléaires, des mines antipersonnel, des armes biologiques et chimiques, des armes à sous-munitions, du phosphore blanc et de l'uranium appauvri;
- **le divertissement pour adulte ou la pornographie** : les sociétés dont plus de 10 % des produits sont tirés de la production ou de la distribution de divertissement pour adultes ou de pornographie;
- **le jeu** : les sociétés dont plus de 10 % des produits sont tirés de l'exploitation, de la fabrication d'équipement spécialisé ou de la fourniture de produits favorisant le jeu et de services en lien avec le jeu;
- **le tabac** : les sociétés dont plus de 10 % des produits sont tirés de la production de tabac, de la vente au détail de produits de tabac ou de produits et de services liés au tabac;
- **les prisons privées** : les sociétés considérées comme étant des « exploitants de prisons privées » selon l'organisme Prison Free Funds (<https://prisonfreefunds.org/companies>) (en anglais seulement).

Dans la mesure où des exclusions ou des tris négatifs appliqués ci-dessus diffèrent des exclusions ou des tris négatifs appliqués à l'égard de l'indice Dow Jones Islamic Market Developed Markets, la plus prudente des deux approches s'appliquera à l'égard du Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath.

Cadres pour l'intégration des facteurs ESG

Mackenzie a recours à un certain nombre de fournisseurs et de structures qui facilitent l'intégration des risques importants et qui sont utilisés selon diverses combinaisons, notamment ceux-ci :

- *Guide to ESG Investing* du Chartered Financial Analyst (CFA) Institute – contribue à établir les meilleures pratiques pour l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble du processus d'investissement;

- Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – aide à sélectionner les facteurs ESG les plus importants ou les plus pertinents au sein de 77 secteurs;
- Données ESG de Sustanalytics – utilisées pour repérer des sociétés visées par des controverses ou devant être exclues et pour déterminer les risques ESG pertinents dans l'ensemble des titres, en mettant l'accent sur les risques ESG non gérés;
- Initiative de Science Based Targets – évaluation de l'alignement des titres sur les normes mondiales en matière de carboneutralité;
- Recherche indépendante effectuée par les équipes de gestion de portefeuille – utilisée pour accéder à des sources publiques comme le site Web d'une société, les rapports financiers d'une société et les rapports sur la durabilité d'une société.

Sauf indication contraire, les Fonds Mackenzie n'ont pas de cibles ESG précises.

Surveillance des risques ESG des Fonds

Pour les fonds gérés selon une approche d'intégration ESG ou qui sont des solutions d'investissement durable, les risques ESG importants sont surveillés comme suit :

- de façon ponctuelle, en passant en revue les nouvelles pertinentes, les changements des notes et les controverses signalées pour l'ensemble des titres;
- dans le cadre d'examen annuels pour s'assurer que les changements des notes ou les risques non gérés sont documentés et que des mesures appropriées sont prises.

Pratiques de gérance

Dans le cadre de notre processus d'intégration des facteurs ESG dans notre processus de placement de nos fonds, nous nous engageons à échanger avec les sociétés et les émetteurs. Les activités de gérance de Mackenzie sont coordonnées à l'échelle de l'organisation par le CE du développement durable. Cependant, lorsque les activités de mobilisation constituent une stratégie importante d'un Fonds, celles-ci seront expressément mentionnées dans ses stratégies de placement.

Chez Mackenzie, les pratiques de gérance au niveau du Fonds comprennent ce qui suit :

1. **Intervention à titre d'actionnaire** – s'il y a lieu, les Fonds qui interviennent à l'égard d'enjeux ESG importants documenteront les résultats. Les Fonds qui ont recours aux interventions l'indiqueront dans leurs stratégies de placement.
 - Surveillance et suivi : toutes les interventions relatives à des questions ESG sont inscrites dans une base de données centralisée. Les équipes peuvent indiquer les représentants ayant participé à l'intervention, le format de l'intervention, les résultats obtenus et, s'il y a lieu, les étapes suivantes. Les interventions sont passées en revue au moins une fois par année par le chef des placements en collaboration avec le CE du développement durable.

2. **Vote par procuration** – les Fonds, autres que les Fonds Mackenzie qui sont des Solutions d'investissement durable, qui sont gérés par les gestionnaires de portefeuille internes de Mackenzie ou par MIC, votent généralement en suivant les recommandations des lignes directrices standard en matière de vote par procuration de Glass Lewis, sauf si le gestionnaire de portefeuille estime qu'il n'est pas dans l'intérêt fondamental du Fonds et de ses investisseurs d'agir ainsi. Les Fonds Mackenzie qui sont des Solutions d'investissement durable et qui sont gérés par les gestionnaires de portefeuille internes de Mackenzie votent généralement en suivant les recommandations des lignes directrices relatives au vote par procuration de Glass Lewis à l'égard des questions ESG, sauf si le gestionnaire de portefeuille juge que cela n'est pas dans l'intérêt fondamental du Fonds Mackenzie et de ses investisseurs d'agir ainsi.

- Surveillance et suivi : le logiciel Viewpoint de Glass Lewis facilite le vote par procuration. Les recommandations respectant les lignes directrices en matière de vote par procuration de Glass Lewis, qu'elles soient standard ou à l'égard des questions ESG, sont présentées parmi l'ensemble des questions relatives au vote autorisées. Les gestionnaires de portefeuille qui décident de voter à l'encontre des lignes directrices doivent justifier leur décision. Les votes par procuration sont passés en revue au moins une fois par année par le chef des placements avec le soutien du CE du développement durable.

Engagements et collaboration avec les secteurs

Placements Mackenzie :

- i) participe à l'initiative Climat Action 100+;
- ii) est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PIR) soutenus par les Nations Unies;
- iii) est signataire fondateur de la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion de l'Association pour l'investissement responsable;
- iv) est un participant fondateur de Engagement climatique Canada;
- v) est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers.

Nous exigeons également des sous-conseillers de nos fonds qu'ils respectent les PIR en devenant des signataires de ceux-ci.

Pour plus d'information, veuillez vous reporter à notre politique sur l'investissement durable accessible sur notre site Web à l'adresse [Politiques et rapports concernant la durabilité | Placements Mackenzie](#), laquelle énonce notre approche générale en matière d'investissement durable.

QUELS SONT LES RISQUES GÉNÉRAUX ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN OPC?

Les OPC peuvent détenir différents types de placements, selon leurs objectifs de placement. La valeur de ces placements varie quotidiennement, selon l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter ou

diminuer et la valeur de votre placement dans l'OPC, au moment du rachat, peut être supérieure ou inférieure à sa valeur à la souscription.

Rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement initial dans un Fonds Mackenzie. Contrairement aux comptes de banque ou aux certificats de placement garanti, les parts d'un OPC ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Souscriptions, échanges et rachats** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les OPC sont exposés à un certain nombre de risques, lesquels pourraient vous faire subir une perte. Cette section présente les risques associés à un placement dans un OPC. Les risques qui s'appliquent à chaque Fonds offert aux termes du présent prospectus simplifié sont décrits à la sous-rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?** » de chaque Fonds qui figure à la **partie B**. Dans la mesure où un Fonds investit, directement ou indirectement, dans un autre OPC, les risques associés à un placement dans ce Fonds sont comparables à ceux associés à l'autre OPC dans lequel ce Fonds investit.

Risque associé à l'épuisement du capital

Certaines séries des Fonds visent à verser des distributions mensuelles à un taux cible. Nous pouvons rajuster ou abandonner ce taux cible au cours de l'année si nous jugeons qu'il est approprié et dans l'intérêt fondamental d'un ou de plusieurs Fonds de le faire. Ces distributions mensuelles seront généralement composées, en totalité ou en partie, de remboursements de capital. Lorsque nous remboursons votre capital, il en résulte une réduction du montant de votre placement initial et possiblement son remboursement intégral. Un remboursement de capital qui n'est pas réinvesti réduira la VL du Fonds, ce qui pourrait réduire la capacité du Fonds à générer un revenu plus tard. Vous ne devriez pas vous fier au montant de cette distribution pour tirer des conclusions sur le rendement des placements du Fonds. Si le solde de capital tombe à zéro ou risque de tomber à zéro, les distributions mensuelles peuvent être réduites ou interrompues sans préavis. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Séries donnant droit à un revenu régulier** » pour consulter la liste des séries et des Fonds qui offrent des distributions mensuelles.

Risque associé aux marchandises

Un OPC peut investir dans les marchandises ou dans les sociétés exerçant des activités dans des industries axées sur les marchandises et il peut obtenir une exposition aux marchandises au moyen de dérivés ou en investissant dans des fonds négociés en bourse dont les éléments sous-jacents sont les marchandises. Le prix des marchandises peut varier de façon importante durant de courtes périodes, ce qui aura une incidence directe ou indirecte sur la valeur d'un tel OPC.

Risque associé à la concentration

Un OPC peut investir une partie importante de son actif net dans les titres d'un petit nombre d'émetteurs ou dans un seul secteur de l'économie ou dans une seule région du monde, ou encore adopter un style de placement qui lui est propre; par exemple, il pourrait

privilégier un style axé sur la valeur ou sur la croissance. La concentration relativement élevée des titres d'un seul émetteur, ou une grande exposition à ceux-ci, ou bien la concentration relativement élevée des titres d'un petit nombre d'émetteurs, peut nuire à la diversification d'un portefeuille et peut accroître la volatilité de la VL de l'OPC en question. La concentration de l'OPC dans un émetteur peut également nuire à la liquidité de son portefeuille lorsque seul un petit nombre d'acheteurs souhaitent acquérir les titres de cet émetteur.

Un OPC adopte un style de placement qui lui est propre ou concentre ses placements dans un secteur de l'économie parce qu'il souhaite offrir aux investisseurs davantage de certitude quant à la façon dont son actif sera investi ou quant au style adopté, ou encore parce qu'un gestionnaire de portefeuille estime que la spécialisation augmente la possibilité d'obtenir de bons rendements. Si l'émetteur, le secteur ou la région est aux prises avec une conjoncture économique difficile ou si le style ou la stratégie de placement choisi par cet OPC n'est plus prisé, l'OPC perdra probablement davantage que s'il avait diversifié ses placements ou son style. Si un OPC est obligé de concentrer ses placements en raison de ses objectifs ou de ses stratégies de placement, il pourrait obtenir de mauvais rendements pendant une période prolongée.

Risque associé aux titres convertibles

Les titres convertibles sont des titres à revenu fixe, des actions privilégiées ou d'autres titres qui sont convertibles en actions ordinaires ou en d'autres titres. La valeur marchande des titres convertibles a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent et, à l'inverse, à augmenter lorsque les taux d'intérêt baissent. Toutefois, la valeur marchande d'un titre convertible a tendance à refléter le cours du marché des actions ordinaires de la société émettrice lorsque ce cours s'approche du « prix de conversion » du titre convertible ou dépasse celui-ci. Le prix de conversion peut être défini comme le prix prédéterminé auquel le titre convertible peut être échangé contre l'action connexe. Lorsque le cours du marché de l'action ordinaire baisse, le prix du titre convertible a tendance à être davantage tributaire du rendement du titre convertible. Par conséquent, son prix peut ne pas baisser dans la même mesure que celui de l'action ordinaire sous-jacente.

Dans le cas où la société émettrice est liquidée, les porteurs de titres convertibles prennent rang avant les porteurs d'actions ordinaires de la société, mais après les porteurs de titres de créance de premier rang de la société. Par conséquent, un placement dans les titres convertibles d'un émetteur présente généralement moins de risque qu'un placement dans ses actions ordinaires, mais plus de risque qu'un placement dans ses titres de créance de premier rang.

Risque de crédit

Un émetteur d'obligations ou d'autres titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances, peut ne pas être en mesure de verser les intérêts sur le placement ou d'en rembourser le capital à la date d'échéance. Ce risque de non-respect du paiement correspond au risque de crédit. Certains émetteurs comportent plus de risque que d'autres. Les émetteurs dont le risque de crédit est plus élevé paient habituellement des taux d'intérêt plus importants que les émetteurs dont le risque est moins élevé, car les sociétés dont le risque de crédit est plus élevé exposent les investisseurs à un plus grand risque de

perte. Ce risque peut augmenter ou diminuer au cours de la durée du placement à revenu fixe.

Les sociétés, les gouvernements et les autres entités, y compris les instruments à vocation spéciale qui contractent des emprunts, ainsi que les titres de créance qu'ils émettent, se voient attribuer des notes de solvabilité par des agences de notation spécialisées. Les notes constituent des mesures du risque de crédit et tiennent compte de plusieurs facteurs, dont la valeur de la garantie sous-jacente à un placement à revenu fixe. Les émetteurs dont les notes sont faibles ou qui ne sont pas notés offrent généralement un rendement plus intéressant, mais ils peuvent exposer les investisseurs à des pertes plus importantes. Les notes de solvabilité sont l'un des critères utilisés par les gestionnaires de portefeuille des OPC lorsqu'ils prennent des décisions en matière de placement. Une notation peut s'avérer mal établie, ce qui peut entraîner des pertes imprévues sur les placements à revenu fixe. Si les investisseurs considèrent que la note attribuée est trop élevée, la valeur des placements peut diminuer de façon importante. Une baisse de la note attribuée à un émetteur ou toute autre nouvelle défavorable à l'égard d'un émetteur peut entraîner la diminution de la valeur marchande du titre de celui-ci.

Le différentiel de taux correspond à l'écart entre les taux d'intérêt de deux obligations, l'une émise par une société, l'autre par le gouvernement, qui sont par ailleurs identiques à tous les égards, mais dont les notations diffèrent. Le différentiel de taux s'agrandit lorsque le marché établit qu'un rendement plus élevé est nécessaire afin de contrebalancer la hausse des risques que comporte un placement à revenu fixe donné. Toute hausse du différentiel de taux après l'achat d'un placement à revenu fixe réduira la valeur de celui-ci.

Risque associé à la cybersécurité

En raison de l'utilisation répandue de la technologie dans le cadre de leurs activités, les Fonds sont devenus possiblement plus sensibles aux risques opérationnels que présentent les brèches à la cybersécurité. On entend par risque associé à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance, d'une perturbation ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. Il peut s'agir autant d'événements intentionnels que d'événements non intentionnels qui peuvent faire en sorte qu'un Fonds perde des renseignements exclusifs, subisse une corruption de données ou voie sa capacité opérationnelle perturbée. De tels événements pourraient à leur tour perturber nos activités commerciales ou celles d'un Fonds, nuire à la réputation ou entraîner une perte financière, compliquer la capacité d'un Fonds à calculer sa VL, ou encore nous exposer, ou exposer un Fonds, à des pénalités prévues par la réglementation et à des frais de conformité supplémentaires associés à des mesures correctrices. Les cyberattaques peuvent comporter des accès non autorisés aux systèmes informatiques numériques d'un Fonds (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible ou de corrompre des données, des appareils ou des systèmes. D'autres cyberattaques ne nécessitent pas d'accès non autorisé, comme des attaques de type déni de service (c'est-à-dire faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). De plus, les cyberattaques visant des fournisseurs de services tiers d'un Fonds (p. ex., les administrateurs, dépositaires et sous-conseillers) ou des émetteurs dans lesquels un Fonds investit peuvent également exposer un

Fonds à bon nombre des mêmes risques que ceux associés aux cyberattaques directes. Comme c'est le cas pour les risques opérationnels en général, nous avons mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces efforts porteront fruit.

Risque associé aux dérivés

Certains OPC peuvent utiliser des dérivés afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Habituellement, un dérivé constitue un contrat entre deux parties dont la valeur est déterminée en fonction du cours d'un actif, comme une devise, une marchandise ou un titre, ou la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique, comme un indice boursier ou un taux d'intérêt en particulier (l'« **élément sous-jacent** »).

La plupart des dérivés sont des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés ou des swaps. Une option confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix convenu au cours d'une certaine période. Une option d'achat confère au porteur le droit d'acheter alors qu'une option de vente confère au porteur le droit de vendre. Un contrat à terme de gré à gré est un engagement d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix convenu à une date ultérieure. Un contrat à terme standardisé est semblable à un contrat à terme de gré à gré, sauf qu'il se négocie à la bourse. Un swap est un engagement portant sur l'échange d'un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements.

Certains dérivés sont réglés par la remise de l'élément sous-jacent d'une partie à une autre partie et d'autres, au moyen d'un paiement en espèces équivalant à la valeur du contrat.

L'utilisation de dérivés comporte plusieurs risques :

- Rien ne garantit qu'il existera un marché pour certains dérivés, ce qui pourrait empêcher l'OPC de les vendre ou de s'en retirer avant la date d'échéance du contrat. Par conséquent, cela peut réduire la capacité de l'OPC à réaliser ses bénéfices ou à limiter ses pertes.
- Il est possible que l'autre partie à un contrat sur dérivés (la « **contrepartie** ») ne parvienne pas à honorer les obligations qui lui incombent aux termes du contrat, entraînant ainsi une perte pour l'OPC.
- Lorsqu'un OPC conclut un contrat sur dérivés, il peut être tenu d'effectuer un dépôt de garantie ou de donner un bien en garantie à la contrepartie au contrat. Si la contrepartie devient insolvable, l'OPC pourrait perdre son dépôt de garantie ou son bien donné en garantie ou devoir engager des frais pour les recouvrer.
- Certains OPC peuvent utiliser des dérivés pour réduire certains risques associés à des placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans des titres particuliers. On appelle cela une opération de couverture. L'opération de couverture peut ne pas parvenir à empêcher les pertes. De plus, elle peut réduire les possibilités de gains si la valeur du placement couvert varie à la hausse, parce que le dérivé pourrait subir une perte équivalente.

Elle pourrait s'avérer coûteuse ou sa mise en œuvre pourrait être difficile.

- Les bourses de valeurs mobilières et de marchandises peuvent imposer des limites quotidiennes sur les options et les contrats à terme standardisés. Une telle modification des règles pourrait empêcher l'OPC de réaliser une opération sur un contrat à terme standardisé ou une option, suscitant une perte pour l'OPC parce qu'il ne pourrait pas couvrir convenablement une perte ou la limiter.
- Si un OPC détient une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme standardisé dont l'élément sous-jacent est une marchandise, l'OPC cherchera toujours à liquider sa position en concluant un contrat à terme standardisé de compensation avant la première date à laquelle l'OPC pourrait être tenu de livrer ou de réceptionner la marchandise aux termes du contrat à terme standardisé. Toutefois, rien ne garantit que l'OPC en question sera en mesure de conclure un tel contrat. Il se pourrait que l'OPC soit contraint de livrer ou de réceptionner la marchandise.
- La Loi de l'impôt, ou son interprétation, pourrait modifier le traitement fiscal des dérivés.

Risque associé aux marchés émergents

Les marchés émergents comportent les mêmes risques que ceux associés aux devises et aux placements à l'étranger. En outre, les marchés émergents sont plus susceptibles d'être touchés par l'instabilité politique, économique et sociale, et peuvent être marqués par la corruption ou adopter des normes moins sévères en matière de pratiques commerciales. L'instabilité pourrait se traduire par une expropriation des actifs ou une restriction à l'égard du paiement des dividendes, du revenu ou du produit de la vente des titres d'un OPC. De plus, les normes et les pratiques en matière de comptabilité et d'audit peuvent être moins rigoureuses que celles des pays développés; la disponibilité des renseignements sur les placements d'un OPC pourrait donc être limitée. En outre, les titres des marchés émergents sont souvent moins liquides et les mécanismes de garde et de règlement de ces marchés émergents peuvent être moins élaborés, ce qui pourrait entraîner des retards et des frais supplémentaires en ce qui concerne l'exécution des opérations sur les titres et/ou réduire la liquidité.

Risque associé aux placements dans des titres de capitaux propres

Les placements dans des titres de capitaux propres, comme les actions et les placements dans des fiducies, comportent plusieurs risques propres à la société qui émet les titres. Différents facteurs peuvent entraîner une baisse du cours de ces placements. Il peut s'agir notamment d'événements particuliers liés à une société, de la conjoncture du marché sur lequel ces placements sont négociés, ainsi que des conditions financières, politiques et économiques générales dans les pays où la société exerce ses activités.

S'il y a des nouvelles ou des spéculations négatives au sujet d'une société dans laquelle un OPC investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de capitaux propres d'une société peut également être touchée par les conditions financières, politiques et économiques

générales des endroits où la société exerce ses activités. En outre, la liquidité peut changer de temps à autre en fonction de la conjoncture et de la perception de l'émetteur ou d'autres événements récents (tels que des perturbations du marché, des prises de contrôle de sociétés et des modifications apportées à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Bien que ces facteurs aient une incidence sur tous les titres émis par une société, la valeur des titres de capitaux propres a généralement tendance à varier plus fréquemment et dans une plus grande mesure que celle des titres à revenu fixe. Étant donné que la VL d'un OPC est établie en fonction de la valeur de ses titres en portefeuille, une baisse générale de la valeur des titres en portefeuille qu'il détient entraînera une baisse de la valeur de cet OPC et, par conséquent, une baisse de la valeur de votre placement.

Risque associé à l'objectif ou à la stratégie de placement ESG

Les objectifs de placement fondamentaux de certains Fonds sont fondés sur un ou plusieurs critères ESG. D'autres Fonds utilisent les critères ESG à titre de composante de leurs stratégies de placement. L'utilisation de critères ESG dans le processus de placement peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement disponibles et, par conséquent, un Fonds qui met l'accent sur des facteurs ESG peut obtenir un rendement différent de celui de fonds semblables qui ne mettent pas l'accent sur les facteurs ESG ou qui n'appliquent pas de critères ESG. Les Fonds qui utilisent des critères ESG dans leur processus de placement peuvent renoncer à des occasions de souscrire certains titres alors qu'il pourrait par ailleurs être économiquement avantageux de le faire ou peuvent vendre des titres en raison de facteurs ESG alors qu'il serait par ailleurs économiquement défavorable de le faire. De plus, les critères ESG peuvent être appliqués de façon incertaine, discrétionnaire et subjective. La détermination des critères ESG à appliquer et l'évaluation des caractéristiques ESG d'une société ou d'un secteur par une équipe de gestion de portefeuille peuvent varier des critères ou de l'évaluation utilisés par d'autres. Par conséquent, les titres choisis par une équipe de gestion de portefeuille pourraient ne pas toujours représenter les valeurs ou principes d'un investisseur en particulier.

Risque associé aux FNB

Un OPC peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux fins de négociation (un « **fonds négocié en bourse** » ou « **FNB** »). Les placements que font les FNB comprennent les actions, les obligations, les marchandises et d'autres instruments financiers. Certains FNB, que l'on appelle parts indiciaires, tentent de reproduire le rendement d'un indice boursier largement utilisé. Tous les FNB ne sont pas des parts indiciaires. Bien qu'un placement dans un FNB comporte généralement les mêmes risques qu'un placement dans un OPC classique qui a les mêmes objectifs et stratégies de placement, il comporte également les risques supplémentaires suivants, qui ne s'appliquent pas à un placement dans les OPC classiques :

- le rendement d'un FNB peut être très différent de celui de l'indice, des actifs ou de la mesure financière que le FNB cherche à reproduire. Plusieurs motifs peuvent expliquer pareille situation, notamment le fait que les titres du FNB peuvent se négocier à un cours inférieur ou supérieur à leur

VL ou que le FNB peut utiliser des stratégies complexes, comme l'effet de levier, rendant difficile la reproduction exacte de l'indice;

- il est possible qu'un marché pour la négociation active des titres de FNB ne soit pas créé ou ne soit pas maintenu;
- rien ne garantit qu'un FNB continuera de satisfaire aux exigences d'inscription de la bourse à laquelle ses titres sont inscrits aux fins de négociation.

De plus, des courtages peuvent devoir être payés à l'achat ou à la vente des titres de FNB. Par conséquent, un placement dans les titres d'un FNB peut avoir un rendement qui diffère de la variation de la VL de ces titres.

Risque associé aux perturbations extrêmes du marché

Certains événements extrêmes, comme les catastrophes naturelles, guerres, troubles civils, attaques terroristes et crises de santé publique, telles que les épidémies, pandémies ou éclosions de nouvelles maladies infectieuses ou de nouveaux virus (y compris, plus récemment, le nouveau coronavirus (COVID-19)), peuvent nuire de manière importante aux activités d'un OPC, à sa situation financière, à sa liquidité ou à ses résultats d'exploitation. Il est difficile de prévoir comment un OPC sera touché si une pandémie, comme l'éclosion de la COVID-19, persiste sur une longue période. Des éclosions d'autres maladies infectieuses dans le futur pourraient avoir des effets similaires ou d'autres effets imprévisibles.

Certaines des régions géographiques dans lesquelles les Fonds investissent ont été victimes d'actes de terrorisme, ont des relations internationales tendues en raison de conflits territoriaux, sont aux prises avec des conflits historiques ou ont d'autres préoccupations en matière de défense du territoire. En réponse au conflit entre la Russie et l'Ukraine, certains pays ont instauré des sanctions économiques contre la Russie et pourraient imposer d'autres sanctions ou prendre d'autres mesures restrictives contre le gouvernement ou d'autres entités de la Russie ou d'ailleurs. Ces situations, ainsi que des catastrophes naturelles, la guerre et des agitations civiles, peuvent engendrer de l'incertitude sur les marchés de ces régions géographiques et nuire à leur économie. Tous ces événements extrêmement graves peuvent avoir des incidences sur le rendement des fonds.

Risque associé aux placements dans des titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comportent certains risques de placement généraux en plus des risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé (veuillez vous reporter aux rubriques « **Risque de crédit** », « **Risque associé aux taux d'intérêt** » et « **Risque associé au remboursement anticipé** »). La valeur des placements dans des titres à revenu fixe peut être touchée par des événements se rapportant à l'émetteur ainsi que par des conditions financières, politiques et économiques générales (mises à part des modifications apportées au niveau général des taux d'intérêt) et par la conjoncture des marchés des titres à revenu fixe. Si un OPC effectue des placements qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (par exemple, des créances hypothécaires dans le cas de titres adossés à des créances hypothécaires), alors tout changement dans la

perception qu'ont les émetteurs de ces titres (ou de la valeur des actifs sous-jacents) du marché pourrait faire chuter la valeur de ces placements.

La capacité d'un OPC à vendre un titre à revenu fixe particulier à sa juste valeur peut changer à l'occasion en fonction de la conjoncture et de la perception concernant l'émetteur ou d'autres événements (telles des perturbations du marché, des prises de contrôle de sociétés et des modifications apportées à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires), ce qui pourrait faire en sorte que l'OPC ne soit pas en mesure de vendre ce titre à revenu fixe ou qu'il doive le faire à un prix réduit.

En outre, puisque la plupart des titres à revenu fixe sont assortis d'une date d'échéance prédéterminée, il se peut que l'OPC doive réinvestir le capital échu à un taux d'intérêt plus bas en vigueur sur le marché. Certains titres à revenu fixe (comme les titres adossés à des actifs) pourraient aussi être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourrait se traduire par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

Risque de change

La VL de la plupart des OPC est établie en dollars canadiens. Les placements à l'étranger sont habituellement achetés dans une devise et non en dollars canadiens. Dans un tel cas, la valeur de ces placements à l'étranger variera selon la fluctuation du cours du dollar canadien par rapport à celui de la devise. Si le cours du dollar canadien augmente par rapport à la valeur de la devise, mais que la valeur du placement étranger demeure par ailleurs constante, la valeur du placement en dollars canadiens baissera. De même, si le cours du dollar canadien baisse par rapport à celui de la devise, le placement de l'OPC vaudra davantage.

Certains OPC peuvent avoir recours à des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et d'autres dérivés sur mesure, aux fins de couverture contre les fluctuations des taux de change. Veuillez vous reporter à la rubrique « **Stratégies de placement** » de chaque Fonds décrit à la partie B du présent prospectus simplifié.

Risque associé aux placements à l'étranger

Certains Fonds investissent dans des titres de capitaux propres ou de créance mondiaux ou peuvent concentrer leurs placements dans une région ou un pays précis. La valeur d'un placement dans un émetteur étranger dépend, de façon générale, de facteurs économiques mondiaux ou, plus particulièrement, de facteurs économiques et politiques précis propres aux pays où l'émetteur étranger exerce ses activités. La réglementation en vigueur dans certains pays peut être moins rigoureuse qu'au Canada, notamment en ce qui a trait aux normes en matière de présentation de l'information financière et juridique. Il pourrait également y avoir moins d'information disponible sur les sociétés étrangères. Par ailleurs, les systèmes juridiques de certains pays étrangers pourraient ne pas protéger adéquatement les droits des investisseurs et les lois pourraient être modifiées sans préavis suffisant. Les marchés boursiers des pays étrangers peuvent avoir des volumes d'opérations plus faibles et faire l'objet de corrections plus marquées. Tous ces facteurs ou certains d'entre eux peuvent rendre un placement dans des titres étrangers plus volatil comparativement à un placement dans des titres canadiens.

Dans certains pays, le climat politique pourrait être moins stable et des tensions sociales, religieuses et régionales pourraient exister. Les titres étrangers pourraient également être exposés au risque de nationalisation ou d'expropriation ou à l'imposition de mesures de contrôle des devises. Certaines économies étrangères pourraient être vulnérables aux inefficiences de marché, à la volatilité et à des anomalies dans l'établissement des prix qui peuvent découler d'une influence exercée par un gouvernement, d'une absence de renseignements publics, d'une instabilité sociale et politique et/ou de la mise en œuvre potentielle de tarifs douaniers ou de mesures protectionnistes avec des partenaires commerciaux clés. De tels risques ainsi que certains autres pourraient provoquer des variations des cours plus fréquentes et de plus grande amplitude à l'égard des placements à l'étranger. Par conséquent, la valeur de certains titres étrangers et, possiblement, la valeur des fonds qui les détiennent, peuvent augmenter ou baisser plus rapidement et de manière plus importante que les placements au Canada.

De nombreux pays étrangers exigent de l'impôt sur les dividendes et sur l'intérêt payé ou crédité aux personnes qui ne résident pas dans ces pays. Même si les Fonds visent généralement à faire des placements de façon à atténuer l'incidence du montant d'impôt étranger à payer, les placements dans des titres de capitaux propres et des titres de créance à l'échelle mondiale peuvent exposer les Fonds à l'impôt étranger sur les dividendes et l'intérêt payé ou crédité ou sur tout gain réalisé à la vente de ces titres. Tout impôt étranger auquel est assujéti un Fonds réduira généralement la valeur du portefeuille du Fonds. Aux termes de certains traités, les Fonds peuvent avoir droit à un taux d'imposition réduit sur le revenu étranger. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin de profiter de la réduction du taux d'imposition. Le versement du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Si un Fonds obtient un remboursement de l'impôt étranger, la valeur liquidative du Fonds ne sera pas rajustée et le montant demeurera dans le Fonds au bénéfice des porteurs de titres existants à ce moment-là.

Risque associé aux titres à rendement élevé

Les OPC peuvent être exposés au risque associé aux titres à rendement élevé. Le risque associé aux titres à rendement élevé est le risque que les titres qui n'ont pas obtenu une note de qualité (une note inférieure à « BBB- » accordée par S&P ou Fitch Rating Service Inc. ou inférieure à la note « Baa3 » accordée par Moody's^{MD} Investor's Services, Inc.) ou qui n'ont aucune note au moment de l'achat soient plus volatils que des titres ayant une échéance semblable dont la note est supérieure. Les titres à rendement élevé peuvent également être exposés à des niveaux de risque de crédit ou de risque de défaut supérieurs à ceux des titres à note plus élevée. La valeur des titres à rendement élevé peut être touchée défavorablement par la conjoncture économique générale, tel un repli économique ou une période de hausse des taux d'intérêt, et les titres à rendement élevé peuvent être moins liquides et plus difficiles à vendre à un moment propice ou à un prix avantageux, ou à évaluer par rapport aux titres à note plus élevée. Plus particulièrement, les titres à rendement élevé sont souvent émis par des sociétés plus petites, moins solvables, ou par des entreprises fortement endettées, qui sont généralement moins aptes que les entreprises

financièrement stables à respecter l'échéancier de versement de l'intérêt et de remboursement de capital.

Risque associé aux indices

Un Fonds peut avoir recours à diverses stratégies indicelles ou peut avoir une exposition à des FNB sous-jacents qui ont recours à des stratégies indicelles. Il est peu probable que le Fonds ou le FNB sous-jacent soit en mesure de suivre un indice avec exactitude, puisque le fonds et le FNB sous-jacent peuvent avoir recours à une approche d'échantillonnage pour suivre les rendements d'un indice et, à la différence de l'indice, ils engagent leurs propres charges opérationnelles et frais d'opérations, ce qui réduit les rendements. De plus, un Fonds peut, en fondant ses décisions de placement sur un indice, investir une plus grande partie de ses actifs dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs que ce qui est habituellement permis pour les OPC. Dans de telles circonstances, le Fonds ou le FNB sous-jacent peut avoir tendance à être plus volatil et moins liquide que les OPC plus diversifiés, étant donné qu'il est davantage touché par le rendement des émetteurs individuels.

Risque associé aux taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont des répercussions sur toute une gamme de placements. Les taux d'intérêt ont une incidence sur le coût d'emprunt des gouvernements, des sociétés et des particuliers, qui se répercute à son tour sur l'activité économique générale. Les taux d'intérêt peuvent augmenter au cours de la durée d'un placement à revenu fixe. De façon générale, s'ils montent, la valeur du placement baissera. Au contraire, si les taux d'intérêt baissent, la valeur du placement augmentera.

En général, les obligations à long terme et les obligations à coupons détachés sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ne le sont les autres types de titres. Les flux de trésorerie tirés des titres de créance à taux variable peuvent varier au fur et à mesure que les taux d'intérêt fluctuent.

La fluctuation des taux d'intérêt peut également influencer indirectement sur le cours des titres de capitaux propres. En effet, lorsque les taux d'intérêt sont élevés, il peut en coûter davantage à une société pour financer ses activités ou réduire sa dette existante. Cette situation peut nuire à la rentabilité de la société et à son potentiel de croissance des bénéfices et, par ricochet, avoir un effet négatif sur le cours de ses actions. À l'inverse, des taux d'intérêt plus bas peuvent rendre le financement moins onéreux pour une société, ce qui peut possiblement accroître son potentiel de croissance des bénéfices. Les taux d'intérêt peuvent également influencer sur la demande de biens et de services qu'une société fournit en ayant une incidence sur l'activité économique générale, comme il est décrit précédemment.

Risque associé aux opérations importantes

Les titres de certains OPC peuvent être achetés par i) d'autres OPC, des fonds d'investissement ou des fonds distincts, y compris les Fonds Mackenzie; ii) des institutions financières en lien avec d'autres offres de placement, et/ou iii) des investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de modèles de portefeuille. Les tiers, individuellement ou collectivement, peuvent à l'occasion souscrire, vendre ou faire racheter une quantité importante de titres d'un OPC.

Tout achat important de titres d'un OPC créera une position de trésorerie relativement importante dans le portefeuille de l'OPC. Cette position de trésorerie pourrait nuire au rendement de l'OPC, et son affectation à des placements pourrait entraîner des frais d'opérations supplémentaires relativement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC.

Au contraire, un rachat massif de titres d'un OPC pourrait obliger l'OPC à liquider certains placements afin de disposer des sommes nécessaires au paiement du produit du rachat. Cette opération pourrait avoir une incidence sur la valeur marchande de ces placements en portefeuille et entraîner des frais d'opérations supplémentaires relativement plus élevés, lesquels seraient pris en charge par l'ensemble des investisseurs de l'OPC, et elle pourrait accélérer ou accroître le versement des distributions de gains en capital à ces investisseurs.

Risque associé aux lois

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités fiscales ou d'autres autorités apportent des modifications aux lois, aux règlements et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un OPC.

Risque associé à la liquidité

Un OPC peut détenir jusqu'à 15 % ou plus de son actif net dans des titres non liquides. Un titre est non liquide lorsqu'il ne peut pas être vendu de manière ordonnée, dans des délais raisonnables, à un montant équivalant au moins au prix auquel il est évalué. Cela peut se produire i) lorsque des restrictions s'appliquent à la vente des titres; ii) si les titres ne peuvent pas se négocier sur les marchés normaux; iii) s'il y a tout simplement une pénurie d'acheteurs intéressés par les titres; ou iv) pour toute autre raison. Sur des marchés très volatils, les titres qui étaient auparavant liquides peuvent devenir non liquides soudainement et de manière imprévue. Il est plus difficile de vendre des titres non liquides, et un OPC peut être forcé d'accepter un prix réduit.

Certains titres de créance à rendement élevé, qui peuvent comprendre, entre autres, les types de titres communément appelés obligations à rendement élevé, titres de créance à taux variable et prêts à taux variable, ainsi que certains titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements établis dans des pays émergents, peuvent être moins liquides en périodes d'instabilité ou de replis brutaux des marchés. La non-liquidité de ces titres peut se manifester par des écarts acheteur-vendeur plus prononcés (c.-à-d. des différences importantes dans les prix auxquels les vendeurs sont prêts à vendre un titre donné et les acheteurs sont prêts à acheter le titre en question). La non-liquidité peut également se traduire par des délais prolongés pour le règlement des opérations et la livraison de titres. Dans certains cas de non-liquidité, il pourrait être difficile d'établir la juste valeur marchande de titres donnés; le fonds qui a investi dans ces titres pourrait alors subir des pertes.

La liquidité de titres particuliers peut varier grandement au fil du temps et des titres qui étaient auparavant liquides pourraient de façon soudaine et inattendue ne plus l'être. La liquidité d'un titre peut être touchée par la conjoncture économique et politique générale, comme un changement soudain des taux d'intérêt ou des perturbations graves du marché, de même que par des facteurs propres à un titre en particulier, notamment des changements dans l'équipe de

direction, l'orientation stratégique, la concurrence, les fusions et acquisitions, et d'autres événements. Ces incidences pourraient avoir un effet sur le rendement des OPC et des titres dans lesquels les OPC investissent et pourraient occasionner une augmentation des rachats pour les OPC (y compris des rachats par d'importants investisseurs). Veuillez vous reporter à la rubrique « **Risque associé aux opérations importantes** ».

À l'occasion, certains Fonds pourraient investir dans des instruments qui, à leur tour, sont investis dans un portefeuille d'actifs privés et non liquides (les « **instruments privés** »). Ces instruments privés sont destinés aux investisseurs à long terme et peuvent comprendre des actifs de crédit privé, de capital-investissement ou d'immobilier. En raison de la nature non liquide de leurs actifs sous-jacents, les instruments privés sont souvent assortis de restrictions partielles ou totales à l'égard du retrait du capital par les investisseurs sur une durée déterminée qui peut être de 10 ans ou plus. Il pourrait être impossible pour un Fonds de vendre son placement à un tiers avant la fin de la durée et, en règle générale, ces types de placement sont très illiquides pendant leur cycle de vie.

Risque associé au marché

Les placements sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe comportent généralement des risques. La valeur marchande des placements d'un OPC fluctuera en fonction d'événements particuliers liés à une société et de l'état des marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, en général. La valeur marchande variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

Risque associé au gestionnaire de portefeuille

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller. Un fonds équilibré ou un fonds de répartition de l'actif dépend également de son gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller, lequel détermine la proportion des actifs d'un OPC à investir dans chaque catégorie d'actifs. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui de son indice de référence ou des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues.

Risque associé au remboursement anticipé

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres créances, confèrent à l'émetteur le droit de les rembourser avant l'échéance. En cas de remboursement inattendu ou précipité, ces titres à revenu fixe peuvent générer un revenu moins intéressant et leur valeur peut diminuer. De plus, comme les émetteurs décident habituellement de rembourser le capital par anticipation lorsque les taux d'intérêt sont bas, l'OPC pourrait avoir à réinvestir ces sommes d'argent dans des titres assortis de taux d'intérêt moins élevés.

Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. À l'occasion d'une opération de prêt de titres, l'OPC prête ses titres, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, à une autre partie (la « **contrepartie** »), moyennant une rémunération et une garantie d'une forme acceptable. À l'occasion d'une mise en pension de titres, l'OPC vend ses titres contre des espèces, par l'intermédiaire d'un agent autorisé, tout en prenant l'engagement de les racheter avec des espèces (habituellement à un prix moindre) à une date ultérieure. À l'occasion d'une prise en pension de titres, l'OPC achète des titres avec des espèces et prend l'engagement de les revendre contre des espèces (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après quelques-uns des risques généraux associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres :

- Lorsqu'il effectue des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, l'OPC s'expose à un risque de crédit, c'est-à-dire que la contrepartie puisse faire faillite ou manquer à son engagement, ce qui forcerait l'OPC à faire une réclamation pour recouvrer son placement.
- Lorsqu'il récupère son placement en cas de manquement, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres prêtés (au cours d'une opération de prêt de titres) ou vendus (dans le cadre d'une mise en pension de titres) a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qui lui a été donnée.
- De la même manière, un OPC peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés (à l'occasion d'une prise en pension de titres) diminue par rapport à la somme qu'il a versée à la contrepartie, plus les intérêts.

Risque associé aux prêts de premier rang

Les risques associés aux prêts de premier rang sont semblables aux risques associés aux obligations à rendement élevé, même si de tels prêts sont habituellement de premier rang et garantis, alors que les obligations à rendement élevé sont souvent subordonnées et non garanties. Les placements en prêts de premier rang ne sont habituellement pas assortis de notes de bonne qualité et sont considérés comme des placements spéculatifs en raison du risque de crédit que présentent leurs émetteurs.

Par le passé, ces sociétés ont été plus susceptibles d'être en défaut, en ce qui a trait au paiement des intérêts et du capital dus, que les sociétés qui émettent des titres de bonne qualité, et de tels défauts pourraient réduire la VL et les distributions mensuelles de revenu de ces Fonds. Ces risques peuvent être plus importants advenant un repli économique. Selon la conjoncture des marchés, la demande de prêts de premier rang peut être réduite, ce qui peut réduire leurs cours. Il se pourrait qu'aucun marché n'existe pour la négociation de certains prêts de premier rang, ce qui peut limiter la possibilité pour un porteur de prêt de premier rang d'en réaliser la pleine valeur s'il a besoin de liquider un tel actif. Une conjoncture défavorable sur les marchés peut réduire la liquidité de certains prêts de premier rang qui font l'objet d'une négociation active. Même si ces prêts comportent

en général une garantie précise, rien ne permet d'assurer que la garantie sera disponible, que la réalisation d'une telle garantie suffira à satisfaire aux obligations de l'emprunteur en cas de défaut de paiement des intérêts ou du capital prévus ou que la garantie pourra être réalisée rapidement. En conséquence, le porteur d'un prêt pourrait ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit.

Les prêts de premier rang peuvent également être exposés à certains risques parce que leur période de règlement est plus longue que celle d'autres titres. Le règlement des opérations visant la plupart des titres a lieu deux jours suivant la date de l'opération; c'est le règlement « T+2 ». Par opposition, les opérations sur des prêts de premier rang peuvent comporter des périodes de règlement plus longues, qui dépassent T+2. Contrairement aux opérations visant des titres de capitaux propres, les opérations sur prêts ne font pas intervenir de chambre de compensation centrale, et le marché des prêts n'a pas établi de normes de règlement exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement. Cette période de règlement possiblement plus longue peut entraîner des décalages entre le moment du règlement d'un prêt de premier rang et le moment auquel un fonds d'investissement qui détient le prêt de premier rang en tant que placement doit régler les demandes de rachat émanant de ses investisseurs.

Risque associé aux séries

Un OPC peut offrir plus d'une série, dont des séries qui sont offertes aux termes de prospectus simplifiés distincts. Si une série d'un OPC n'est pas en mesure de prendre en charge ses propres frais ou d'acquitter ses propres dettes, les actifs des autres séries de cet OPC serviront à les acquitter, ce qui pourrait réduire le rendement des autres séries.

Risque associé aux ventes à découvert

Certains OPC ont l'autorisation de participer à un nombre limité de ventes à découvert. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés.

Les ventes à découvert comportent certains risques :

- Rien ne garantit que la valeur des titres empruntés diminuera suffisamment pendant la période de vente à découvert pour contrebalancer la rémunération versée au prêteur. Au contraire, la valeur des titres vendus à découvert pourrait augmenter.
- Un OPC pourrait avoir de la difficulté à acheter les titres empruntés et à les retourner au prêteur s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci à ce moment-là.
- Un prêteur peut demander à un OPC de retourner les titres empruntés à tout moment. Ainsi, l'OPC pourrait devoir acheter ces titres sur le marché libre à un moment inopportun.
- Le prêteur à qui l'OPC a emprunté des titres ou le courtier utilisé pour faciliter la vente à découvert peut devenir

insolvable et l'OPC peut perdre les biens donnés en garantie au prêteur ou au courtier.

Risque associé aux sociétés à petite capitalisation

Un OPC peut effectuer des placements dans des titres de capitaux propres et parfois dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés à petite capitalisation. Pour différentes raisons, ces placements sont généralement plus risqués que les placements dans les grandes sociétés. Les petites sociétés sont souvent relativement nouvelles et leurs résultats antérieurs ne s'étendent pas sur une longue période. Il est donc difficile pour le marché de déterminer précisément la valeur de ces sociétés. Certaines de ces sociétés disposent de ressources financières limitées et, pour cette raison, sont incapables de réagir aux événements de manière optimale. En outre, les titres des petites sociétés sont parfois moins liquides, ce qui signifie qu'il y a peu de demandes sur le marché pour ces titres à un cours que les vendeurs jugent raisonnable.

Risque associé aux petits ou nouveaux OPC

Le rendement d'un petit ou nouvel OPC pourrait ne pas refléter sa performance à long terme ou la performance qu'il offrira lorsqu'il aura pris de l'ampleur et/ou totalement mis en œuvre ses stratégies de placement. Autant pour les nouveaux OPC que pour les OPC de taille modeste, les positions de placement peuvent avoir un effet disproportionné, positif ou négatif, sur le rendement de l'OPC. Il pourrait également s'écouler plus de temps avant que les petits ou nouveaux OPC aient pleinement investi dans un portefeuille représentatif qui respecte leurs objectifs et stratégies de placement. Le rendement d'un OPC pourrait aussi être plus volatil durant cette période de « démarrage » qu'il ne le serait une fois qu'il est pleinement investi. De même, la stratégie de placement d'un petit ou nouvel OPC pourrait prendre plus de temps à donner les résultats escomptés. Les nouveaux OPC n'offrent aux investisseurs que des historiques de rendement relativement récents et pourraient ne pas attirer suffisamment d'actifs pour réaliser des gains d'efficience au niveau des placements et des opérations. Si un petit ou nouvel OPC ne réussit pas à atteindre ses objectifs ou stratégies de placement, cela aura des répercussions sur son rendement, et les rachats qui s'ensuivront pourraient commander des frais d'opérations plus élevés pour l'OPC et/ou des incidences fiscales pour les investisseurs.

Risque associé à l'impôt

Les Fonds suivants sont devenus admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en 2024 ou ne sont pas encore admissibles à ce titre et, par conséquent, pourraient être assujettis aux régimes d'imposition applicables aux fonds qui ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement :

- Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath;
- Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath;
- Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath;
- Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath.

Chacun des autres Fonds devrait être admissible à tout moment important à titre de fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt.

Si un Fonds n'est pas admissible ou cesse d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt, les incidences fiscales fédérales canadiennes décrites à la rubrique « **Incidences fiscales** » pourraient être différentes de façon importante et négative à certains égards. Par exemple, si un Fonds n'est pas ou n'est plus admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (et n'est pas un placement enregistré), les parts du Fonds ne seront pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités aux rentiers d'un REER ou d'un FERR, aux titulaires d'un CELIAPP, d'un CELI ou d'un REEL, ou aux souscripteurs d'un REEE (chacun étant défini ci-après) en cas d'acquisition ou de détention de placements non admissibles.

Si une opération des Fonds est déclarée au titre de capital, mais qu'il est déterminé par la suite qu'elle devait être déclarée au titre de revenu, le revenu net du Fonds pour les besoins de l'impôt et la partie imposable des distributions aux porteurs de parts pourraient augmenter. Une telle révision par l'ARC pourrait faire en sorte que le Fonds soit assujéti à l'impôt, y compris à des retenues d'impôt non versées sur des distributions antérieures faites aux porteurs de parts qui n'étaient pas résidents du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt au moment de la distribution. Cette responsabilité éventuelle pourrait diminuer la VL des parts, la VL par part et/ou le cours des parts.

Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un Fonds dans sa déclaration de revenus. L'ARC pourrait soumettre un Fonds à une nouvelle cotisation qui ferait en sorte qu'il doive payer de l'impôt ou que la partie imposable des distributions considérées comme des distributions versées aux porteurs de parts soit plus élevée. Aux termes d'une nouvelle cotisation de l'ARC, le Fonds pourrait être tenu responsable des impôts canadiens qui n'ont pas été retenus sur les distributions déjà versées aux porteurs de titres non résidents. Une telle obligation pourrait réduire la VL des parts du Fonds.

Pour déterminer son revenu aux fins de l'impôt, un Fonds qui réalise des ventes d'options traitera les primes reçues à l'égard des options à la vente d'options d'achat couvertes et d'options de vente couvertes en espèces et les pertes subies à la liquidation de ces options comme des gains en capital et des pertes en capital, selon le cas, conformément à sa compréhension des politiques administratives publiées de l'ARC. Les gains ou les pertes réalisés à la disposition d'actions, y compris la disposition d'actions détenues dans le portefeuille d'un Fonds à l'exercice d'une option d'achat, seront traités comme des gains ou des pertes en capital. La pratique de l'ARC consiste à ne pas accorder de décision anticipée en matière d'impôt quant à ce qui constitue un revenu ou un gain en capital, et aucune décision anticipée n'a été demandée ni obtenue.

Si un Fonds réalise des gains en capital à la suite d'un transfert ou d'une disposition de ses biens effectué pour permettre un échange ou un rachat de parts demandé par un porteur de parts, l'attribution des gains en capital à l'échelle du Fonds sera faite conformément à la déclaration de fiducie. La tranche imposable des gains en capital ainsi attribués doit être incluse dans le revenu du porteur de parts demandant un rachat (à titre de gains en capital imposables) et pourrait être déduite par le Fonds dans le calcul de son revenu, sous réserve du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt. Le

paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt permet uniquement à une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » pour l'application de la Loi de l'impôt de déduire un gain en capital de la « fiducie de fonds commun de placement » attribué à un porteur de parts au rachat de parts lorsque le produit de disposition du porteur de parts est réduit par l'attribution, jusqu'à concurrence du montant du gain accumulé du porteur de parts sur ces parts. La tranche des gains en capital imposables qui ne peut être déduite par le Fonds aux termes du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt pourrait être déclarée payable aux porteurs de parts ne demandant pas de rachat de façon à ce que le Fonds ne soit pas tenu de payer un impôt non remboursable sur celle-ci. Par conséquent, les montants et la composante imposable des distributions aux porteurs de parts qui ne demandent pas de rachat du Fonds pourraient être supérieurs à ce qu'ils auraient été en l'absence du paragraphe 132(5.3).

Aux termes de la Loi de l'impôt, les règles sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « **règles de RDEIF** ») ont pour effet d'empêcher la déductibilité des dépenses nettes d'intérêts et de financement dans certaines circonstances, y compris dans le calcul par une fiducie de son revenu imposable. Les règles de RDEIF et leur mise en application sont extrêmement complexes, et il est impossible de garantir que les règles de RDEIF n'aient pas d'effets défavorables pour le Fonds ou ses porteurs de parts. Plus particulièrement, si ces règles devaient s'appliquer pour restreindre les déductions dont pourrait autrement se prévaloir le Fonds, la composante imposable des distributions versées aux porteurs de parts par le Fonds pourrait augmenter, ce qui pourrait réduire le rendement après impôt associé à un placement dans les parts.

Risque associé à la reproduction d'une référence

Certains OPC peuvent investir la quasi-totalité de leurs actifs dans un ou plusieurs autres fonds. Cette situation se produit si l'OPC détient des titres émis par un autre fonds (un « **fonds sous-jacent** »).

Le rendement d'un OPC qui investit dans un fonds sous-jacent peut différer du rendement du ou des fonds dans lesquels il investit pour les raisons suivantes :

- Les frais et charges de l'OPC peuvent différer des frais et charges du ou des fonds dans lesquels il investit.
- Il peut y avoir un délai entre la date à laquelle l'OPC émet les titres à ses investisseurs et la date à laquelle l'OPC investit dans d'autres fonds.
- Plutôt que d'investir dans d'autres fonds, l'OPC peut détenir de la trésorerie ou des titres de créance à court terme afin de répondre à des demandes de rachat anticipé.

Survol

Dans cette rubrique, vous trouverez de l'information importante sur chacun des Fonds. Ces renseignements vous aideront à évaluer et à comparer les Fonds afin de déterminer lesquels conviennent à vos besoins en matière de placement.

L'information propre à chaque Fonds est divisée entre les sous-rubriques suivantes :

Détail de l'OPC

Ce tableau présente un sommaire de chaque Fonds, y compris le type de fonds et son admissibilité prévue à titre de placement admissible pour les régimes enregistrés.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs et stratégies de placement

Cette rubrique décrit les objectifs et les stratégies de placement du Fonds. Les objectifs de placement d'un Fonds peuvent être modifiés uniquement avec le consentement des investisseurs de ce Fonds obtenu à une assemblée spécialement convoquée à cette fin. Les stratégies de placement indiquent comment le Fonds entend atteindre ses objectifs de placement. À titre de gestionnaire des Fonds, nous pouvons modifier les stratégies de placement à l'occasion; nous vous aviserons toutefois de notre intention, au moyen d'un communiqué, s'il s'agit d'un changement important au sens du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »). Selon le Règlement 81-106, « changement important » s'entend d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou les affaires d'un Fonds qui serait considéré comme important par un investisseur raisonnable au moment de décider s'il doit souscrire des parts du Fonds ou les conserver.

Utilisation de dérivés

La majorité des Fonds peuvent avoir recours à des dérivés à des fins de « **couverture** » pour réduire l'exposition du Fonds aux fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change ou à d'autres situations semblables. Ils peuvent également avoir recours à ces dérivés à des fins « **autres que de couverture** », qui peuvent comprendre les fins suivantes : i) en remplacement d'un titre ou d'un marché boursier; ii) afin d'obtenir une exposition à d'autres devises; iii) afin de chercher à générer un revenu supplémentaire; ou iv) à toute autre fin, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds.

Lorsque la stratégie de placement d'un Fonds prévoit l'utilisation de dérivés, nous avons indiqué, dans la section correspondante décrivant les stratégies de placement, si les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, à des fins autres que de couverture, ou les deux. Pour en apprendre davantage sur le recours d'un Fonds aux stratégies de couverture contre les fluctuations des taux de change, visitez notre site Web, à l'adresse www.placementsmackenzie.com/devises. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés utilisés par un Fonds donné à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture au dernier jour de la période d'information financière visée, veuillez vous reporter aux derniers états financiers du Fonds. Il y a lieu également de se reporter aux explications concernant les risques associés aux dérivés à la sous-rubrique « **Risque associé aux dérivés** » de la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent document.

Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres

La plupart des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ces opérations sont décrites à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent prospectus simplifié. Grâce aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les OPC peuvent obtenir un revenu supplémentaire. Ce revenu provient des frais payés par la contrepartie à l'opération et des intérêts payés sur les espèces ou les titres détenus en garantie.

Dans toutes les opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres, un Fonds doit, sauf s'il s'est vu accorder une dispense :

- faire affaire seulement avec des contreparties qui répondent aux critères de solvabilité généralement acceptés et qui n'ont aucun lien avec le gestionnaire de portefeuille, le gestionnaire ou le fiduciaire du Fonds tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102;
- détenir une garantie égale à au moins 102 % de la valeur marchande des titres en portefeuille prêtés (dans le cas des opérations de prêt de titres), vendus (dans le cas des mises en pension) ou achetés (dans le cas des prises en pension);
- ajuster le montant de la garantie chaque jour ouvrable afin de s'assurer que la valeur de la garantie par rapport à la valeur marchande des titres en portefeuille prêtés, vendus ou achetés ne s'établit pas sous le minimum de 102 %;
- limiter la valeur globale de tous les titres en portefeuille prêtés ou vendus dans le cadre d'opérations de prêt et de mises en pension de titres à un maximum de 50 % de l'actif total du Fonds (à l'exclusion de la garantie donnée relativement aux titres prêtés et aux espèces provenant des titres vendus).

Ventes à découvert

La plupart des Fonds peuvent se livrer de façon limitée à la vente à découvert en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières. Une vente à découvert est une opération par laquelle un OPC vend, sur le marché libre, des titres qu'il a empruntés à un prêteur à cette fin. À une date ultérieure, l'OPC achète des titres identiques sur le marché libre et les remet au prêteur. Entre-temps, l'OPC doit verser une rémunération au prêteur pour le prêt de titres et lui donner des biens en garantie pour les titres prêtés. Si un Fonds se livre à la vente à découvert, il doit respecter la réglementation sur les valeurs mobilières, laquelle réglementation prévoit les limites et conditions suivantes :

- la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 20 % de son actif net total;
- la valeur marchande globale de tous les titres d'un émetteur donné vendus à découvert par le Fonds ne doit pas dépasser 5 % son actif net total;

- le Fonds détiendra une couverture en espèces d'un montant égal à au moins 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il a vendus à découvert;
- le Fonds déposera ses actifs à titre de garantie auprès d'un courtier au Canada seulement si celui-ci est inscrit à ce titre dans un territoire du Canada et est membre de l'OCRCVM;
- le Fonds déposera son actif à titre de garantie auprès d'un courtier à l'extérieur du Canada seulement si celui-ci i) est membre d'une bourse qui exige qu'il se soumette à un audit réglementaire; et ii) a une valeur nette excédant 50 millions de dollars canadiens.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Nous fournissons une liste des risques associés à un placement dans des OPC à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC?** » du présent document. Les risques particuliers associés à chacun des Fonds sont indiqués à la sous-rubrique « **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?** » de chaque Fonds décrit dans la présente **partie B**. Ces risques particuliers sont fondés sur les placements prévus de chaque Fonds et les pratiques de placement, et sont liés aux risques importants associés à un placement dans celui-ci dans des conditions normales, lorsqu'il est tenu compte de l'ensemble des avoirs du portefeuille d'un Fonds et non de chacun de ces avoirs séparément.

Nous avons classé chaque risque applicable dans l'une des trois catégories suivantes, soit « risque principal », « risque secondaire » ou « risque faible ou pas un risque ». Les risques principaux sont les risques qui, selon nous, sont les plus importants à l'égard d'un Fonds donné en raison du fait qu'ils se réalisent plus souvent ou que, s'ils se réalisent, ils auront une incidence plus importante sur la valeur d'un Fonds. Les risques secondaires sont les risques qui, selon nous, sont relativement moins importants en raison du fait qu'ils se réalisent moins souvent ou que, s'ils se réalisent, leur incidence sur la valeur d'un Fonds sera moins importante. Les risques classés dans la catégorie « risque faible ou pas un risque » sont les risques qui, selon nous, ont très peu ou pas de chances de se réaliser. **Vous devez comprendre tous les risques applicables et devriez en discuter avec votre conseiller financier avant d'investir dans un Fonds.**

Méthode de classification du risque de placement

Les niveaux de risque dont il est question dans la présente rubrique vous aident à décider, avec l'aide de votre conseiller financier, si un Fonds vous convient. Les renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par le plus récent écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans. L'écart-type sert à mesurer la variation historique des rendements par rapport au rendement moyen sur une période de 10 ans. Dans ce contexte, l'écart-type peut fournir une mesure de la variabilité des rendements par rapport au rendement moyen sur la période d'évaluation de 10 ans. Plus l'écart-type du Fonds est élevé, plus sa fourchette de rendements antérieurs est

large. En règle générale, plus la fourchette des rendements est large, plus le risque est élevé.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future, d'autant plus que le niveau de risque est fondé sur l'écart-type des 10 dernières années.

Pour un Fonds qui est nouveau, ou un Fonds qui a un historique de rendement de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ces Fonds à l'aide d'un indice de référence qui représente raisonnablement l'écart-type ou, pour un Fonds nouvellement établi, qui serait raisonnablement susceptible de le représenter. Si le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans et qu'il existe un autre OPC ayant un historique de rendement de 10 ans que nous gérons et qui est étroitement semblable au Fonds (un « **fonds de référence** »), nous calculons le niveau de risque de placement à l'aide de l'historique de rendement du fonds de référence plutôt qu'avec l'indice de référence. Pour les Fonds qui ont un historique de rendement de 10 ans, la méthode calculera l'écart-type du Fonds à l'aide de l'historique de rendement du Fonds plutôt qu'avec l'indice de référence. Dans chaque cas, les Fonds se voient attribuer un niveau de risque de placement correspondant à l'une des catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé.

- **Faible** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds du marché monétaire et/ou des fonds de titres à revenu fixe canadiens;
- **Faible à moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds équilibrés et mondiaux et/ou des fonds de titres de sociétés à revenu fixe;
- **Moyen** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions largement diversifiés répartis entre des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou internationales à grande capitalisation;
- **Moyen à élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des fonds d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur en particulier de l'économie;
- **Élevé** – pour les Fonds dont le niveau de risque est généralement associé à des placements dans des portefeuilles d'actions susceptibles de favoriser des titres provenant d'une région ou d'un secteur économique en particulier et comportant un grand risque de perte (comme les marchés émergents et les ressources).

Nous pouvons, à notre appréciation, attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que ce qu'indique l'écart-type sur 10 ans si nous croyons que le Fonds pourrait être exposé à d'autres risques prévisibles que ne reflète pas l'écart-type sur 10 ans.

Il est possible que cette méthode donne un résultat qui ne correspond pas au risque rattaché à un fonds en raison d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, il est possible qu'un Fonds soit placé dans une catégorie de risque supérieure, mais nous ne placerons jamais un Fonds dans une catégorie de risque inférieure.

Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables ou non, existent. De plus, tout comme le rendement historique n'est pas garant du rendement futur, la volatilité passée n'est pas une indication de la volatilité future. La méthode de classification du risque de chaque Fonds est décrite à la sous-rubrique « **Méthode de classification du risque** » de chaque Fonds dans la présente **partie B** et est revue chaque année et au besoin lorsque la classification du risque n'est plus raisonnable dans les circonstances. Une présentation plus détaillée de la méthode de classification du risque utilisée pour établir la classification du risque des Fonds est disponible sans frais, sur demande, en composant le numéro sans frais 1 800 387-0615 (service en français) ou le numéro sans frais 1 800 387-0614 (service en anglais), ou en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Description des titres offerts par l'OPC

Droits aux distributions

On prévoit que chacun des Fonds versera suffisamment de distributions de revenu net et de gains en capital nets annuellement à ses investisseurs pour qu'il ne soit pas tenu de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire prévu à la partie I de la Loi de l'impôt. Un Fonds peut également verser des remboursements de capital. Les Fonds peuvent également verser des distributions de revenu net ou de gains en capital nets ou des remboursements de capital, à tout moment que nous pouvons, en qualité de gestionnaire, déterminer à notre appréciation.

Les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés sont effectuées annuellement, habituellement en décembre de chaque année.

En outre, le Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath, le Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath, le Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath et le Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath peuvent verser des distributions mensuelles de revenu net. Le Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath peut verser des distributions trimestrielles de revenu net. **Ces distributions peuvent être rajustées ou prendre fin à notre appréciation. Si vous souhaitez recevoir ces distributions en espèces, vous devez nous en aviser; sinon, elles seront réinvesties, sans frais, dans des titres additionnels de la série à l'égard de laquelle elles sont versées.**

Les distributions décrites précédemment seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série à l'égard de laquelle elles ont été versées, à moins que vous ne choisissiez à l'avance de les recevoir en espèces. Vous ne pouvez pas choisir de recevoir ces distributions en espèces à l'égard des parts détenues dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie (sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez choisir de recevoir ces distributions du CELI).

Règles additionnelles concernant les distributions mensuelles applicables aux séries des Portefeuilles de revenu mensuel Mackenzie FuturePath

Chaque série des Portefeuilles de revenu mensuel Mackenzie FuturePath versera des distributions mensuelles.

Pour chacune de ces séries, le montant de la distribution mensuelle correspondra à la VL par titre de la série en question le dernier jour de l'année civile précédente (ou à la date de création de la série, si la série a été créée pendant l'année civile en cours), multipliée par le taux de distribution applicable à cette série (soit 5 %) et divisée par 12. Les taux de distribution peuvent être rajustés à l'occasion à notre appréciation. Vous devez savoir que le taux de distribution peut être supérieur au taux de rendement du Fonds ou au rendement de son portefeuille.

Chaque distribution mensuelle consistera en du revenu net, dans la mesure de l'attribution de revenu net à la série par le Fonds pour le mois en question, et la partie de la distribution qui est supérieure au revenu net attribué à la série consistera en un remboursement de capital. Un remboursement de capital pourrait, au fil du temps, se traduire par le remboursement du montant intégral de votre placement initial. Vous ne devriez pas confondre cette distribution à taux fixe avec le taux de rendement du Fonds ou encore le rendement de son portefeuille.

Si vous souhaitez recevoir les distributions mensuelles à l'égard d'une série d'un Portefeuille de revenu mensuel Mackenzie FuturePath en espèces, vous devez nous en aviser; sinon, les distributions mensuelles seront réinvesties, sans frais, dans des parts additionnelles de la série en question. Vous ne pouvez pas recevoir ces distributions en espèces si vous détenez vos parts dans un régime enregistré administré par Placements Mackenzie, sauf si ce régime enregistré est un CELI, auquel cas vous pouvez demander que ces distributions soient versées hors du CELI.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution

Si un Fonds venait à être dissous ou si une série de parts d'un Fonds était annulée, chaque part que vous possédez donnerait droit à parts égales, avec chaque autre part de la même série, à l'actif du Fonds attribuable à cette série, après que toutes les dettes du Fonds (ou celles attribuées à la série de parts annulée) auront été réglées ou que des sommes auront été mises de côté à cet égard.

Droits de conversion et de rachat

Les parts de la plupart des Fonds peuvent être échangées contre d'autres parts du même Fonds ou d'un autre Fonds Mackenzie (un « échange »), comme il est décrit à la rubrique « **Échange de parts des Fonds** », et peuvent faire l'objet d'un rachat, tel qu'il est décrit à la rubrique « **Vente de parts des Fonds** ».

Droits de vote et changements soumis à l'approbation des investisseurs

Vous êtes autorisé à exercer un vote pour chaque part que vous détenez à toute assemblée des investisseurs de votre Fonds et à toute assemblée convoquée uniquement pour les investisseurs de cette série de parts. Nous sommes tenus de convoquer une assemblée des investisseurs d'un Fonds afin que soient étudiés et

approuvés, par au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée (en personne ou par voie de procuration), les changements importants suivants, s'ils sont proposés :

- un changement au calcul des frais de gestion ou des autres frais qui sont facturés au Fonds ou à vous qui pourrait entraîner une augmentation des charges payables par le Fonds ou par vous, à moins i) que le contrat ne soit négocié sans lien de dépendance avec une partie autre que nous ou une des personnes avec qui nous avons un lien ou encore avec l'un des membres de notre groupe, et se rapporte à des services liés à l'exploitation du Fonds, et ii) que vous receviez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement proposé; ou à moins i) que l'OPC ne puisse être décrit comme un OPC « sans frais »; et ii) que les investisseurs reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date prise d'effet du changement proposé. Dans le même ordre d'idées, l'instauration par nous de certains nouveaux frais pour le Fonds qui pourraient être payables par le Fonds ou par les investisseurs du Fonds nécessiterait également l'approbation d'une majorité des voix exprimées à une assemblée des investisseurs du Fonds;
- un changement de gestionnaire d'un Fonds (sauf s'il s'agit d'un membre de notre groupe);
- un changement des objectifs de placement d'un Fonds;
- une diminution de la fréquence de calcul de la VL pour chaque série de parts;
- certaines restructurations importantes d'un Fonds; et
- toute autre question qui doit être soumise au vote des investisseurs d'un Fonds aux termes des documents constitutifs d'un Fonds, des lois applicables à un Fonds ou d'un contrat quelconque.

Autres changements

Vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'égard de ce qui suit :

- un changement d'auditeur d'un Fonds;
- un Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC ou lui cède son actif, à la condition que le Fonds cesse d'exister suivant la restructuration ou la cession de son actif et que vous deveniez un porteur de titres de l'autre OPC (autrement, un vote sera requis).

Pour la plupart des Fonds, à l'exception de ceux indiqués ci-après, nous vous remettons généralement un préavis d'au moins 30 jours (à moins qu'un préavis plus long ne soit exigé aux termes de la législation en valeurs mobilières) pour modifier la déclaration de fiducie pertinente dans les circonstances suivantes :

- lorsque la législation en valeurs mobilières exige qu'un préavis écrit vous soit remis avant l'entrée en vigueur du changement;
- lorsque la modification serait autorisée aux termes de la législation en valeurs mobilières, mais que nous croyons

raisonnablement que la modification proposée est susceptible de porter atteinte à vos intérêts financiers ou à vos droits, de sorte qu'il est équitable de vous donner un préavis sur la modification proposée.

Les porteurs de titres du Fonds de dividendes canadiens Mackenzie doivent recevoir un préavis écrit de 20 jours.

Sauf pour le Fonds de dividendes canadiens Mackenzie, nous pouvons généralement modifier la déclaration de fiducie pertinente sans vous envoyer de préavis et sans obtenir votre approbation, si nous croyons que la modification proposée n'est pas raisonnablement susceptible de vous porter atteinte ou :

- afin d'assurer la conformité aux lois, aux règlements ou aux politiques qui s'appliquent;
- afin d'assurer votre protection;
- afin de supprimer les conflits ou les incohérences entre la déclaration de fiducie et toute loi, tout règlement ou toute politique applicable au Fonds, au fiduciaire ou à ses mandataires;

- afin de corriger les erreurs typographiques, les erreurs d'écriture ou autres;
- afin de faciliter l'administration du Fonds ou de tenir compte des modifications de la Loi de l'impôt qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur le régime fiscal d'un Fonds ou le vôtre, si aucun changement n'est apporté.

Nom, constitution et historique des Fonds

Les Fonds sont actuellement régis par les modalités de leur déclaration de fiducie. Certaines de ces modalités ont été regroupées sous une déclaration de fiducie principale. La déclaration de fiducie pertinente est modifiée chaque fois qu'une nouvelle série ou qu'un nouveau fonds est créé, afin d'y inclure les objectifs de placement et toute autre information pertinente sur le nouveau Fonds Mackenzie.

Le tableau 15 présente le nom de chaque Fonds et sa date de création, à moins d'indication contraire, et les notes afférentes au tableau contiennent une description des modifications importantes apportées aux déclarations de fiducie au cours des 10 dernières années relativement aux parts offertes aux termes du prospectus simplifié.

Tableau 15 : Les Fonds

FONDS	DATE DE CRÉATION	DATE DE LA DÉCLARATION DE FIDUCIE
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds d'obligations canadiennes de base plus Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds d'obligations mondiales de base plus Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	Le 19 octobre 1999
Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds équilibré d'actions canadiennes Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds équilibré mondial Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds canadien de base Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds de dividendes canadiens Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds de croissance canadien Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds canadien d'actions durables Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds de croissance américain Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds américain de base Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds de valeur américain Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds américain de base en dollars US Mackenzie FuturePath	Le 27 juin 2023	
Fonds mondial de base Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds de croissance mondial Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds de valeur mondial Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Fonds d'actions mondiales charia Mackenzie FuturePath	Le 27 juin 2023	
Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille croissance de revenu mensuel Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille à revenu fixe canadien Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille équilibré à revenu fixe mondial Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille équilibré mondial neutre Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	
Portefeuille d'actions mondiales Mackenzie FuturePath	Le 22 juin 2022	

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds du marché monétaire
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche un flux constant de revenu compatible avec une protection raisonnable du capital qui tient compte des besoins en liquidités.

Le Fonds investit principalement dans des titres du marché monétaire et des obligations ayant une échéance d'au plus un an, émis par les sociétés et les gouvernements du Canada, ainsi que dans des titres adossés à des créances et des billets à taux variable.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts au cours d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds entend conserver un portefeuille dont la liquidité, les échéances et la diversification satisfont à toutes les exigences de la loi qui ont trait aux fonds des marchés monétaires.

Le Fonds entend conserver un portefeuille ayant une excellente qualité de crédit.

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds du marché monétaire. Aucuns frais de gestion, ni frais d'acquisition, ni aucune prime incitative entre les fonds ne seront comptabilisés en double.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres.

S'il emploie cette stratégie, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises			○
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés			○
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB			○
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises			○
Placements à l'étranger			○
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité			○
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert			○
Sociétés à petite capitalisation			○
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Bien que le Fonds cherche à maintenir la VL par titre à 10 \$ pour chaque série, un ou plusieurs des risques susmentionnés pourraient faire changer ce prix.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Partis offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer un flux constant de revenu, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés du Canada, ainsi que dans des titres adossés à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

Le Fonds recherche également des gains en capital en négociant activement des titres à revenu fixe.

La préservation du capital est un élément important de la sélection des placements du portefeuille.

Le Fonds entend atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts au cours d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds a la souplesse nécessaire pour investir dans des titres à revenu fixe représentant toutes les qualités de crédit et peut investir dans une vaste gamme d'actifs. Le Fonds répartira les actifs dans l'ensemble des structures, des secteurs, des devises et des pays.

Le Fonds peut investir dans des titres dont la note d'évaluation est inférieure à « BBB- » selon une agence de notation reconnue et peut investir dans des titres de créance non notés. Lorsque des titres ont une faible qualité de crédit, une approche ascendante, comprenant entre autres une analyse des activités, des flux de trésorerie et de la valeur de redressement, sera également utilisée pour évaluer la valeur.

Le Fonds investira également dans des titres à revenu fixe et des titres adossés à des actifs du gouvernement et de sociétés des États-Unis.

L'échéance des portefeuilles est rajustée afin de tirer profit des différentes étapes du cycle économique : habituellement, les échéances seront plus longues lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, et elles seront plus courtes lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse.

La capacité du gestionnaire de portefeuille à faire correspondre les échéances aux fluctuations des taux d'intérêt, et ses autres stratégies d'optimisation du rendement, aura une incidence marquée sur le rendement du Fonds.

La stratégie de placement privilégie un style axé sur la valeur. Par exemple, en ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille à différentes étapes du cycle économique. Pour les titres ayant habituellement une note d'évaluation inférieure, une analyse est plutôt effectuée selon une approche ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de redressement des obligations.

Le Fonds peut également investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs, des actions privilégiées, des titres convertibles et des instruments de créance à taux variable, comme des prêts à effet de levier. Ces instruments de créance à taux variable sont généralement assortis de notes de qualité inférieure et versent des intérêts selon des taux qui varient ou qui sont rajustés périodiquement en fonction d'un certain écart avec un taux débiteur de base reconnu, comme le taux préférentiel, le taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate ou SOFR) ou tout autre taux de remplacement pertinent.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres de capitaux propres, en plus de toute action privilégiée qu'il pourrait détenir.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, des facteurs ESG sont intégrés aux décisions de placement. Pour y parvenir, l'équipe utilise ses propres processus, modèles et outils exclusifs et uniques lorsqu'elle analyse les sociétés et les gouvernements, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux sociétés, les facteurs ESG comprennent les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. En ce qui a trait aux États, les facteurs ESG comprennent l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les titres à revenu fixe sont exposés aux risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
Placements dans des titres de capitaux propres			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises		●	
Placements à l'étranger		●	
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 85 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 11,25 % de l'indice BofAML US High Yield Master II (couvert) et à 3,75 % de l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert).

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note « BBB » ou supérieure.

L'**indice ICE BofA US High Yield (couvert)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité inférieure émises sur le marché américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert)** suit le rendement de titres de créance de qualité inférieure émis dans le public par des sociétés canadiennes. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars canadiens. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à produire un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés ou des gouvernements de toute envergure, partout dans le monde.

Le Fonds cherche également à procurer une croissance du capital à long terme en investissant, entre autres, dans des titres à revenu fixe.

Le Fonds entend atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts au cours d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la valeur par lequel on cherche à maximiser la valeur relative par rapport au risque partout dans le monde. Le Fonds a la souplesse nécessaire pour investir dans des titres à revenu fixe représentant toutes les qualités de crédit et peut investir dans une vaste gamme d'actifs peu importe leur provenance dans le monde, y compris des obligations de gouvernements, des obligations à rendement élevé et des prêts. Le Fonds peut répartir les actifs en fonction des structures, des secteurs, des devises et des pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans un secteur donné.

Le Fonds peut investir dans des titres ayant une note d'évaluation inférieure à « BBB- » selon une agence de notation reconnue et peut investir dans des titres de créance qui n'ont pas été évalués. Lorsque des titres auront une faible qualité de crédit, une approche ascendante, comprenant entre autres une analyse des activités, des flux de trésorerie et de la valeur de redressement, sera également utilisée pour évaluer cette possibilité de placement.

Le Fonds gère son exposition aux devises de façon dynamique, mais on s'attend à ce que la plupart du temps ses placements soient surtout couverts en dollars canadiens.

Le Fonds peut aussi investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des créances, des actions privilégiées, des titres convertibles et des instruments de créance à taux variable comme des prêts à levier financier. Ces instruments de créance à taux variable sont généralement assortis de notes de qualité inférieure et versent des intérêts à des taux variables ou rajustés périodiquement

selon une marge supérieure à un taux débiteur de base reconnu, comme le taux préférentiel, le taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate ou SOFR) ou tout autre taux de remplacement pertinent.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 10 % de ses actifs dans des titres de capitaux propres, qui s'ajoutent aux actions privilégiées qu'il détient déjà.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, des facteurs ESG sont intégrés aux décisions de placement. Pour y parvenir, l'équipe utilise ses propres processus, modèles et outils exclusifs et uniques lorsqu'elle analyse les sociétés et les gouvernements, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux sociétés, les facteurs ESG comprennent les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. En ce qui a trait aux États, les facteurs ESG comprennent l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Ces titres sont exposés aux risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé au risque associé aux placements à l'étranger et, dans une moindre mesure, au risque associé aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration	●		
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres			○
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 90 % de l'indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ CA), à 7,5 % de l'indice ICE BofA US High Yield (couvert en \$ CA) et à 2,5 % de l'indice ICE BofAML Canadian High Yield (couvert).

L'**indice ICE BofAML Global Broad Market (couvert en \$ CA)** suit le rendement de titres de créance de qualité supérieure émis dans le public sur les principaux marchés nationaux et euro-obligataires, y compris des titres de créance titrisés et garantis émis par des États, des sociétés d'État ou des sociétés. Les obligations admissibles doivent s'être vu attribuer la note « BBB » ou une note supérieure et avoir une durée résiduelle jusqu'à l'échéance d'au moins un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice ICE BofA US High Yield (couvert)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité inférieure émises sur le marché américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'indice **ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert)** suit le rendement de titres de créance de qualité inférieure émis dans le public par des sociétés canadiennes. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars canadiens. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS ÉQUILBRÉ CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme et un revenu régulier en investissant dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens.

Le Fonds tentera d'atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 20 % à 60 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire responsable des titres de capitaux propres observe un style de placement axé sur la croissance et la valeur. Grâce à une constitution de portefeuilles diversifiés fondée sur une approche rigoureuse, étayée par des statistiques et ascendante, l'équipe de placement estime qu'elle peut atténuer les risques et maximiser les rendements à long terme pour les investisseurs du Fonds.

Le gestionnaire responsable des titres à revenu fixe observe un style de placement axé sur la valeur. Par exemple, en ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, une analyse des facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille à différentes étapes du cycle économique. Pour les titres ayant habituellement une qualité de crédit moindre, une analyse est plutôt effectuée selon une approche ascendante afin d'établir leur évaluation. Cette analyse propre à une société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de redressement des obligations.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres intègre des facteurs ESG importants d'un point de vue financier à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. La cartographie de l'importance relative élaborée par le SASB est utilisée comme guide pour repérer les facteurs ESG importants en fonction du secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants, comme les émissions de gaz à effet de serre, sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe utilise ses propres processus, modèles et outils exclusifs et uniques lorsqu'il analyse les sociétés et les gouvernements, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux sociétés, les facteurs ESG comprennent les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. En ce qui a trait aux États, les facteurs ESG comprennent l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises			○
Placements à l'étranger			○
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 55 % de l'indice composé de rendement total S&P/TSX, à 33,75 % de l'indice ICE BofA US High Yield (couvert en \$ CA) et à 11,25 % de l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert).

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice ICE BofA US High Yield (couvert)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité inférieure émises sur le marché américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert)** suit le rendement de titres de créance de qualité inférieure émis dans le public par des sociétés canadiennes. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars

canadiens. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS ÉQUILBRÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Partes offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme compatible avec une protection raisonnable du capital, et un flux constant de revenu courant.

Le Fonds investit principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe, de titres de capitaux propres et de titres convertibles en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe du Canada.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts au cours d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 0 % à 40 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire responsable des titres de capitaux propres observe un style de placement axé sur la croissance et la valeur. Grâce à une constitution de portefeuilles diversifiés fondée sur une approche rigoureuse, étayée par des statistiques et ascendante, l'équipe de placement estime qu'elle peut atténuer les risques et maximiser les rendements à long terme pour les investisseurs du Fonds.

Le gestionnaire responsable des titres à revenu fixe observe un style de placement axé sur la valeur. En ce qui concerne les obligations de qualité supérieure, une analyse de facteurs macroéconomiques, comme la croissance économique, l'inflation et les politiques monétaires et budgétaires, est effectuée afin d'établir l'échéance et la qualité du crédit du portefeuille à différentes étapes du cycle commercial. Les titres qui sont habituellement assortis d'une note d'évaluation peu élevée sont analysés selon une méthode ascendante afin d'établir leur valeur. Cette analyse propre à une

société met l'accent sur la stabilité des flux de trésorerie et sur la valeur de redressement des obligations.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres intègre des facteurs ESG importants d'un point de vue financier à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. La cartographie de l'importance relative élaborée par le SASB est utilisée comme guide pour repérer les facteurs ESG importants en fonction du secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants, comme les émissions de gaz à effet de serre, sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe utilise ses propres processus, modèles et outils exclusifs et uniques lorsqu'il analyse les sociétés et les gouvernements, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux sociétés, les facteurs ESG comprennent les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. En ce qui a trait aux États, les facteurs ESG comprennent l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera

convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placement, y compris les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif et stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises			○
Placements à l'étranger			○
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 70 % de l'indice composé de rendement total S&P/TSX, à 22,5 % de l'indice ICE BofA US High Yield (couvert en \$ CA) et à 7,5 % de l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert).

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice ICE BofA US High Yield (couvert)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité inférieure émises sur le marché américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert)** suit le rendement de titres de créance de qualité inférieure émis dans le public

par des sociétés canadiennes. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars canadiens. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS ÉQUILBRÉ MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer un revenu ainsi qu'un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 30 % à 60 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire responsable des titres de capitaux propres observe un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de baisse des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Le gestionnaire responsable des titres à revenu fixe investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés ou des gouvernements de toute envergure, partout dans le monde.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres évalue les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe utilise ses propres processus, modèles et outils exclusifs et uniques lorsqu'il analyse les sociétés et les gouvernements, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux sociétés, les facteurs ESG comprennent les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. En ce qui a trait aux États, les facteurs ESG comprennent l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux

risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		①	
Concentration	●		
Titres convertibles		①	
Crédit	●		
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes du marché		①	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		①	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang		①	
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 55 % de l'indice MSCI World Total Return, à 40 % de l'indice BofAML Global Broad Market TR (couvert en \$ US), à 3,375 % de l'indice ICE BofA US High Yield (couvert en \$ CA) et à 1,625 % de l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert).

L'**indice MSCI World (Net)** suit le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ US)** suit le rendement de titres de créance de qualité supérieure émis dans le public sur les principaux marchés nationaux et euro-obligataires, y compris des titres de créance titrisés et garantis émis par des États, des sociétés d'État ou des sociétés. Les obligations admissibles doivent s'être vu attribuer la note « BBB » ou une note supérieure et avoir une durée résiduelle jusqu'à l'échéance d'au moins un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars américains.

L'**indice ICE BofA US High Yield (couvert)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité inférieure émises sur le marché américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert)** suit le rendement de titres de créance de qualité inférieure émis dans le public par des sociétés canadiennes. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons

à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars canadiens. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS ÉQUILBRÉ D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds équilibré
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir une croissance du capital et un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et/ou des titres à revenu fixe d'émetteurs du monde entier.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 0 % à 40 % dans des titres à revenu fixe, dont de la trésorerie et ses équivalents.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chacune des catégories d'actifs.

Le gestionnaire responsable des titres de capitaux propres observe un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant des sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, qui possèdent des assises financières solides et dont les perspectives de croissance sont prometteuses. Une grande importance est accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant les portefeuilles.

Le gestionnaire responsable des titres à revenu fixe investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe émis par des sociétés ou des gouvernements de toute envergure, partout dans le monde.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez

vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le gestionnaire de portefeuille du volet titres de capitaux propres a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible. Le gestionnaire de portefeuille du volet titres à revenu fixe utilise ses propres processus, modèles et outils exclusifs et uniques lorsqu'il analyse les sociétés et les gouvernements, afin d'atténuer les risques, notamment les risques baissiers, liés aux obligations. En ce qui a trait aux sociétés, les facteurs ESG comprennent les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation durable des terres, la diversité et l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité, l'indépendance du conseil et la structure de propriété. En ce qui a trait aux États, les facteurs ESG comprennent l'intensité énergétique, la pollution atmosphérique, l'inégalité des revenus, l'éducation, la primauté du droit et la corruption.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements, y compris les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La

description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices		●	
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 70 % de l'indice MSCI World Total Return, à 27 % de l'indice BofAML Global Broad Market TR (couvert en \$ US), à 2,25 % de l'indice ICE BofA US High Yield (couvert en \$ CA) et à 0,75 % de l'indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert).

L'**indice MSCI World (Net)** suit le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice ICE BofA Global Broad Market (couvert en \$ US)** suit le rendement de titres de créance de qualité supérieure émis dans le public sur les principaux marchés nationaux et euro-obligataires, y compris des titres de créance titrisés et garantis émis par des États, des sociétés d'État ou des sociétés. Les obligations admissibles doivent s'être vu attribuer la note « BBB » ou une note supérieure et avoir une durée résiduelle jusqu'à l'échéance d'au moins un an. L'exposition aux devises est couverte en dollars américains.

L'**indice ICE BofA US High Yield (couvert)** suit le rendement d'obligations de sociétés libellées en dollars américains et de qualité inférieure émises sur le marché américain. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars américains. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

L'**indice ICE BofA High Yield Canadian Issuers (couvert)** suit le rendement de titres de créance de qualité inférieure émis dans le public par des sociétés canadiennes. Les obligations admissibles doivent avoir une durée résiduelle à l'échéance d'au moins un an, des coupons à taux fixe et un encours minimum de 100 millions de dollars

canadiens. L'exposition aux devises est couverte en dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS CANADIEN DE BASE MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres de capitaux propres canadiens.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur la valeur. Grâce à une constitution de portefeuilles diversifiés fondée sur une approche rigoureuse, étayée par des statistiques et ascendante, l'équipe de placement estime qu'elle peut atténuer les risques et maximiser les rendements à long terme pour les investisseurs du Fonds.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds intègre des facteurs ESG importants à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. Le cadre d'importance du SASB est utilisé comme guide pour repérer les facteurs ESG importants en fonction du secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants, comme les émissions de gaz à effet de serre, sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises		①	
Placements à l'étranger		①	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 90 % de l'indice composé de rendement total S&P/TSX et à 10 % de l'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX (rendement total).

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant qui suit le rendement du volet des petites capitalisations du marché boursier canadien. L'indice comprend des actions ordinaires et des parts de fiducies de revenu de sociétés constituées au Canada qui sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et dont la capitalisation boursière s'établit entre 100 millions de dollars canadiens et 1,5 milliard de dollars canadiens.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir des rendements à long terme grâce une croissance du capital et à un taux de rendement assorti d'un risque inférieur à la moyenne, en investissant principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un processus de placement rigoureux visant à constituer un portefeuille composé de titres de sociétés qui se négocient à un cours avantageux et qui offrent à la fois un rendement supérieur à la moyenne et des possibilités de croissance. La valeur ajoutée découle principalement de la sélection des titres et du fait qu'une attention particulière est portée aux possibilités de hausse et aux risques de baisse des cours. La répartition sectorielle est utilisée pour gérer le risque général que comporte le portefeuille.

Habituellement, le gestionnaire de portefeuille cherche à gérer le portefeuille du Fonds de façon à ce que son rendement soit supérieur à celui de l'indice composé de dividendes S&P/TSX.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds adopte une approche en matière d'investissement responsable, comme il est décrit sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds intègre des facteurs ESG importants d'un point de vue financier à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. Le cadre d'importance du SASB est utilisé comme guide pour repérer les facteurs ESG importants en fonction du secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants, comme les émissions de gaz à effet de serre, sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes

sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises		①	
Placements à l'étranger		①	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 76 % de l'indice de dividendes composé S&P/TSX, à 19 % de l'indice MSCI World et à 5 % de l'indice S&P 500 Total Return.

L'**indice de dividendes composé S&P/TSX** se compose de toutes les actions comprises dans l'indice composé S&P/TSX qui affichent un rendement boursier annuel positif à la dernière date de rééquilibrage de l'indice composé S&P/TSX.

L'**indice MSCI World (Net)** suit le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE CROISSANCE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible
Sous-conseiller	Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'entreprises canadiennes.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La stratégie de placement suit un style de placement axé sur la croissance. Cette approche vise à repérer des sociétés qui affichent une croissance des bénéfices actuels ou prospectifs supérieure à la moyenne du marché et des sociétés comparables. Au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement, le gestionnaire de portefeuille évalue également s'il constitue une bonne valeur compte tenu de son cours actuel.

Le gestionnaire de portefeuille peut avoir recours à certaines techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer les perspectives de croissance, ce qui comprend l'évaluation de la situation financière et de la gestion d'une société, du secteur d'activité et de l'économie en général. Dans le cadre de son évaluation, le gestionnaire de portefeuille peut faire ce qui suit :

- analyser des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évaluer la qualité de l'équipe de direction;
- mener des entrevues à l'échelle de la société, dans la mesure du possible.

En règle générale, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le sous-conseiller est un signataire des **Principes pour l'investissement responsable** (PIR) soutenus par les Nations Unies.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit		●	
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises		①	
Placements à l'étranger		①	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Au cours de la dernière année, les avoirs du Fonds dans les actions de NVIDIA ont représenté plus de 10 % de l'actif net du Fonds, sans dépasser 10,92 %. Si ses avoirs dans un seul émetteur représentent plus de 10 % de son actif net, le Fonds peut être exposé aux risques décrits à la rubrique « **Risque associé à la concentration** », à la page 48.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice composé de rendement total S&P/TSX.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS CANADIEN D' ACTIONS DURABLES MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l' OPC

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l' OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens de sociétés qui sont considérées comme ayant des pratiques progressistes en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »).

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts au cours d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie une analyse de placement fondamentale afin de repérer et de choisir les placements et d'en assurer le suivi. Le Fonds intégrera une analyse de titres ascendante au moyen d'une analyse exclusive de facteurs ESG pour prendre des décisions de placement et mettra également l'accent sur des paramètres financiers traditionnels.

Le Fonds adopte une méthode de placement durable et accorde la priorité aux facteurs ESG en tirant profit de méthodes durables comme l'exclusion de certains secteurs, les meilleures pratiques ESG et la gestion des facteurs ESG. Le gestionnaire de portefeuille porte une attention particulière aux facteurs ESG relatifs à chacune des sociétés dans lesquelles le Fonds investit et/ou à certaines parties prenantes de ces sociétés, dont les clients, les collectivités, les employés, l'environnement, les actionnaires et les fournisseurs. Ces facteurs ESG comprennent les pratiques de vente durables, les investissements dans la collectivité, les cibles de carboneutralité, la diversité au sein du conseil et le respect des droits de la personne.

Les pratiques de vente durables visent à informer et à éduquer les clients et sont évaluées au moyen d'un processus de recherche exclusif qui comprend des commentaires des clients et des controverses déclarées. Les investissements dans la collectivité comprennent les dons caritatifs et les investissements dans l'éducation, la formation au travail et le logement abordable. Ces investissements dans la collectivité sont évalués au moyen de recherches relatives aux rapports annuels et sur la durabilité des sociétés. Les cibles de carboneutralité comprennent l'évaluation des mesures prises pour réduire l'intensité des émissions de carbone ou des investissements réalisés dans le but de réduire cette intensité.

Ces données sont généralement déclarées dans les rapports annuels ou sur la durabilité des sociétés. La diversité au sein du conseil comprend la diversité des genres, des ethnies et des compétences au sein du conseil d'une société. L'équipe met l'accent sur l'information communiquée par la société, sur ses politiques et cibles et sur les progrès réalisés. Ces données sont généralement déclarées dans les rapports annuels ou sur la durabilité des sociétés. Les violations des droits de la personne comprennent l'importance accordée par une société à la protection des droits de la personne et des droits du travail. L'équipe participe à un certain nombre de groupes collaboratifs sectoriels, dont certains sont facilités par les **Principes pour l'investissement responsable** (PIR) soutenues par les Nations Unies, afin de déterminer si les avoirs de l'équipe sont exposés à des violations des droits de la personne ou du travail.

La surveillance quotidienne des sociétés et des vérifications régulières des sociétés font partie intégrante de la méthode de gestion active. Des examens ESG approfondis sont réalisés à l'achat et à tous les deux ans et des examens ponctuels en profondeur sont effectués au besoin en fonction des nouveautés entourant les sociétés, notamment de nouveaux risques ou des risques en expansion, une nouvelle controverse visant une société, un changement de contrôle ou un changement important dans les activités d'une société. Une surveillance active et quotidienne de l'actualité pour repérer les nouveaux risques auxquels une société pourrait devoir faire face est effectuée afin de pouvoir agir rapidement, si nécessaire, en vue de protéger la valeur pour les investisseurs.

Le Fonds investira dans des sociétés qui présentent des pratiques générales progressistes. Le gestionnaire de portefeuille détermine un programme de gestion et communique activement avec les sociétés qui sont choisies pour le Fonds. Par des échanges directs avec les dirigeants de société, le soutien de propositions d'actionnaires et le vote par procuration, le gestionnaire de portefeuille contribuera, sur une base continue, à favoriser les progrès relatifs aux facteurs ESG au sein de la société.

Les objectifs du programme de gestion du gestionnaire de portefeuille sont les suivants : a) promouvoir une plus grande transparence des sociétés et une responsabilisation accrue quant aux principaux thèmes ESG; b) promouvoir une meilleure responsabilité sociale et environnementale des sociétés; c) optimiser la création de valeur pour les parties prenantes et améliorer la valeur pour les actionnaires; et d) accélérer les répercussions positives sur les principaux thèmes de l'investissement responsable en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies. Le gestionnaire de portefeuille aura des interactions avec les sociétés en fonction a) des principaux risques importants déterminés en fonction d'une analyse des secteurs et des industries; b) de l'importance des facteurs ESG pour le rendement financier et/ou d'exploitation de la société; c) de la qualité ESG de la société, y compris en ce qui a trait à l'évaluation interne et à la communication d'information (l'accent est mis sur les sociétés présentant certains risques ESG); et d) des secteurs clés déterminés en fonction des valeurs et des thèmes en matière d'engagement du gestionnaire de portefeuille.

Le processus de mise en œuvre du programme de gestion des gestionnaires de portefeuille comprend ce qui suit : i) l'élaboration de la thèse de l'intervention, qui comprend la stratégie et un plan de

recours hiérarchique; ii) l'établissement de communications écrites avec la société, notamment des renseignements sur la position de placement du Fonds et les objectifs détaillés de l'intervention; iii) le suivi et l'évaluation des progrès par rapport aux objectifs visés dans les trois mois suivant la communication initiale; si la société ne donne pas de réponse, d'autres options sont envisagées, notamment de communiquer avec le chef de la direction, de mettre en place des initiatives sectorielles et de soumettre des propositions d'actionnaires; iv) l'évaluation du rendement, dont la réalisation d'un examen des interactions avec la société. Si les objectifs sont atteints, cette réussite est communiquée aux investisseurs. Si les objectifs ne sont pas atteints, une décision sera prise quant à un dessaisissement, au dépôt d'une résolution des actionnaires ou à la préparation d'une initiative sectorielle plus importante.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille exclura généralement les sociétés dont les produits d'exploitation sont réputés être non durables et/ou qui tombent dans les secteurs suivants :

1. Tabac : plus de 10 % des produits tirés de la production de tabac, de produits et de services liés au tabac, ou de vente au détail de produits du tabac;
2. Jeu : plus de 10 % des produits tirés d'opérations de jeu, d'équipement spécialisé de jeu et de produits favorisant le jeu;
3. Divertissement pour adultes : plus de 10 % des produits tirés de la production ou de la distribution de divertissement pour adultes;
4. Armes controversées : toute association ou participation à ce qui suit :
 - les mines antipersonnel;
 - les munitions à fragmentation;
 - les armes biologiques et chimiques;
 - les armes nucléaires;
 - l'uranium appauvri;
 - le phosphore blanc;
5. Carburants fossiles : plus de 10 % des produits tirés de l'exploration, de l'extraction ou de la production de ce qui suit :
 - le charbon thermique;
 - les sables bitumineux;
 - l'énergie à base de schiste;
 - le pétrole et le gaz provenant de l'Arctique;
6. Prisons privées : les sociétés considérées comme étant des « exploitants de prisons privées » selon l'organisme Prison Free Funds (<https://prisonfreefunds.org/companies>) (en anglais seulement) et après validation par le CE de l'investissement durable de Mackenzie.

Le Fonds est une solution d'investissement durable et considéré comme étant un fonds de base durable, comme il est décrit plus amplement sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » dans le présent prospectus simplifié.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres canadiens, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement, et l'économie canadienne dépend davantage d'un petit nombre de secteurs que d'autres économies mondiales. Puisque le Fonds peut investir une partie de son actif à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux placements à l'étranger et, dans une moindre mesure, aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG	●		
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises		●	
Placements à l'étranger		●	
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 60 % de l'indice composé de rendement total S&P/TSX et à 40 % de l'indice MSCI World Total Return.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice MSCI World (Net)** suit le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS AMÉRICAIN DE BASE MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation des États-Unis.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement ascendant fondamental tout en recherchant des sociétés sous-évaluées qui affichent une croissance constante des bénéfices et des flux de trésorerie au fil du temps. Le Fonds a recours à une méthode fondamentale multidimensionnelle axée sur la recherche pour choisir les titres et construire le portefeuille. À l'heure actuelle, le Fonds prévoit atteindre ses objectifs de placement en investissant dans des titres du Fonds d'actions américaines de base Mackenzie.

Le Fonds investit principalement dans des sociétés américaines à grande capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés à moyenne capitalisation et/ou établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds intègre des facteurs ESG importants à son processus de placement pour atténuer les risques et repérer des occasions alpha. Le cadre d'importance du SASB est utilisé comme guide pour repérer les facteurs ESG importants en fonction du secteur. Les enjeux ESG qui sont jugés importants, comme les émissions de gaz à effet de serre, sont intégrés au processus d'évaluation ascendant. Des fournisseurs de données ESG externes sont utilisés pour passer en revue des placements éventuels et évaluer les caractéristiques ESG du portefeuille.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice S&P 500 Total Return.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds recherche une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines de toute taille, allant de grandes sociétés bien établies à des sociétés à petite et à moyenne capitalisation en croissance.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant des sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, dont les perspectives de croissance sont prometteuses et dont la situation financière est solide. Une grande importance est accordée au prix raisonnable des placements, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible.

Selon la situation du marché, le style de placement du gestionnaire de portefeuille peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à celui de fonds gérés de façon moins dynamique. En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est élevé, plus ses frais d'opérations sont élevés et plus il est probable que vous receviez une distribution de gains en capital du Fonds, qui pourrait être imposable si vous détenez vos titres

du Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré. Rien ne prouve qu'il existe un lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un OPC.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Prêts de premier rang			○
Série		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 90 % de l'indice S&P 500 et à 10 % de l'indice Russell Mid Cap Total Return.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

L'**indice Russell Midcap** mesure le rendement des 800 sociétés les plus petites de l'indice Russell 1000. L'indice Russell Midcap correspond à environ 27 % de la capitalisation boursière totale de l'indice Russell 1000.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible
Sous-conseiller	T. Rowe Price (Canada), Inc. Maryland, É.-U.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement axé sur la valeur et prévoit investir surtout dans des actions ordinaires et pourrait investir dans des sociétés de toute capitalisation boursière, mais se concentrera habituellement sur des sociétés de moyenne et grande capitalisations qui, selon différentes mesures, semblent sous-évaluées.

Le Fonds prévoit investir surtout dans des actions ordinaires, mais pourrait à l'occasion acquérir d'autres types de titres de capitaux propres ou d'instruments liés à des capitaux propres.

Les placements du Fonds dans des titres de capitaux propres américains peuvent comprendre des actions ordinaires et privilégiées et des titres liés à des capitaux propres, qui peuvent comprendre des titres convertibles et des bons de souscription, ainsi que des fonds négociés en bourse et certains dérivés, comme des contrats à terme standardisés et des options, qui offrent une exposition à des titres de capitaux propres.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 20 % de son actif à l'extérieur des États-Unis, y compris dans des titres d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités. Le sous-conseiller est signataire des **Principes pour l'investissement responsable** (PIR) soutenus par les Nations Unies.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres américains, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice Russell 1000 Value.

L'indice Russell 1000 Value mesure le rendement des sociétés de l'indice Russell 1000 affichant des ratios cours-valeur comptable et des projections de croissance moins élevés. L'indice Russell 1000 mesure le rendement des 1 000 plus grandes sociétés américaines en fonction de leur capitalisation boursière totale.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS AMÉRICAIN DE BASE EN DOLLARS US MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible
Toutes les parts sont libellées en dollars américains.	

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation des États-Unis.

Le Fonds entend atteindre cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds a recours à une méthode de placement ascendante et fondamentale tout en recherchant des sociétés de grande qualité sous-évaluées qui peuvent assurer une croissance stable des gains et des liquidités au fil du temps. Le Fonds a recours à une méthode fondamentale multidimensionnelle axée sur la recherche pour choisir les titres et construire le portefeuille.

Le Fonds investit principalement dans des sociétés américaines à grande capitalisation. Une partie des avoirs du Fonds pourra également être investie dans des sociétés à moyenne capitalisation et/ou établies à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Selon ses prévisions quant au taux de change, le gestionnaire de portefeuille peut couvrir en dollars américains les placements du Fonds faits dans une monnaie autre que le dollar américain. En date du présent prospectus simplifié, le gestionnaire de portefeuille prévoit couvrir la quasi-totalité de l'exposition aux monnaies autres que le dollar américain du Fonds par rapport au dollar américain.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». L'approche mise en œuvre par le Fonds comprend l'intégration de facteurs ESG ainsi que des interventions auprès des sociétés. Le Fonds a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux

facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans certains FNB inscrits à la cote d'une bourse américaine qui reproduisent un indice avec un effet de levier et/ou qui investissent dans des marchandises.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds est exposé aux titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placements, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes	●		
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation	●		
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 56,02 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice S&P 500 Total Return (en \$ US).

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS MONDIAL DE BASE MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés du monde entier.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds choisit des placements de sociétés de grande qualité du monde entier qui offrent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, le Fonds adopte une perspective stratégique à long terme alors que pour la sélection de titres, il met davantage l'accent sur une approche fondamentale axée sur divers paramètres tels que le rendement des capitaux propres, le rendement du capital investi et la génération de flux de trésorerie disponibles.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds évalue les facteurs ESG, y compris les émissions de carbone, les relations avec les employés et l'indépendance du conseil, qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la valeur économique et intègre ces facteurs simultanément aux facteurs financiers traditionnels à ses évaluations des flux de trésorerie actualisés à long terme et il met à profit un cadre ESG exclusif pour aider à la composition du portefeuille.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- effectuer des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Placements dans des titres à revenu fixe			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice MSCI World Total Return.

L'**indice MSCI World (Net)** suit le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE CROISSANCE MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans une vaste gamme de titres de capitaux propres mondiaux. Le Fonds investit principalement sur les marchés développés, mais il peut parfois investir sur les marchés émergents.

Le Fonds entend réaliser cet objectif en investissant directement dans des titres et/ou en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La méthode de placement privilégie un style de placement axé sur les sociétés, en recherchant des sociétés dotées d'une bonne équipe de direction, ayant des assises financières solides et dont les perspectives de croissance sont prometteuses. Une grande importance est accordée au prix raisonnable du placement, compte tenu de la croissance des flux de trésorerie disponibles attendue des sociétés composant le portefeuille.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Le Fonds a recours à une analyse descendante des tendances séculaires, à une analyse ascendante des titres, à la collecte de données ESG des sources disponibles et à une analyse exclusive de la qualité ESG pour atténuer efficacement les risques associés aux facteurs ESG. Cette approche touche également le processus de composition du portefeuille, et le Fonds a alors également recours au cadre du SASB pour évaluer l'importance de ces facteurs et les intégrer aux hypothèses de son modèle d'évaluation lorsque possible.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 90 % de l'indice MSCI World Total Return et à 10 % de l'indice MSCI ACWI SMID Cap.

L'**indice MSCI World (Net)** suit le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 marchés développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice MSCI ACWI SMID Cap (Net)** représente le rendement des titres de capitaux propres de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation parmi 23 marchés développés et 24 marchés émergents. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS DE VALEUR MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible
Sous-conseiller	Brandywine Global Investment Management, LLC Pennsylvanie, É.-U.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds recherche une croissance du capital à long terme et vise à surpasser le rendement à long terme de l'indice MSCI All Country World et de l'indice Russell Global en investissant principalement dans des titres de sociétés partout dans le monde.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds recherche plusieurs sources de rendement en appliquant activement à la stratégie des thèmes macroéconomiques, l'analyse des devises et la recherche fondamentale. Le Fonds combine des lignes directrices macroéconomiques descendantes à une recherche fondamentale ascendante rigoureuse dans le cadre d'un processus intégré exhaustif.

La recherche macroéconomique descendante est utilisée pour établir des idées de placement initial en repérant les principaux thèmes macroéconomiques et pays qui semblent intéressants en raison de leurs perspectives macroéconomiques favorables, habituellement en combinaison avec une monnaie sous-évaluée et une stabilité inflationniste et politique. L'analyse macroéconomique contribue à concentrer efficacement les autres recherches fondamentales sur les pays retenus et à établir notre stratégie de change.

L'analyse fondamentale vise à repérer des sociétés sous-évaluées. Le Fonds se concentre sur les caractéristiques liées aux flux de trésorerie et au bilan, pour parvenir à une estimation de la valeur intrinsèque au moyen d'un contrôle préalable complet des activités commerciales fondé sur les documents publics disponibles.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les

marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le sous-conseiller est un signataire des **Principes pour l'investissement responsable** (PIR) soutenus par les Nations Unies.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans des titres de capitaux propres mondiaux, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes	●		
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang			○
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence			○

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice MSCI All Country World.

L'**indice MSCI (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

FONDS D' ACTIONS MONDIALES CHARIA MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible
Sous-conseiller	Mackenzie Investments Corporation

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres conformes à la charia de sociétés qui sont situées dans les marchés développés du monde entier.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements initiaux du Fonds comprennent les actions incluses dans l'indice Dow Jones Islamic Market Developed Markets (l'« indice »).

L'indice est un indice des marchés développés qui satisfait aux règles de conformité à la charia, comme l'atteste Ratings Intelligence Partners LLP. La composition de l'indice est revue tous les trimestres. Les sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs produits d'exploitation des industries suivantes sont exclues de l'indice :

- alcool
- tabac et cigarettes électroniques
- produits récréationnels du cannabis
- produits liés au porc
- services bancaires classiques (autres que les banques islamiques et les sociétés d'assurance Takaful)
- armement et défense
- divertissement (hôtels, casinos/jeu, cinéma, pornographie, musique, etc.)

L'intégralité de la méthode de l'indice se trouve à l'adresse <https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/methodologies/methodology-dj-islamic-market-indices.pdf> (en anglais seulement).

L'équipe du Fonds cherche à repérer des sociétés faisant partie de l'indice qui, selon elle, sont sous-évaluées et de grande qualité et dont les perspectives de croissance sont prometteuses.

La méthode de placement privilégie une approche quantitative quant au choix des titres, à la constitution du portefeuille et à l'évaluation des coûts des opérations. Le gestionnaire de portefeuille applique des idées fondamentales dans un contexte de prudence et de prévention des risques.

Le Fonds investit dans des sociétés qui ont fait l'objet de vérifications fondées sur des règles, et qui ont satisfait à celles-ci, visant le respect des lignes directrices en matière de placements conformes à la charia. Le gestionnaire de portefeuille a nommé un conseiller de conformité à la charia en vue de fournir des conseils au Fonds quant à son interprétation et à son respect des principes de la charia, tels qu'ils sont interprétés par leur éminent conseil d'érudits de la charia.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de manière à ne pas générer de revenu d'intérêt, ou d'autres instruments du marché monétaire conformes à la charia, en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds est une solution d'investissement durable considéré comme un fonds de base durable, comme il est plus amplement décrit à la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** » des présentes.

Le Fonds ne peut exercer les activités suivantes, qui sont considérées comme non conformes à la charia :

- investir dans des titres à revenu fixe;
- faire des emprunts portant intérêt;
- exercer des opérations de prêt de titres;
- négocier des dérivés.

Le gestionnaire du Fonds a nommé Ratings Intelligence Partners LLP à titre de conseiller de conformité à la charia pour que celle-ci conseille le Fonds relativement à son interprétation et à son respect des principes de la charia. Le conseiller de conformité à la charia se spécialise dans la prestation de services de conformité à la charia au secteur des services financiers et fournit ses services en conformité avec la jurisprudence islamique, telle qu'elle est interprétée par son éminent conseil d'érudits de la charia. Le conseiller de conformité à la charia ne prend aucune décision de placement, ne fournit aucun conseil en placements et n'agit d'aucune autre façon en qualité de conseiller en placements du Fonds. Le conseiller de conformité à la charia effectuera également des audits semestriels sur les opérations du Fonds et sur la conformité du Fonds à la charia pendant la période d'audit applicable. Son audit sera documenté au moyen du certificat de conformité à la charia qui sera délivré par le conseiller de conformité à la charia à la fin de la période d'audit de la conformité à la charia.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des actions mondiales, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux marchés étrangers et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		●	
Dérivés			○
Marchés émergents			○
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB			○
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Placements dans des titres à revenu fixe			○
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices		●	
Taux d'intérêt		●	
Opérations importantes		●	
Lois		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres			○
Prêts de premier rang			○
Séries		●	
Ventes à découvert			○
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence			○

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 46,56 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice Dow Jones Islamic Market Developed Markets.

L'indice **Dow Jones Islamic Market Developed Markets** mesure le rendement d'actions qui sont négociées dans des pays à marché développé et qui ont fait l'objet de vérifications fondées sur des règles, et qui ont satisfait à celles-ci, visant le respect des lignes directrices en matière de placements conformes à la charia.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE PRUDENT DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA*, PH* et PO*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

*Séries assorties d'une distribution à taux fixe

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié, conçu pour procurer un flux constant de revenu et une certaine plus-value du capital à long terme, assorti d'une volatilité réduite.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. Il peut également recourir à des instruments dérivés.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif à long terme peut changer en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché. Toutefois, elle se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 10 % à 40 % dans des titres de capitaux propres;
- de 35 % à 90 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans des OPC alternatifs. Le Fonds répartira également une petite partie de son portefeuille dans de la trésorerie et/ou des marchandises.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rééquilibrera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres à revenu fixe du monde entier, dont des titres de créance d'État assortis d'une note moyenne d'au moins « BBB » selon une agence de notation reconnue. La composante en titres à revenu fixe du Fonds pourra également comprendre des obligations à rendement réel ou des titres à revenu fixe couverts contre le risque que l'inflation pose sur les fonds obligataires.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres de capitaux propres du monde entier en misant sur une variété de styles de placement, de spécialités et de régions géographiques. Il cherchera une exposition à des titres de capitaux propres assortis d'un rendement en dividendes supérieur à celui offert par le marché boursier mondial dans son ensemble.

Le Fonds peut avoir recours directement, ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (*collar strategy*), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes; elle réduit toutefois le rendement potentiel du fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

En général, le Fonds aura accès à ces titres en investissant avant tout dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. Puisqu'il aura largement recours à des dérivés, le Fonds est aussi exposé au risque associé aux dérivés. Puisqu'il investit à l'étranger, le Fonds est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés	●		
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB	●		
Perturbations extrêmes du marché		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

*Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 44 % de l'indice des Bons du Trésor à

91 jours FTSE Canada, à 33 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada et à 23 % de l'indice S&P 500.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

L'**indice des obligations gouvernementales FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et une mesure générale des obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE ÉQUILBRÉ DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA* et PH*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

*Séries assorties d'une distribution à taux fixe

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié, conçu pour procurer un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme, assorti d'une volatilité réduite.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. Il peut également recourir à des instruments dérivés.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif à long terme peut changer en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché. Toutefois, elle se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 25 % à 60 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans des OPC alternatifs. Le Fonds investira aussi une petite partie de son portefeuille dans les liquidités ou les marchandises.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rééquilibrera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres à revenu fixe du monde entier, dont des titres de créance d'État assortis d'une note moyenne d'au moins « BBB » selon autre agence de notation reconnue. La composante en titres à revenu fixe du Fonds pourra également comprendre des obligations à rendement réel ou des titres à revenu fixe couverts contre le risque que l'inflation pose sur les fonds obligataires.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres de capitaux propres du monde entier en misant sur une variété de styles de placement, de spécialités et de régions géographiques. Il cherchera une exposition à des titres de capitaux propres assortis d'un rendement en dividendes supérieur à celui offert par le marché boursier mondial dans son ensemble.

Le Fonds peut avoir recours directement, ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (*collar strategy*), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes; elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

En général, le Fonds aura accès à ces titres, pour l'essentiel, en investissant dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds investit dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Cette combinaison expose le Fonds à divers risques associés aux deux types de placements. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. Puisqu'il aura largement recours à des dérivés, le Fonds est aussi exposé au risque associé aux dérivés. Puisque le Fonds investit à l'étranger, il est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés	●		
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB	●		
Perturbations extrêmes des marchés		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

*Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 18,89 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 40 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, à 40 % de l'indice S&P 500 et à 20 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

L'**indice des obligations gouvernementales FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et une mesure générale des obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE CROISSANCE DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA* et PH*
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

*Séries assorties d'une distribution à taux fixe

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié conçu pour procurer un flux constant de revenu et une croissance du capital, assortis d'une volatilité réduite.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs. Il peut également recourir à des instruments dérivés.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif à long terme peut changer en conséquence ou en prévision des fluctuations du marché. Toutefois, elle se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 0 % à 40 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans des OPC alternatifs.

Le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif rééquilibrera le pourcentage de l'actif du Fonds investi dans chaque catégorie d'actifs.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres à revenu fixe du monde entier, dont des titres de créance d'État assortis d'une note moyenne d'au moins « BBB » attribuée par une agence de notation reconnue. La composante en titres à revenu fixe du Fonds pourra également comprendre des obligations à rendement réel ou des titres à revenu fixe couverts contre le risque que l'inflation pose pour les fonds obligataires.

Le Fonds obtiendra une exposition à des titres de capitaux propres du monde entier en misant sur une variété de styles de placement, de spécialités et de régions géographiques. Il cherchera une exposition à des titres de capitaux propres assortis d'un rendement en dividendes supérieur à celui offert par le marché boursier mondial dans son ensemble.

Le Fonds peut avoir recours directement, ou indirectement au moyen de placements dans d'autres OPC, à des dérivés pour réduire la volatilité globale et, en particulier, les risques baissiers. Par exemple, il pourrait employer une stratégie dite du tunnel (*collar strategy*), qui consiste à acheter des options de vente et à vendre des options d'achat. L'achat d'options de vente réduit les rendements négatifs lorsque les marchés sont baissiers, tandis que la vente d'options d'achat permet habituellement de payer une partie des coûts associés aux options de vente et de réduire les rendements négatifs en permettant de toucher des primes; elle réduit toutefois le rendement potentiel du Fonds lorsque les marchés sont haussiers. Pour ce qui est des dérivés, le Fonds misera sur une approche flexible en ayant recours de façon opportune, à des fins de couverture ou autres et selon les différentes conditions du marché, à des options, à des swaps, à des contrats à terme standardisés et à des contrats à terme de gré à gré. Le Fonds peut avoir recours à des dérivés dont l'élément sous-jacent est un FNB.

En général, le Fonds aura accès à ces titres en investissant avant tout dans d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Ce Fonds a également accès à des titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt, au marché et au remboursement anticipé. Le Fonds peut investir à l'étranger, ce qui l'expose aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital*		●	
Marchandises		●	
Concentration		●	
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés	●		
Marchés émergents	●		
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité	●		
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

*Ce risque s'applique uniquement aux séries assorties d'une distribution à taux fixe.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 60 % de l'indice S&P 500, à 33 % de l'indice des Bons du Trésor à 60 jours FTSE Canada et à 7 % de l'indice des obligations gouvernementales FTSE Canada.

L'**indice S&P 500** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 500 titres au plus grand nombre d'actionnaires, conçu pour mesurer le rendement des actions américaines dans leur ensemble.

L'**indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada** est composé de bons du Trésor du gouvernement du Canada ayant une échéance inférieure à 91 jours.

L'**indice des obligations gouvernementales FTSE Canada** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et une mesure générale des obligations fédérales, provinciales et municipales canadiennes.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE À REVENU FIXE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié visant à procurer un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres à revenu fixe canadiens ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds répartira généralement la presque totalité de ses placements de façon à avoir accès à des titres à revenu fixe, notamment des titres assimilables à des titres à revenu fixe comme des parts de fiducie.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

En général, le Fonds n'investira pas plus de 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- le volet géographique;
- le volet sectoriel;

- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la durée.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « BBB- » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds a accès à des titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt, au marché et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds peut investir une partie de son actif à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux placements à l'étranger et, dans une moindre mesure, aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres		●	
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements de l'indice des obligations universelles FTSE Canada.

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note d'au moins « BBB ».

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE ÉQUILBRÉ À REVENU FIXE MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié procurant un flux constant de revenu assorti d'une certaine plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 5 % à 40 % dans des titres de capitaux propres;
- de 50 % à 95 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans des OPC alternatifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- le volet géographique;
- l'exposition factorielle des titres de capitaux propres;
- le volet sectoriel;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la duration.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « BBB- » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;

- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est assujéti aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

Au 31 mai 2024, un porteur de titres détenait 13,52 % du Fonds, évalué à sa valeur marchande. Cette situation peut exposer le Fonds au risque associé aux opérations importantes.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 70 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 10 % de l'indice composé S&P/TSX et à 20 % de l'indice MSCI (All Country) World (Net).

L'**indice des obligations universelles FTSE Canada** est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note d'au moins « BBB ».

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (ajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice MSCI (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE ÉQUILBRÉ MONDIAL NEUTRE MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié assurant un équilibre entre le revenu et la plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 40 % à 60 % dans des titres de capitaux propres;
- de 30 % à 60 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans des OPC alternatifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- le volet géographique;

- l'exposition factorielle des titres de capitaux propres;
- le volet sectoriel;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la duration.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « BBB- » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à

découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché. Les placements dans les titres de capitaux propres sont plus volatils que les autres types de placement. Puisque le Fonds peut investir une partie de son actif à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux placements à l'étranger et, dans une moindre mesure, aux devises. Ce Fonds a aussi accès aux titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt et au remboursement anticipé. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		
Devises	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 45 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 15 % de l'indice composé S&P/TSX et à 40 % de l'indice MSCI (All Country) World (Net).

L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note d'au moins « BBB ».

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (ajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice MSCI (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA et PH
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié procurant une plus-value du capital à long terme assortie d'un certain revenu.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe canadiens et étrangers ainsi qu'à d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du Fonds se situera généralement dans les fourchettes suivantes :

- de 60 % à 90 % dans des titres de capitaux propres;
- de 0 % à 40 % dans des titres à revenu fixe.

En plus d'avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres, le Fonds peut également investir dans des OPC alternatifs.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- le volet géographique;

- l'exposition factorielle des titres de capitaux propres;
- le volet sectoriel;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;
- la qualité du crédit;
- la duration.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « BBB- » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à

découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);

- investir dans l'or et l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Ce Fonds a également accès à des titres à revenu fixe, ce qui l'expose à des risques, notamment les risques associés au crédit, aux taux d'intérêt, au marché et au remboursement anticipé. Puisque le Fonds peut investir une partie de son actif à l'étranger, il est assujéti aux risques associés aux placements à l'étranger et, dans une moindre mesure, aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		●	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit	●		
Cybersécurité		●	
Dérivés		●	
Marchés émergents		●	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		●	
FNB		●	
Perturbations extrêmes du marché		●	
Placements dans des titres à revenu fixe	●		

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé		●	
Indices			○
Taux d'intérêt	●		
Opérations importantes		●	
Lois		●	
Liquidité		●	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		●	
Remboursement anticipé	●		
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		●	
Prêts de premier rang		●	
Séries		●	
Ventes à découvert		●	
Sociétés à petite capitalisation		●	
Petits ou nouveaux OPC		●	
Imposition		●	
Reproduction d'une référence		●	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 25 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, à 15 % de l'indice composé S&P/TSX et à 60 % de l'indice MSCI (All Country) World (Net).

L'indice des obligations universelles FTSE Canada est une mesure générale des obligations canadiennes ayant une échéance

de plus d'un an. Il est composé d'obligations fédérales, provinciales, municipales et de sociétés ayant une note d'au moins « BBB ».

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

L'**indice MSCI (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.

PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH

Détail de l'OPC

Type de fonds	Portefeuille de gestion de l'actif
Parts offertes	Séries PA , PH et PO
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié visant à procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds entend réaliser ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres d'autres OPC en vue d'avoir accès à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers.

Le Fonds peut également investir directement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans d'autres catégories d'actifs s'il juge que cela pourrait être avantageux pour les porteurs de parts.

Toute modification proposée aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée de ses investisseurs convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds répartira généralement la totalité de ses placements de façon à avoir accès à des actions, notamment des titres assimilables à des titres de capitaux propres comme les parts de fiducie.

Pour la composition du Fonds, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif a recours à un style rigoureux axé sur la gestion de l'ensemble du portefeuille. La composition du Fonds repose sur une répartition stratégique à long terme parmi différents marchés boursiers, différents marchés de titres à revenu fixe et d'autres catégories d'actifs. Le Fonds sera réparti de manière tactique de court à moyen terme en fonction de l'évolution des perspectives du marché et des risques que comporte chaque catégorie d'actifs. Pour établir la répartition entre les différents gestionnaires, le gestionnaire responsable de la répartition de l'actif utilise une méthode d'évaluation des gestionnaires complète et exhaustive.

Le Fonds cherchera à diversifier ses avoirs en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe en tenant compte de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- la couverture géographique;
- l'exposition sectorielle des titres de capitaux propres;
- le volet sectoriel;
- la capitalisation boursière des sociétés;
- le style du gestionnaire de portefeuille;

- la qualité du crédit;
- la durée.

En conséquence de cette diversification, le Fonds peut avoir accès aux titres émis par des sociétés de toute taille et des gouvernements situés partout dans le monde, y compris les marchés émergents.

Le Fonds cherchera à maintenir un volet titres à revenu fixe composé dans l'ensemble de placements de bonne qualité. Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds sera exposé principalement à des titres assortis d'une note d'au moins « BBB- » selon une agence de notation reconnue.

Le Fonds cherche à gérer son exposition aux devises grâce à une approche axée sur la gestion de l'ensemble de son portefeuille en utilisant des dérivés ou en détenant de la trésorerie en devises. Donc, le gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition de l'actif tiendra compte de l'exposition aux devises de tous les avoirs du Fonds.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie et/ou des titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, et/ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le Fonds suit une approche d'intégration ESG, telle qu'elle est décrite sous la rubrique « **L'investissement durable selon Mackenzie** ». Pour mettre en œuvre cette approche, le Fonds passe en revue les politiques en matière de durabilité connexes, y compris l'engagement des fonds sous-jacents envers la durabilité, l'approche en ce qui a trait à la mobilisation des actionnaires et la mesure dans laquelle les facteurs ESG importants sont intégrés au processus de gestion des placements.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, qui peuvent être gérés par nous, conformément à ses objectifs de placement. Veuillez vous reporter à l'information « **Fonds de fonds** » à la rubrique « **Frais** » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières applicables ou dans la mesure permise par les dispenses accordées à l'égard de ces règlements, et comme il est décrit plus amplement à la rubrique « **Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un OPC? – Dans quoi l'OPC investit-il?** » du présent prospectus simplifié, le Fonds peut faire ce qui suit :

- utiliser des dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres;
- réaliser des ventes à découvert (à l'heure actuelle, le gestionnaire de portefeuille ne réalise pas de ventes à découvert, mais il pourrait le faire dans le futur, sans en aviser préalablement les investisseurs);
- investir dans de l'or et de l'argent ainsi que dans d'autres instruments (comme des dérivés et des FNB) qui offrent une exposition à ces métaux.

S'il emploie l'une de ces stratégies, le Fonds le fera en combinaison avec ses autres stratégies de placement d'une façon qu'il jugera convenir à la réalisation de ses objectifs de placement et à l'amélioration de ses rendements.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Ce Fonds a accès à des titres de capitaux propres, ce qui signifie qu'il est exposé au risque associé au marché, et ces titres sont plus volatils que les autres types de placement, comme les placements dans les titres à revenu fixe. Une part importante des placements du Fonds est exposée à des actifs à l'étranger, ce qui signifie que le Fonds est exposé aux risques associés aux placements à l'étranger et aux devises. Tout placement indirect dans des titres peut exposer le Fonds au risque associé à la reproduction d'une référence. La description de ces risques ainsi que d'autres risques commence à la page 47. Le tableau qui suit indique les risques associés au Fonds :

Liste des risques

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Épuisement du capital			○
Marchandises		①	
Concentration			○
Titres convertibles			○
Crédit			○
Cybersécurité		①	
Dérivés		①	
Marchés émergents		①	
Placements dans des titres de capitaux propres	●		
Objectif ou stratégie de placement ESG		①	
FNB		①	
Perturbations extrêmes des marchés		①	
Placements dans des titres à revenu fixe		①	
Devises	●		
Placements à l'étranger	●		
Titres à rendement élevé			○
Indices			○

	Risque principal	Risque secondaire	Risque faible ou pas un risque
Taux d'intérêt		①	
Opérations importantes		①	
Lois		①	
Liquidité		①	
Marché	●		
Gestionnaire de portefeuille		①	
Remboursement anticipé			○
Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres		①	
Prêts de premier rang		①	
Séries		①	
Ventes à découvert		①	
Sociétés à petite capitalisation		①	
Petits ou nouveaux OPC		①	
Imposition		①	
Reproduction d'une référence		①	

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque que comporte un placement dans ce Fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque qui se fonde sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est évaluée par l'écart-type des rendements du Fonds sur 10 ans.

Puisque le Fonds compte un historique de rendement de moins de 10 ans, le niveau de risque a été calculé par rapport aux rendements d'un indice mixte composé à 90 % de l'indice MSCI (All Country) World (Net) et à 10 % de l'indice composé S&P/TSX.

L'**indice MSCI (All Country) World (Net)** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et rajusté en fonction du flottant, conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers de pays développés. Il est composé d'indices de 23 marchés de pays développés. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôts liée aux revenus et dividendes étrangers de ses constituants.

L'**indice composé S&P/TSX** est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière représentant certaines des plus grandes sociétés (rajustées selon leur flottant) négociant leurs titres à la Bourse de Toronto.

Veillez vous reporter à la rubrique « **Méthode de classification du risque de placement** » sous « **Partie B : Information précise sur chacun des OPC décrits dans le présent document** » pour obtenir plus d'information sur la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce Fonds.



MACKENZIE
Placements

FONDS MACKENZIE

Fonds du marché monétaire
Fonds de titres à revenu fixe
Fonds équilibrés
Fonds d'actions canadiennes
Fonds d'actions américaines
Fonds d'actions mondiales
Portefeuilles de gestion de l'actif

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 800 387-0615 (service en français) ou le 1 800 387-0614 (service en anglais), ou en communiquant avec votre représentant de PFSL.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants sur le site Internet de PFSL au **www.primericacanada.ca/mackenzie** ou sur le site Internet de SEDAR+ (le Système électronique de données, d'analyse et de recherche) au **www.sedarplus.ca**.

Les Placements PFSL du Canada Ltée
6985, route Financial, bureau 400
Mississauga (Ontario) L5N 0G3

GESTIONNAIRE DES FONDS :

Corporation Financière Mackenzie
180, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3K1